

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

***CONSTITUER DES COLLECTIONS DANS LE RESEAU D'UNE
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET.
L'EXEMPLE DU MAINE-ET-LOIRE***

Anne Lemoine

sous la direction de
Bertrand Calenge
Ecole Nationale Supérieure des Sciences
de l'Information et des Bibliothèques

2000

Building up collections in county library networks : based on study about the Maine et Loire.

Résumé

Les B.D.P., intégrées aux projets d'aménagement du territoire, sont un acteur du développement culturel local. Confrontées à une évolution des besoins des bibliothèques de leur réseau, elles initient de nouvelles formes de coopération.

Ainsi, la constitution des collections, en vue de l'organisation cohérente d'un fonds documentaire départemental intéresse l'ensemble des partenaires du réseau. S'appuyant sur une analyse des valeurs et des enjeux qui contribuent au choix des documents dans les bibliothèques du Maine-et-Loire, l'étude propose quelques pistes pour substituer des actions de complémentarité documentaire aux pratiques individuelles d'acquisition.

Abstract

The county libraries part of town and country planning are a factor of local cultural development. Faced with a change in the needs of the smaller local libraries, they are creating new forms of co-operation.

Thus, the constitution of the various collections with a view to organising in a coherent manner a county reference library concerns each and every partner in the network. Using an analysis of the inner motives that prompt people to choose literature in the libraries of the *Maine et Loire*, this study puts forward a few suggestions which substitute mutual actions for individual purchasing habits.

Descripteurs

- * Aménagement du territoire
- * Coopération intercommunale **
Maine-et-Loire
- * Acquisitions (bibliothèques)
- * Bibliothèques départementales de prêt
(Maine-et-Loire)
- * Livres et lecture

Keywords

- * Town and country planning
- * Maine et Loire ** Inter parish
co-operation
- * (libraries) Purchase
- * (Maine et Loire) Country libraries
- * Books and reading

Introduction

Les Bibliothèques Départementales de Prêt ont fêté leur cinquantenaire en 1995. Nombre de rencontres, de débats et d'articles ont été l'occasion de décliner l'histoire et l'évolution de leurs « missions ». Terme hautement symbolique d'après la définition du Petit Robert : « mission = but, tâche que l'on se donne à soi-même avec le sentiment d'un devoir ». C'est bien une œuvre de cet ordre que l'Etat confiait aux B.C.P. par l'ordonnance de 1945, étayée par une circulaire de la Direction du Livre en 1978 et une en 1985 destinée aux B.D.P. créées en 1981. D'emblée, il a fallu agir en solidarité avec le souci de desservir des zones rurales et défavorisées dans un contexte de pénurie générale. Confrontés dans l'espace rural à la diversité géographique, à l'éparpillement de la population, aux difficultés de circulation, les responsables de la desserte documentaire des plus petites communes françaises intègrent dans leur fonctionnement, dès l'origine, les notions de militantisme, imagination, adaptation et s'appuient sur un vaste réseau de bénévoles.

La vocation originelle des B.D.P. et les ajustements constants de leurs services aux évolutions du monde rural insèrent leur action au cœur même du territoire. Leur histoire tout autant qu'une organisation fédérative de l'ensemble des bibliothèques desservies en font un acteur privilégié de l'aménagement culturel du territoire. La loi du 4 février 1995 sur l'aménagement culturel du territoire « *a pour but d'assurer à chaque citoyen l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire et de créer les conditions de leur égal accès à tous* ». Le réseau des B.D.P. s'inscrit dans les dispositions de la loi. Les grands débats actuels que soulèvent les questions de la désertification d'une partie du sol français, l'évolution de l'urbanisation et de la composition socio-économique des populations en zone rurale et urbaine, de la redistribution des territoires par de nouveaux découpages administratifs intéressent au premier chef les B.D.P. confrontées à la complexité croissante de leurs champs d'intervention.

« Les grandes notions mises en avant pour l'aménagement du territoire recourent parfaitement les modes d'action et les principes de fonctionnement mis en pratique par les bibliothèques

départementales : maillage du territoire, service de proximité, réseau hiérarchisé fondé sur la complémentarité des équipements, la solidarité et la coopération intercommunale, émergence de nouveaux emplois, type " médiateurs du livre ", maintien du lien social, lutte contre les exclusions, polyvalence des services publics¹. »

Les B.D.P. exposées aux disparités politiques, sociales et culturelles des départements ont développé des stratégies empreintes de souplesse et de largeur d'esprit tout en contribuant à structurer le territoire qu'elles desservent. Axe de développement longtemps négligé, la politique culturelle et notamment la politique de lecture constitue de plus en plus un vecteur fort et revendiqué des politiques d'aménagement du territoire des différentes collectivités.

« La politique d'aménagement du territoire, conduite par les gouvernements successifs a cherché à tenir compte de phénomènes concomitants : la dévitalisation de l'espace rural, l'explosion des banlieues et des espaces périurbains, la marginalisation de territoires étendus, l'effacement progressif des frontières entre l'urbain et le rural. Il est indispensable d'inscrire les bibliothèques dans cette politique d'aménagement². »

Inscrit dans les textes fondateurs et repris par l'ensemble des documents produits par les B.D.P., un des pivots de la « mission » est de contribuer à l'existence « *de lieux de lecture attrayants et proches de chacun proposant un fonds documentaire à caractère encyclopédique, pluraliste et durable* ». La circulaire de 1985 précise : « *Comme les collections de l'ensemble des bibliothèques publiques, celles des B.C.P. doivent répondre en nombre et en qualité aux besoins généraux et particuliers du public...Les collections des B.C.P. sont multimédia et comprennent des documentaires sur tous types de supports.* » Si les B.D.P., comme tout établissement de lecture publique s'affirment comme service de référence en matière de lecture, c'est parce que leur rôle premier est celui de la constitution des collections : gestion, développement, renouvellement.

De quelles collections parlons-nous ? Peut-on encore oser l'utopie de l'encyclopédisme ? Ne doit-on pas se demander quel « appariement » de ses collections donne le sens de l'offre documentaire voulue par la B.D.P ? Les collections évoluent : « *La collection n'est pas cet ensemble achevé incitant à la contemplation ou à la*

¹M. Blanchard, « Quelle missions pour les B..D.P. ? », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°5, 1997.

²*Rapport 1998-1999*, Conseil Supérieur des Bibliothèques, p. 61.

jouissance, elle est mouvement et tension, toujours présents dans l'acte de collectionner et de son institution³. »

On peut constater que si l'opposition ancienne entre monde rural et monde urbain est plutôt de l'ordre d'un déplacement qui ne gomme pas la différence, on peut néanmoins affirmer que les recompositions sociales et les modes de vie dans les zones rurales ont accru et diversifié les exigences du public au même titre que celles des usagers des plus grandes villes.

La position des B.D.P. comme équipement central de lecture au cœur d'un territoire éclaté, combinant de multiples modes d'interventions pour desservir les lecteurs partout où ils se trouvent est ambivalente.

Comment, alors que les besoins s'accroissent sans que les moyens augmentent en conséquence, les B.D.P. pourront-elles concilier un service de proximité, un de leurs fleurons les plus glorieux, en évitant la dispersion des ressources documentaires et une distorsion de leur cohérence, un éparpillement des énergies ? comment résoudre une contradiction manifeste entre un objectif de qualité assujéti à une certaine taille de la structure et la satisfaction d'usagers par le biais de multiples points de lecture de proximité limités en taille et en moyens ? La notion de diversité est inséparable de la taille des collections et l'analyse quantitative ne peut être prise au sérieux sans analyse qualitative. La dichotomie bénévoles / professionnels reste latente et se cristallise autour des choix documentaires. Les pratiques d'acquisition sont écartelées entre des tendances élitistes et les tentations démagogiques à la merci d'un « saupoudrage encyclopédique ». Le partenariat avec les bénévoles est-il une tactique du provisoire ou peut-il devenir une stratégie dynamique à long terme ?

La constitution des collections est l'enjeu central d'une offre documentaire pour un réel service du public. Elle nécessite des choix parmi le flot éditorial et ces choix exigent dans le même temps des mises à l'écart, des refus. L'œuvre de collection est acte qui

³D. Arot, « Politiques documentaires et politiques de collections : raison et passion », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, n°2, 1999.

engage un ou des sujets, individus et/ou collectivité. Qui assume la responsabilité du choix et définit ainsi la nature de l'enjeu ?

Quelle adéquation surtout, entre les pratiques d'acquisition de la B.D.P. et celles des bibliothèques de son réseau ? peut-on envisager de passer d'une juxtaposition de choix individuels à une politique qui organise la cohérence des fonds pour une couverture documentaire plus large, un ensemble d'utilisateurs plus important, une complémentarité des équipements ? Comment la B.D.P. organise-t-elle, alors, la pluralité ?

Si l'on conçoit que la problématique du balancement reste la meilleure dynamique, c'est parce que cet ensemble de contradictions peut produire du sens et devenir une interaction. Il s'agit de tenir la dualité dans l'enchevêtrement des tensions et des compromis.

Une évolution semble possible là où se rencontrent deux postulats, celui d'un projet culturel soucieux des éléments de la sociologie du développement local et celui d'un acte bibliothéconomique pour une négociation et une proposition d'outils en vue d'améliorer l'accès aux collections en organisant leur complémentarité.

Il convient de favoriser les projets avec un objectif d'intercommunalité et de mise en réseau. Bien que tous les départements ne se soient pas emparés avec la même vigueur de la liberté d'initiative que les lois de décentralisation leur reconnaissent dans le secteur culturel, il faut privilégier les plans de développement de la lecture, la capacité à passer des contrats d'objectifs avec des partenaires différents, la présence de professionnels au profil novateur et des stratégies d'intervention adaptées à des territoires diversifiés.

La place de la culture dans les budgets départementaux reste modeste. Les budgets des acquisitions des B.D.P. n'augmentent pas. Paradoxalement, chaque commune revendique une bibliothèque et l'offre de lecture devient une marque culturelle valorisante. Dans l'effervescence des projets qui sollicitent la coopération des collectivités territoriales, une couverture documentaire départementale cohérente sous la responsabilité de la B.D.P. devient un objectif raisonnable.

La reconnaissance de la diversité des situations des départements sur la lecture publique et l'hétérogénéité des objectifs de tous les partenaires de la lecture à l'intérieur d'un même département sous-tend l'ensemble de ce travail.

L'analyse des pratiques d'acquisition et notamment les enjeux du choix des documents dans le réseau et à la B.D.P. nourrit la première partie.

La deuxième partie s'attache à dégager les différents leviers pour la préparation d'une politique documentaire départementale ; il s'est agi de positionner les différents acteurs susceptibles d'organiser les collections en termes de réseaux, de repérer des relais novateurs pour favoriser l'articulation entre les pratiques individualistes et une cohérence raisonnée, enfin de dégager quelques pistes pour la mise en œuvre et la formalisation du processus documentaire.

Méthodologie

Pour mesurer les divers éléments intervenant dans les pratiques d'acquisition du réseau de la B.D.P., j'ai opéré un choix entre les bibliothèques locales, afin d'établir un échantillon, base pour une observation, des entretiens, des enquêtes, déterminer l'état du réseau de Maine-et-Loire, repérer les capacités de l'offre documentaire et mesurer l'équilibre entre l'offre et la demande⁴.

Le choix s'est opéré sur des lieux de lecture de niveaux différents allant de bibliothèques qui ont les moyens et l'ambition de répondre à des besoins encyclopédiques à celles qui restent à l'état «embryonnaire» et sont très dépendantes des apports de la B.D.P.

La répartition est la suivante : ⁵

Bibliothèques relais (B.R.) : La Cornuaille, Savennières, Valanjou,

Bibliothèques municipales (B.M.) : Rochefort sur Loire, Bouchemaine, Thouarcé,
Chalennes,

Réseaux d'échanges B.D.P. :canton de Saint Florent le Vieil, canton de Montrevault,

⁴ En annexe n°1, cf. la carte du Maine-et-Loire donnant un état du réseau de la B.D.P. sur la base des niveaux de desserte (*antenne, B.R., B.M.*) selon des critères établis par la Direction du Livre.[B.D.P. : données 1993 et 1994 / D.L.L, 1995, p.46].

⁵ En annexe n°2, cf. la localisation de l'échantillon d'observation et d'entretiens.

Réseau intercommunal hors échanges B.D.P. : communauté de communes de Sèvre et Moine, communauté de communes de Val de Moine.

Au vu du temps de travail imparti et de la complexité des données à prendre en compte, j'ai concentré une partie de mon temps et de mon intérêt sur le secteur des Mauges, bien identifié historiquement, économiquement et bénéficiant d'une solide armature associative et culturelle, tous facteurs de dynamisme, favorisant la mise en place de conventions et de structures intermédiaires souples et novatrices.

La méthode que j'ai adoptée, confronte une analyse des discours et une enquête menée sur le terrain.

L'analyse s'appuie sur des lectures préalables de rapports et de comptes-rendus permettant de situer le terrain d'étude dans son histoire politique, économique et sociologique afin de mieux percevoir les enjeux de la lecture sur le département. Je l'ai complétée par de nombreux entretiens avec les professionnels de la B.D.P., que j'ai questionnés sur leurs propres pratiques d'acquisition et sur la représentation qu'ils ont de celles du réseau.

Je n'ai pas eu d'entretien direct avec les élus, mais une participation à des réunions de travail des chefs de service du secteur culturel du Conseil général et aux délibérations sur les objectifs de la politique culturelle du département pour l'an 2000, diverses réunions dans les communes m'ont permis d'évaluer la diversité des tutelles et la complexité des enjeux de politique culturelle.

L'enquête, pour sa part, associe des éléments quantitatifs et qualitatifs qu'il n'est pas toujours aisé de séparer. J'ai choisi de présenter une fiche d'identité de chaque lieu d'entretien⁶ : outre les données de situation, j'ai rassemblé les données chiffrées repérables concernant l'offre documentaire, le nombre d'inscrits, le volume des prêts. Il est extrêmement difficile, en si peu de temps et dans le contexte des pratiques diversifiées des équipes responsables, malgré les régulations de la B.D.P., d'avoir un ensemble de données fiables, cohérentes et comparables.

⁶ En annexe n°3 [A-L], cf. la fiche de situation de chaque point de l'échantillon.

J'ai dépouillé les statistiques collectées annuellement par la B.D.P. auprès de ses correspondants : ces documents qui fournissent beaucoup de détails sur la nature et le fonctionnement des points de desserte restent très lacunaires, soit parce que le taux de retour est faible, soit parce que les réponses, incomplètes ou évasives manquent de rigueur. J'ai croisé les statistiques de 1997 et de 1998 pour obtenir un taux de couverture plus important, mais j'ai constaté des distorsions inexpliquées entre les deux années...J'ai eu, globalement, beaucoup de mal à retrouver des chiffres similaires dans des documents différents concernant les mêmes bibliothèques sur la même année !

Les dossiers individuels des communes ont apporté des informations complémentaires sur le nombre et sur le genre des ouvrages déposés par la B.D.P. Au vu de cet ensemble, j'ai esquissé deux tableaux de synthèse :

1) l'offre documentaire en regard du nombre d'habitants de chaque lieu desservi et différents ratios témoignant du dynamisme documentaire.⁷

2) la répartition des documents entre la fiction et les documentaires sur les secteurs jeunesse et adulte (acquisitions et emprunts confondus)⁸. Il faut se garder de toute conclusion hâtive, car les chiffres ne tiennent pas compte de la provenance de tous les fonds propres des bibliothèques (*dons, emprunts à B.P.T, acquisitions*) ni de leur obsolescence.

Pour une plus juste photographie de l'offre documentaire, il aurait fallu pouvoir répertorier plus finement la répartition des romans et des documentaires, les titres de la fiction et les classes de la Dewey sur les acquisitions d'une année budgétaire pour une ou deux communes pourvues d'un réel budget d'acquisition ; peu de communes contactées gardent des listes de leurs achats et le temps m'a manqué pour poursuivre cette quête.

Les éléments plus qualitatifs ont été fournis par une série d'entretiens directs sur les pratiques d'acquisition dans le réseau de la B.D.P. Dans chacun de ces lieux, j'ai rencontré des responsables bénévoles et professionnels quand il y en a, des militants d'associations d'animation culturelle, des professionnels de structures intercommunales.

⁷ En annexe n°4, cf. l'offre documentaire de l'échantillon.

⁸ En annexe n°5, cf. la répartition des documents entre la fiction et les documentaires.

J'ai pu examiner les collections documentaires locales, discuter des critères de choix pour les acquisitions et les emprunts de documents, des objectifs de l'offre de lecture et des attentes vis à vis de la B.D.P. J'ai pu compléter mes observations en accompagnant à plusieurs reprises les tournées du bibliobus et en discutant à l'improvvisu avec les responsables du choix dans le bus. Chacun des entretiens a été étayé par une grille d'entretien⁹. Les questions, pour la plupart, très ouvertes m'ont servi d'introduction et m'ont permis de cerner le sujet avec les interlocuteurs. La plupart du temps, les réponses copieuses et multidirectionnelles ont largement dépassé le cadre visible de la question : il n'a pas toujours été simple de traiter synthétiquement un ensemble de notes aussi riches, dont la profusion même, révèle toute la part d'implicite à l'œuvre dans la construction des légitimités de la lecture départementale !

Enfin, dans le cadre de mon stage à la B.D.P. de Maine-et-Loire, j'ai participé au dépouillement de l'enquête nationale réalisée par un groupe de travail de l'A.D.B.D.P. en vue de la préparation de ses journées d'études à Nîmes les 8, 9 et 10 novembre 1999. J'ai plus particulièrement pris en charge le «dépouillement qualitatif» de cette enquête qui portait sur *Les pratiques d'acquisition en B.D.P.* J'ai rendu compte de la synthèse de cette étude aux journées de Nîmes, ce qui m'a permis d'assister aux interventions et aux débats nourris concernant la problématique des acquisitions en B.D.P., les témoignages sur la mise en forme de nouvelles politiques documentaires, la réflexion sur des outils de formalisation souples...

J'ai donc tout naturellement profité de ces analyses et réflexions toutes récentes pour les «croiser» avec mes propres recherches. Tout au long de mon travail et lors de la rédaction, j'ai cité différents participants aux journées à partir du texte de leurs interventions : celles-ci seront publiées intégralement par l'A.D.B.D.P. au cours de l'année 2000 dans les Actes des journées de Nîmes.¹⁰

⁹ En annexe n°6, cf. [la grille d'entretien sur les pratiques d'acquisition](#) du réseau de la B.D.P. de Maine-et-Loire

¹⁰ Le dépouillement de l'enquête est consultable dans la revue *Transversales*, parue en décembre 1999.

Je tiens enfin à remercier toute l'équipe de la B.D.P. de Maine-et-Loire et l'ensemble de ses correspondants et partenaires rencontrés sur le département. Leur accueil chaleureux et leur disponibilité attentive ont largement contribué à ma perception du contexte angevin de la lecture publique.

ABRÉVIATIONS

A.B.F.	Association des bibliothécaires français
A.C.	Assistant de conservation
A.F.R.	Association de familles rurales
A.P.	Agent du patrimoine
A.Q.C.	Assistant qualifié de conservation
B.C.P.	Bibliothèque centrale de prêt
B.D.P.	Bibliothèque départementale de prêt
C.B.P.T.	Culture et bibliothèques pour tous
C.E.C.	Contrat emploi consolidé
C.E.S.	Contrat emploi solidarité
D.A.T.A.R.	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
D.G.D.	Dotations générales de décentralisation
D.L.L.	Direction du livre et de la lecture
D.R.A.C.	Direction régionale des affaires culturelles

Première partie :

La lecture publique, un projet d'aménagement culturel du territoire

« Non, disent les fondateurs, le bibliothécaire n'est ni un érudit qui décourage le lecteur moyen, ni un militant qui infantilise et catéchise ses frères, ni un conservateur farouche perdu dans ses propres travaux, ni un pédagogue honteux ou au rabais : il est, il n'est qu'un technicien des lectures, un professionnel des lectures d'autrui. »

J.P. Rioux, «L'évolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque», in *B.B.F.*, n°152, 1991.

1. Le département : de nouvelles équations pour le développement local

1.1. Un cadre structurel

Dès les années 1960 un ensemble de services centraux tente d'organiser une politique d'aménagement du territoire pour remédier aux effets pervers du centralisme de l'Etat. En 1963, la Datar est créée pour harmoniser les bienfaits de la croissance sur l'ensemble du territoire national en répartissant les pôles de développement et pour lutter contre la désertification et l'exode des zones rurales. A partir des années 1980, un ensemble de lois a structuré la réforme de la décentralisation en France ; celle-ci a ouvert de nombreux chantiers de réflexion, comme la définition des droits et des libertés des collectivités territoriales, la nouvelle répartition des compétences, la mise en œuvre de toute une série de modes de contractualisation entre l'Etat, les Régions et les Départements.

- **La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire ou loi Pasqua, 4 février 1995.**

La LOADT ouvre la voie à une réflexion sur la réorganisation des pouvoirs publics : l'état, les collectivités locales et les acteurs économiques doivent participer ensemble à la lutte contre les inégalités sociales pour une égalité des chances de tous sur l'ensemble du territoire.

- **La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement durable du Territoire ou loi Voynet, 16 juin 1998.**

On a pris la mesure des différences d'attractivité entre les départements, entre Paris et la province et des écarts de développement entre les villes et les campagnes, l'extension des unes dans le « périurbain », contribuant à la désertification des autres. La loi entend favoriser une évolution d'aménagement orientée sur le soutien aux projets des territoires, le développement de mesures contractuelles et la relance de l'intercommunalité. Il ne s'agit plus tant de jouer sur l'offre que de s'appuyer sur la

demande. La complémentarité entre la politique de l'état et celle des collectivités locales est concrétisée par des projets de développement au niveau des pays et des agglomérations. Ce cadre servira d'ossature aux prochains contrats de plan Etat / Région, 2000-2006.

Il ne s'agit plus de créer sans fin de nouveaux équipements, mais d'utiliser l'existant pour répondre aux besoins de la population en vue d'un accès amélioré aux services. Une des priorités de la LOADT de juin 1998 est de « mobiliser les territoires et réduire les inégalités entre eux ». C'est la responsabilité, voire l'inexistence ou la négligence des politiques publiques à tous les échelons qui est en jeu.

«Selon les responsables français de l'aménagement du territoire, le territoire national ne constitue plus l'échelle pertinente permettant de penser simultanément développement et solidarité. Il se trouve au contraire, écartelé selon un schéma de disjonction des échelles : celle du développement est mondiale, celle de la solidarité est locale. Ce territoire écartelé reflète l'incapacité des politiques publiques à articuler l'économie et le social.¹¹ ».

• La Loi sur la coopération intercommunale ou loi Chevènement, 12 juillet 1999.

Ce texte, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale vient toiletter et modifier profondément les structures intercommunales : d'ici le 1^{er} janvier 2002, les districts vont disparaître et trois formules vont se développer, *la communauté de communes, la communauté d'agglomération et la communauté urbaine*. Chaque communauté regroupe plusieurs communes, d'un seul tenant et sans enclave, et dispose d'un nombre de compétences propres et d'une Dotation globale de fonctionnement différenciée selon la formule choisie.

L'un des principaux objectifs fixés par la loi est de faire évoluer « l'intercommunalité d'aubaine » vers une «intercommunalité de coopération » clairement définie et assumée. A long terme, les enjeux ne sont pas seulement ceux d'une attribution de subventions incitatives mais aussi, ceux de la maîtrise politique locale.

¹¹ D. Béhou et P. Estèbe, "Aménagement du territoire : la solution locale", *L'Etat de la France*, 1999, La Découverte, p. 190.

Outre des compétences relevant de l'aménagement de l'espace et des actions de développement économique, les communautés de communes (qui nous intéressent plus particulièrement dans le contexte présent) devront exercer des compétences, à choisir dans quatre groupes dont l'un s'intitule : *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs*. C'est la première fois qu'est répertoriée officiellement une compétence culturelle à l'échelon supra communal autre que celle de la dévolution des B.D.P. aux départements...

Dès les années 1970, les contraintes techniques lourdes, le coût des équipements et le développement d'infrastructures complexes ont ouvert la porte aux formules de regroupement, comme l'intercommunalité, gage de perspectives plus ambitieuses pour les petites communes. Les différentes communautés devront généraliser l'articulation des projets sur le terrain avec les conseils généraux et régionaux d'une part, avec les « pays Voynet » d'autre part. Tout le monde (Etat et collectivités territoriales) semble d'accord sur la mise en place de dispositifs de contractualisation mais l'articulation entre les groupements et les pays, surtout quand ceux-ci existent déjà, reste actuellement des plus floues dans l'esprit des élus...

• Les pays

C'est la préparation de la loi Pasqua qui, pour la première fois a débouché sur une formalisation législative de la notion de pays. Celui-ci représente «*un nouvel espace de vie*», «*un territoire qui présente une cohérence géographique, économique ou sociale*», un espace pour «*mener un projet commun de développement*», un espace pour «*l'organisation des services à la population*», un espace qui «*exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux ainsi que, le cas échéant, les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural*». La loi invite l'Etat et les collectivités locales à organiser dans ce cadre privilégié de coopération intercommunale les services publics au plus près des besoins des habitants.

Selon la ministre Dominique Voynet, intégrer la notion de développement durable dans la politique gouvernementale signifie «*permettre à tous les peuples d'accéder à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel, sur une terre dont les ressources seraient utilisées plus raisonnablement et*

les milieux mieux préservés». Hormis celle-ci, peu de définitions du développement durable prennent en compte la culture qui participe grandement à la pérennité de développement d'un territoire.

La prise en compte de l'intégration de l'aménagement culturel du territoire, notamment en direction du rural, dans une problématique plus générale de développement local était à la base du rapport Latarjet en 1992, intitulé *L'Aménagement culturel du territoire*.¹²

La politique de pays, par l'élaboration d'une charte de territoire constituant un contrat entre les habitants, les élus et les partenaires institutionnels représente un outil au service de la société.

Pour quelle raison la dynamique culturelle est-elle mieux exploitée dans certains pays plutôt que dans d'autres ? culture et territoire sont deux notions très liées, comme l'explique Jacques Palard :

«Quel que soit le territoire mis en œuvre, l'action culturelle s'avère particulièrement liée aux caractéristiques du contexte local : l'intérêt qu'y portent les élus, l'émergence ou non d'un leadership et d'un investissement politiques forts, l'éventuelle amorce d'un processus de professionnalisation, la dynamique associative, l'expression d'une demande organisée...conditionnent en effet tout à la fois l'engagement des interventions et leur orientation. [...] La définition et le développement des projets culturels mobilisent et mettent en interrelation trois catégories d'acteurs : les élus, qui disposent des ressources financières, les responsables associatifs, qui détiennent un capital social et exercent une fonction d'interface entre les outils d'intervention et les publics potentiels et les professionnels qui mettent en œuvre des ressources techniques¹³. »

¹² B. Latarjet, *L'Aménagement culturel du territoire*, La Documentation du territoire, 1992.

Parmi les quatre objectifs prioritaires pour l'aménagement culturel du territoire signalés par le rapport, deux concernent la politique de pays et intéressent notre sujet :

- « *Encourager les régions à concevoir et à mettre en œuvre des politiques globales de développement culturel de leur territoire* » (avec en corollaire la nécessité d'un renforcement des crédits d'Etat déconcentrés à cet échelon et des moyens des Drac).
- « *Soutenir certains secteurs culturels dont la distribution géographique est essentielle à l'aménagement du territoire* ». Sont cités parmi ces secteurs : le livre et la lecture (bibliothèques, médiathèques), le cinéma et la musique.

¹³ J. Palard, *Action culturelle et intercommunalité, territoires et systèmes d'acteurs*, Observatoire des politiques culturelles, février 1997.p.13.

Sans doute, le pays correspond-il à une entité pertinente (certains départements ont axé depuis longtemps leur politique d'aménagement sur une structure de pays) mais la diversité et la superposition des territoires administratifs, économiques ou historiques risquent de brouiller les pistes (*communes, cantons, arrondissements, départements, régions mais aussi bassins de vie, bassins d'emplois, zonages...*)

Les lois Voynet et Chevènement qui semblent s'ignorer superbement, relancent un débat qui n'est pas sans émettre quelques craintes : quel avenir pour les diverses structures pléthoriques ? quelle brèche ouverte, par le jeu des incitations financières à de nouvelles disparités entre territoires et populations ? quelle exacerbation des rivalités et clientélismes locaux si aucune réforme électorale locale n'accompagne les dispositifs ?

1.2. Un département : le Maine-et-Loire

Sur une surface de 7166 km², le département abrite une population de 722 000 habitants. Au 27^{ème} rang des départements français sur le plan démographique, le Maine-et-Loire est un département jeune : 30% de la population est âgée de moins de 20 ans.

Le Maine-et-Loire n'est pas une entité géographique naturelle. La variété des paysages entre collines et plaines témoigne de sa situation comme zone de contact entre le Massif armoricain et le Bassin parisien ; l'espace s'organise autour de la Loire et de ses affluents, véritable sceau de l'identité angevine.

Longtemps les populations de la région ont été plus rurales, plus fécondes, plus conservatrices, plus croyantes, en fait, plus paysannes que d'autres. Bien qu'il y ait depuis les années 60 alignement du mode de vie sur les moyennes nationales, la région reste plus rurale que d'autres avec, en 1990, seulement 62,5% de population urbaine contre 76,4% dans la moyenne nationale. Les espaces ruraux ont abrité longtemps une population agricole dense, pour l'essentiel des fermiers et métayers sous la dépendance de grands propriétaires, habitant les domaines ou les châteaux. La population souffre encore de retards de qualification et de formation. Si la modernisation de l'agriculture a provoqué un effondrement du nombre des agriculteurs et une recomposition sociale

accompagnée d'une recomposition spatiale au profit des gros bourgs et des petites villes, le milieu rural reste encore solide.

Les héritages socio-politiques n'ont pas tous été effacés et le territoire est un lieu d'enracinement fort ancien de la société. Ainsi les vieilles querelles autour des valeurs morales et culturelles constituent encore des enjeux dans cette France rurale de l'ouest. même si l'urbanisation des modes de vie et la mobilité des populations gomme quelques particularismes. Un des traits majeurs de l'Anjou, qu'il s'agisse de son climat, du tempérament de ses habitants comme de ses choix politiques est bien la crainte des extrêmes, l'évitement des débats trop brûlants et un goût prononcé pour le consensus !

Le Maine-et-Loire comprend 364 communes et 41 cantons¹⁴. Autour des trois grandes agglomérations, Angers, Saumur et Cholet, la quasi totalité des espaces ruraux est organisée en « pays » (83% des communes)¹⁵.

L'émergence des pays date des années 70. Plusieurs facteurs ont joué un rôle favorable à cette évolution :

- la géographie et l'histoire de l'Anjou où un découpage naturel en pays existe de facto.
- la sociologie du département longtemps imprégnée d'un militantisme agricole chrétien qui a conduit à la recherche d'un équilibre entre la ville et la campagne.
- la mise en œuvre d'une structure à double articulation, le *Comité local d'expansion*, créé en 1960, fédérant l'ensemble des partenaires économiques et sociaux, facteur de propositions et le *Syndicat de pays*, regroupant les représentants élus des communes, organe de décision.

L'intercommunalité est une autre structure très développée à l'intérieur des pays : en juillet 1997, on dénombrait 209 groupements intercommunaux dont 28 communautés de communes. Leur présence caractérise surtout l'ouest du département. Les questions

¹⁴ En annexe n°7, cf. la répartition démographique en Maine-et-Loire

¹⁵ En annexe n°8, cf. la carte des "pays" du Maine-et-Loire.

demeurent sur la dimension optimale des pays et du regroupement des structures. La préoccupation actuelle des élus est de clarifier l'articulation des pays avec les nouveaux projets de communautés d'agglomérations afin que les villes déjà plus favorisées ne profitent pas de l'opportunité pour attirer de nouveaux partenaires et déstabiliser les anciennes structures.

La dimension intercommunale est intéressante, mais plus réduite que celle des pays qui sont à l'échelle du canton. Elle n'est pas suffisante pour un développement local, mais c'est un niveau clé pour la réalisation et la gestion d'équipements. La recomposition du territoire est, à terme, le signe d'une révolution vis à vis d'héritages historiques qui avaient jusque là produit plus d'antagonisme que de coopération.

1.3. La politique culturelle du département

En 1998, le rapport de présentation de la politique culturelle pour l'année 1999 expose les propositions du Département pour la lecture publique : *«Par ailleurs, il convient d'examiner deux projets de convention ayant trait d'une part à la création de dépôts de la B.D.P. dans les communes, et d'autre part à la création de réseaux intercommunaux de bibliothèques. »*

Ces documents visent à fixer les engagements du département en matière de desserte, d'aide à la gestion et au conseil ; ils organisent les relations entre le département, la bibliothèque relais et les bibliothèques associées en cas de réseaux intercommunaux. Lors de la même séance, le conseil général vote une autorisation de programme pour un équipement des bibliothèques municipales relais en postes informatiques multimédia.

En 1999, le département de Maine-et-Loire est au 51^{ème} rang des départements français pour le % des dépenses culturelles (40 millions de francs) dans le budget total. Le Département qui consacre 10% de son budget culturel au livre et à la lecture reconnaît la modestie de son intervention (les indicateurs départementaux sont inférieurs aux chiffres nationaux pour les surfaces, le nombre des adhérents, le budget d'acquisition...). Le conseil général fait le constat d'un déséquilibre de la répartition entre les secteurs culturels , il déplore l'absence de lignes directrices, source d'une faible

lisibilité de la politique départementale. et un manque de critères pour définir ses modalités d'intervention et d'évaluation. A la suite de ce constat, la Commission des affaires culturelles engage sur l'année 1998/1999 une concertation avec l'ensemble des partenaires culturels du département. Un cabinet spécialisé anime une série d'auditions des principaux acteurs culturels et amorce une réflexion sur la contribution de la culture au développement local. La commission a analysé l'ensemble des éléments apportés par les structures impliquées dans la vie culturelle et artistique du Maine-et-Loire, la Drac et les services culturels départementaux.

Un grand nombre des acteurs culturels a souligné la convergence des besoins entre le milieu rural et le milieu urbain, un besoin de professionnalisation et d'un renforcement des compétences pour répondre à des publics de plus en plus exigeants. Quelques principes directeurs d'une réflexion sont alors dégagés, comme la nécessité de « *la structuration et la mise en réseau de ses partenaires, ou particulièrement en renforçant la dimension intercommunale et les approches globales dans le cadre des pays* ». D'autre part, « *le conseil général est légitime pour définir des objectifs en matière de politique culturelle départementale tenant compte des spécificités du Maine-et-Loire. [...]il est toutefois nécessaire de mieux coordonner les interventions et, surtout, d'utiliser les équipements en réseau*¹⁶ ».

Au mois d'octobre 1999, le vice président chargé de la Culture est en mesure de proposer les principes d'action de la politique culturelle pour l'année 2000.

Les objectifs :

- conforter le rôle des bibliothèques comme lieux de vie culturelle essentiels dans les communes
- renforcer l'intercommunalité et la mise en réseau des équipements existants, et permettre une plus grande ouverture à d'autres formes de culture
- offrir aux bénévoles des conditions de travail et des conditions de formation améliorées

- mettre en place une manifestation « phare » autour du livre¹⁷

Des actions nouvelles visent à renforcer les moyens de fonctionnement en s'efforçant de rationaliser les interventions au niveau des pays. La B.D.P., au cœur du réseau de lecture publique est un acteur de premier plan dans la redéfinition de la politique culturelle, d'autant plus qu'elle jouit de la part des élus et des responsables administratifs d'un fort capital de confiance. L'efficacité des réseaux intercommunaux depuis 1993 a contribué à cette reconnaissance.

1.4. Un acteur du développement local : la B.D.P. de Maine-et-Loire

La B.D.P. de Maine-et-Loire¹⁸ a été créée en 1982. Sur les 364 communes du département, elle dessert 192 des 300 communes de moins de 2000 habitants et 58 des 64 communes de plus de 2000 habitants.¹⁹

Le réseau angevin présente l'architecture suivante²⁰ :

- **24 bibliothèques municipales (B.M.)** bénéficient d'un local réservé à l'usage spécifique de la bibliothèque, d'un agent qualifié rémunéré sur un emploi spécifique, d'un budget d'acquisition.
- **101 bibliothèques relais (B.R.)** disposent d'un local réservé à l'usage spécifique de la bibliothèque, d'une gestion assurée par des bénévoles formés, d'un crédit municipal ou d'une subvention associative pour l'achat des livres.

¹⁶ *Propositions d'orientations pour la politique culturelle*, septembre 1999 (document de travail du service des Affaires culturelles au Conseil général de Maine-et-Loire).

¹⁷ *Orientations pour la politique culturelle départementale*, octobre 1999. Réunion du Conseil général.

¹⁸ En annexe n°9, cf. la fiche de situation de la B.D.P. du Maine-et-Loire, Guide des B.D.P., sous la dir. d'A. Caraco, A.D.B.D.P., 1999.

¹⁹ 2000 habitants est la norme fixée par l'INSEE pour la distinction entre commune rurale et commune urbaine.

²⁰ En annexe n°1, cf. la carte du réseau desservi par la B.D.P.

- **125 dépôts (antennes)** ne comportent pas l'un ou l'ensemble des éléments constitutifs d'une bibliothèque (local spécifique, agent qualifié, budget d'acquisition).

Appartenant à une génération récente, la B.D.P. n'a aucune desserte scolaire et n'assure aucun prêt direct de documents. La totalité des dessertes reçoit un dépôt de livres, mais 90 empruntent des documents sonores et 65 des vidéos. Il n'y a pour l'instant aucun prêt individuel de cédéroms, ceux-ci étant réservés aux animations, en consultation dans la bibliothèque concernée.

L'ensemble du réseau est réparti en secteurs géographiques dont la desserte est assurée par six assistants qualifiés de conservations et trois chauffeurs-agents du patrimoine, à partir d'une seule centrale sise à Avrillé, en banlieue d'Angers.

A l'égal de ses consœurs, la B.D.P. inscrit son action dans le développement de la lecture en milieu rural en aidant et en incitant à la création de véritables bibliothèques municipales. Pour ce faire, elle assure cinq services au quotidien : le prêt de documents, la formation des bénévoles, les visites d'assistance technique ou aide individualisée, l'aide à l'animation et l'information. Un bulletin de liaison, *Le Petit Bleu*, distribué à l'ensemble des bibliothèques du réseau est un lieu d'échanges.

Les enquêtes réalisées par la B.D.P. sur la configuration de son réseau autorisent un constat qu'on peut résumer en atouts et faiblesses de l'équipement. Ils font ressortir un fort développement de la B.D.P. ces dernières années, ce qui lui permet aujourd'hui de desservir près de 70% des communes de moins de 10 000 habitants.²¹ Néanmoins, son activité ne peut guère s'accroître à effectifs constants. Compte tenu du nombre croissant de relais à satisfaire, la desserte est moins fréquente qu'auparavant ; d'autre part, les documents sonores et les vidéos ne peuvent pas être prêtés à l'ensemble du réseau faute de médiabus adapté pour une diffusion plus large de ces supports. Les services d'information bibliographique et de réservations de livres restent peu opérationnels et l'absence d'annexe a pour conséquence une délocalisation insuffisante des services de la B.D.P.

²¹ En annexe n°10, cf. la couverture documentaire de la B.D.P.

Au vu de ce bilan, le directeur de la B.D.P. a émis au cours de l'année 1999 à l'attention du Conseil général un *Rapport d'orientation : des propositions pour l'élaboration d'un plan départemental de la lecture*²². Ce document s'inspire des propositions et des réalisations dans des départements proches comme l'Ille et Vilaine ou la Mayenne. Le plan esquissé aborde plusieurs objectifs :

- 1) l'amélioration du service B.D.P.
- 2) l'intégration de la lecture dans une politique d'aménagement culturel du territoire
- 3) le rapprochement des domaines culturels entre eux
- 4) le développement des nouvelles technologies de l'information.

Les deux premiers points retiennent plus particulièrement l'attention car ils permettent de valoriser une des formes originales de coopération entre bibliothèques qui se sont développées depuis une dizaine d'années dans les départements.

Ainsi, le rôle précurseur du Maine-et-Loire en matière de développement économique local, de structuration territoriale en pays et d'organisation intercommunale bien développée a ouvert une voie pour la mise en place de **réseaux intercommunaux de bibliothèques**²³ dans plusieurs cantons du Maine-et-Loire. Ce mode d'organisation suscité pour pallier à une carence de moyens, éviter des dysfonctionnements coûteux, intégrer la culture comme acteur de plein droit dans l'aménagement du territoire évolue tout naturellement vers la notion de partage des ressources. Il s'agit bien d'envisager un partage des ressources documentaires tant au niveau des fonds existants (rotations, prêts plus intensifs, meilleure accessibilité) que des nouvelles acquisitions. C'est un domaine qui intéresse directement notre sujet.

D'autre part, si le Maine-et-Loire est un exemple intéressant en la matière, il est surtout témoin d'une évolution possible des représentations des politiques culturelles de l'ensemble des tutelles. En effet, à l'image du Conseil général de Maine-et-Loire qui a

²² Ce document du 27 mai 1999 est à la source des informations énoncées dans le développement qui suit.

²³ En annexe n°11, cf. la Convention signée entre le Conseil général et un réseau intercommunal de bibliothèques

manifesté son soutien à tout projet favorisant l'intercommunalité en leur accordant une forte bonification financière, on constate, par exemple, que les Drac ont pour recommandation de favoriser les projets de construction et d'extension dans le cadre de la 2^{ème} part du concours particulier de la DGD des petites communes qui jouent le jeu d'une réelle volonté politique d'intercommunalité.

Je retiendrai trois des propositions répondant aux deux premiers objectifs du rapport de la B.D.P. de Maine-et-Loire parce qu'elles seront plus amplement explorées dans la suite de l'analyse sur les pratiques d'acquisition et parce qu'elles s'appuient déjà sur des réalisations encourageantes :

1) Utiliser les réseaux intercommunaux de bibliothèques comme des relais B.D.P. à l'échelon cantonal

S'inspirant de l'expérience pilote menée par la B.D.P. de Saône et Loire²⁴, la B.D.P. de Maine-et-Loire a mis en place des structures de coopération en collaboration avec les associations de bénévoles, la Drac, les syndicats de communes et les Comités d'Expansion Economique.

Le fonctionnement de ces réseaux peut se résumer ainsi : une bibliothèque intercommunale (bibliothèque pôle) dessert des bibliothèques associées dans le cadre de conventions signées entre la B.D.P. et les communes concernées. Le bibliobus passe deux fois par an dans la bibliothèque pôle et accueille les bénévoles de l'ensemble du réseau qui viennent choisir les documents pour les acheminer ensuite dans leurs locaux respectifs. Entre les passages du bibliobus, des rotations d'ouvrages sont organisées sur une partie des prêts B.D.P. et des fonds propres de chaque bibliothèque du réseau. En contrepartie la B.D.P. assure des prestations spécifiques :²⁵

✓ *Le prêt de documents*

²⁴ Olivier Doubrof, *Bibliothèques intercommunales*, mémoire ENSB sous la direction de Bertrand Calenge, Villeurbanne : ENSB, 1988.

²⁵ En annexe n°12, cf. l'exemple des réseaux intercommunaux de La Pommeraye et de Montrevault.

Le nombre de livres déposés par la B.D.P. est calculé par rapport au nombre d'habitants des communes participant à ce réseau intercommunal.

*** un lot initial de livres**

- * 300 livres pour un réseau < 1000 habitants
- * 450 livres pour un réseau compris entre 1000 et 3000 habitants
- * 600 livres pour un réseau > 3000 habitants.

*** des lots supplémentaires de livres**

- * prêt longue durée de livres neufs de 10 000 F.
- * 400 livres supplémentaires sur le principe d'une première commune associée
- * 1/3 livres en plus du lot initial si le réseau dépense 3,50 d'achats de livres par habitant
- * 1/3 livres en plus du lot initial si la bibliothèque a un personnel formé ou rémunéré
- * 1/3 livres en plus du lot initial si l'une des bibliothèques associées a plus de 1000 habitants
- * 1/3 livres en plus du lot initial pour une cinquième commune associée.

Le renouvellement des documents par bibliobus ne dépasse pas 1200 livres pour un réseau.

*** des documents sonores et des vidéos dans chaque bibliothèque du réseau**

*** des prêts de longue durée de livres de la B.D.P.**

✓ *Un service documentaire personnalisé* (sélections thématiques, dossiers techniques...)

✓ *Un comité de gestion*

Il assure le suivi et l'évaluation des réseaux, organise la répartition du nombre des livres déposés, l'organisation de la rotation des livres, des animations communes, les comités de lecture, l'organisation de l'achat collectif des livres et des fournitures pour leur équipement...

Au delà de cette mise en œuvre, le plan préconise une intervention du Conseil général pour participer au financement des postes de bibliothécaires cantonaux en complément

des conventions de développement culturel proposées par la Drac selon un schéma pluriannuel d'intervention (aide sur 2 ans au recrutement pris en charge, par exemple, à 40% par l'Etat, 40% par le Département et 20% par un syndicat de pays).

2) Créer un service de télédocumentation

L'accès aux documents reste difficile avec des délais trop longs. Seul, un système de navettes permettrait de répondre efficacement aux demandes des lecteurs. Il atténuerait par ailleurs les inconvénients d'un renouvellement moins fréquent des collections par le bibliobus. Ce service devrait être couplé avec un service de télédocumentation qui pourrait proposer aux bénévoles un accès au fonds professionnel, une interrogation de bases de données et un dépouillement de périodiques.

3) Soutenir l'action des communes en faveur de la lecture publique.

L'évaluation du réseau des bibliothèques communales du département a mis l'accent sur plusieurs difficultés incompatibles avec un développement de la lecture publique en milieu rural :

- des locaux souvent trop exigus et mal équipés
- des budgets d'achat de livres trop insuffisants pour fidéliser un public
- une gestion manuelle du prêt et des statistiques qui alourdit la tâche des bénévoles.²⁶

Le plan suggère une aide du Conseil général en fonction de trois configurations de bibliothèques qui pourraient être prises en compte en prévoyant pour chaque cas une bonification à l'intercommunalité.²⁷

L'ensemble de ces mesures est une réelle impulsion pour l'intégration de la lecture dans une politique culturelle d'aménagement du territoire.

²⁶ 26 points de desserte et 1 réseau d'échanges B.D.P. sont informatisés en Maine-et-Loire .

²⁷ En annexe n°13, cf. Propositions pour un soutien à l'action des communes en faveur de la lecture publique.

2. *La B.D.P. et le réseau : quelles pratiques d'acquisition ?*

2.1. Les pratiques d'acquisition à la B.D.P.

En 1997, le budget d'acquisition de la B.D.P. était de 1.304.000F. pour un achat de 22.712 documents et en 1998, de 1.340.000F. pour un achat de 18.791 documents. Tant au niveau du fonds que pour les acquisitions d'une année, la part des **livres jeunesse (56%)** est sensiblement supérieure à celle des **livres adultes (44%)**. La répartition entre **les livres (90%)**, **les documents sonores (9%)** et **les vidéos (1%)** montre une forte disparité. 1998 a vu le démarrage d'un **fonds cédérom** réservé aux animations ou consultations dans les bibliothèques du réseau.²⁸

En adulte et en jeunesse, la part de **la fiction** (en romans, albums, B.D.) reste plus importante que celle des documentaires : en jeunesse, 73 % de fiction pour 27 % de documentaires et en adulte, 60 % de fiction pour 46 % de documentaires.

Si le nombre des titres de B.D. est sensiblement égal en adulte et en jeunesse pour l'année 1997, le nombre d'exemplaires est le double en jeunesse (2,8 ex. en B.D. adulte et 4,3 ex. en B.D. jeunesse).

Chaque membre de l'équipe des bibliothécaires est responsable d'un domaine d'acquisition (livres adultes, livres jeunesse, documents sonores, vidéos et cédéroms) ou d'un genre (B.D. adulte et jeunesse). Chaque bibliothécaire s'occupe globalement d'un secteur géographique et assure, lors des tournées en bibliobus, la constitution du fonds et le prêt de l'ensemble des livres adulte et jeunesse. L'équipe tient beaucoup à cette organisation qui lui permet d'être au courant de la production éditoriale et de conseiller les lecteurs avec pertinence.

En revanche, en l'absence de vidéo et musibus, ce sont les communes intéressées qui viennent emprunter à la B.D.P. les disques et les vidéos.

²⁸ En annexe n°14 cf. les collections de la B.D.P. du Maine-et-Loire (acquisitions 1997/98).

D'autre part, la B.D.P. réalise des sélections de livres thématiques « nature et animaux », « vie quotidienne », « fêtes et loisirs », « contes et légendes », etc. Elle constitue parallèlement des valises thématiques centrées sur des personnages, des auteurs ou des genres littéraires, regroupant tous les types de supports (livres, disques, cassettes, vidéos, affiches). Les sélections et les valises thématiques servent de support aux animations mises en place par les bénévoles et conditionnent une part des acquisitions de la B.D.P. et des choix dans le réseau.

• Comment s'organisent les choix et la répartition par genres ?

Chacun dans leur domaine, les bibliothécaires travaillent avec des offices fournis par des libraires à Angers²⁹. En jeunesse, un comité de lecture / romans réunit mensuellement les responsables professionnels et les bénévoles volontaires du réseau ; au cours des quatre comités de lecture annuels fiction adulte (60 romans lus et analysés environ), la bibliothécaire en profite pour faire connaître «*du moins connu, des auteurs étrangers...*» ; l'ensemble des sélections est publié dans le journal de la B.D.P., *Le Petit Bleu* et fait l'objet d'une «valise» prêtée pour consultation aux bibliothèques qui le souhaitent.

La partie la plus importante du choix des romans pour acquisition reste le fait de la bibliothécaire sans véritable ajustement aux statistiques de prêts (le réseau ne les renseigne pas). «*Mais on sait qu'il faut acheter le dernier Anglade ou le dernier Signol en tant d'exemplaires !* »

Les documentaires enfants

En 1997, les % par nombre d'exemplaires donnent en ordre décroissant les sciences pures 26%, l'histoire - géo 20%, les arts 19% (loisirs), les techniques 17% (bricolage), les sciences sociales 9%, la littérature 6%, la religion 2%. Les documents les plus empruntés sont sur les animaux, les sciences, les techniques, le bricolage et les loisirs, l'histoire. En 1998, l'examen par % des titres sur les fonds conforte cette répartition.

²⁹ En annexe n°15, cf. la répartition par genres et par domaines (acquisitions 1997, B.D.P.)

Les documentaires adultes³⁰

Le responsable du secteur adulte suit la classe Dewey en fonction des demandes et des emprunts habituels.

En 1997, une étude conduite par la direction a permis d'approcher très précisément la répartition par domaine et sous-domaine : les scores sont détenus par l'histoire - géo., les récits de voyage, les arts, suivis des sciences sociales, et des techniques. Cette répartition est confirmée en 1998.

Dans l'*Enquête sur les pratiques d'acquisition*³¹ réalisée à l'occasion des journées de l'A.D.B.D.P à Nîmes en novembre 1999 (65% de réponses), un tableau donnant le % en nombre de titres des documentaires par domaine apporte une confirmation de ce constat local.

Dans l'enquête A.D.B.D.P., la répartition des genres s'effectue ainsi :

47% en livres adultes avec 54% en fiction et 46% en documentaire, **44% en livres jeunesse** avec 74% en fiction et 26% en documentaires, 7% en documents sonores, 2% en vidéos. Les bibliothécaires expliquent la faible proportion des achats de documentaires par une « pauvreté » de l'édition dans certains domaines, la rareté des « bonnes vulgarisations », leur manque de compétence sur les domaines scientifiques et techniques et le peu d'intérêt des responsables des dessertes du réseau pour ces mêmes domaines *«Ce sont essentiellement des femmes... peu intéressées ; elles stationnent volontiers devant les rayons décoration, bricolage... et elles passent à toute allure devant les autres, les sciences, la politique...»*, *«Dans une commune, quand une bénévole a vu que dans la répartition des genres pour le dépôt, il y avait 100 documentaires à choisir, elle était complètement paniquée ! »*

³⁰ En annexe n°15, cf. le tableau sur les documentaires adultes

³¹ L'Association des Directeurs de Bibliothèque Départementale de Prêt a envoyé un questionnaire à chaque B.D.P. pour alimenter la réflexion de sa rencontre annuelle en novembre 1999 à Nîmes sur le thème des *Pratiques d'acquisition*.

En 1997, un séminaire inter-B.D.P. Bretagne / Pays de Loire sur le thème des *Pratiques d'acquisition et mise en valeur des collections* donnait une évaluation commune de l'offre documentaire en insistant sur les aspects positifs :

- l'exhaustivité des fonds constitués : «*les "petits" éditeurs sont représentés grâce à une couverture quasi complète des parutions éditoriales et les titres achetés sont très diversifiés.*»
- la qualité du choix effectué qui repose sur «*la compétence du personnel, sa rigueur et son souci déontologique qui permettent la constitution d'un fonds riche...*»

mais aussi sur les points faibles :

- le manque d'évaluation
- le manque de concertation (une simple répartition budgétaire faite en début d'année et un choix de livres empiriques sans prise en compte réelle du fonds existant).

L'évaluation et la définition des besoins pour une meilleure connaissance des publics au moyen d'une enquête, un suivi des fonds par catégorie et un plan de développement des collections sont alors préconisés. Ainsi, en janvier 1998, la direction de la B.D.P. de Maine-et-Loire diffusait pour une réflexion avec son personnel un tableau de statistiques diverses donnant une répartition de ses collections par supports, genres et domaines. A côté des colonnes faisant état de la situation présente, deux colonnes vierges intitulées *Objectifs possibles 1998 et observations* encourageaient un réajustement progressif et volontariste...; les colonnes sont restées vierges, suite à la « résistance passive » du personnel responsable des acquisitions, hostile au « dogmatisme » des chiffres qui ne traduiraient pas la demande réelle, bien qu'implicite des usagers.

Un projet d'évaluation, une possible réorganisation suscitent la crainte d'une atteinte à la liberté et sont perçues comme une remise en cause plus ou moins volontaire sinon des compétences professionnelles, du moins de leur pertinence et des priorités valorisées..

N'y a-t-il pas un décalage entre l'offre et la demande ? entre l'offre et les besoins ? Quelle est la volonté implicite de prescription de la part des professionnels de la B.D.P. ? Les choix présentés dans la bibliothèque ou sur les rayons du bibliobus guident le comportement des lecteurs et confortent les responsables communaux dans leur choix

sur les représentations de leurs propres désirs et de ceux de leurs lecteurs. L'offre crée le lecteur et comme on fait ses courses en fonction de ce qu'on sait trouver dans les magasins disponibles, de même on ajuste ses souhaits de lecture en fonction de ce que l'on trouve sur les rayonnages.

Pourtant «...*toute culture commence par la connaissance des oeuvres, et [...] les oeuvres existent sans répondre à une demande explicite*³² ».

Dans l'enquête A.D.B.D.P, un ensemble de remarques précisent que les « acquisitions restent le fruit des analyses et des suggestions des bibliothécaires ». D'autre part, la répartition des acquisitions est souvent large entre les catégories A et B, et la gestion participative est un élément important dans l'acte de choix. Si certains pensent que «*le partage des compétences pour les acquisitions adultes..., c'est à la fois une faiblesse et une force*», d'autres pensent que «*la multiplication des subjectivités*» est source «*d'une certaine objectivité*».

Sur l'ensemble d'un réseau B.D.P., les stratégies de sélection des bénévoles (analysées plus loin) s'ajoutent aux pratiques à la fois empiriques et raisonnées des professionnels.

*** *Le choix des documentaires***

[Qu'il s'agisse des critères et des mobiles du choix des documentaires ou de la fiction, on touche à un domaine très sensible dans l'ordre des valeurs professionnelles ; ainsi les positions forcément synthétiques que je résume ici peuvent sembler tout aussi arbitraires ou subjectives que les énoncés rapportés...D'autre part, le terme « professionnel » est employé quand les entretiens à la B.D.P. de Maine-et-Loire et des commentaires de l'enquête A.D.B.D.P³³ se rejoignent sur un même sujet.]

Les refus d'achat exprimés pour les documentaires concernent principalement les ouvrages ou demandes trop spécialisés, trop techniques ou trop difficiles d'accès, les

³² *Le choix des livres par les bibliothécaires* : intervention de Madeleine Deloule aux journées de l'ADBDP à Nîmes, 8 nov. 1999

³³ Je renvoie à *Transversales*, décembre 1999 pour consultation du questionnaire et des réponses.

ouvrages tendancieux et révisionnistes, les ouvrages de polémique sur des événements récents, les publications politiques, la religion et l'ésotérisme ...

Exemple d'un objet de controverse entre la demande des lecteurs et la proposition des bibliothécaires, l'ésotérisme suscite l'engouement du public et est souvent refusé par les professionnels. Les professionnels, garants d'un laïcisme républicain, sont très prudents devant tout risque de favoritisme à une secte ou à un groupement ambigu...

Autre exemple de tiraillement, le choix des documents sonores : la demande et la frustration du public sont proportionnelles à la pauvreté des collections musicales encore trop onéreuses. Le public réclame les « nouveautés », le top 50, les variétés, etc... Les professionnels ont une méfiance pour les « tubes », « les modes passagères » et une préférence pour les intégrales « classique » et « jazz ». En Maine-et-Loire, dans les comptes-rendus de réunions de bibliothécaires communaux ou lors de la dernière création de réseau à Chemillé, il est noté « *que les adolescents sont attirés par ce type de documents mais ne trouvent pas ce qui leur convient ; une demande a été faite à la B.D.P. concernant la répartition des genres, à savoir plus de variété et de rock* » et les bénévoles réclament « *un choix de C.D. qui correspondent au besoin réel de la commune et non pas un lot standard, 30% classique, 20% jazz, 20% rock et le reste... , car le fonds C.D. peut attirer un public³⁴ !* » Dans le domaine musical, la discothécaire du Maine-et Loire a monté un fonds « classique » et de traditions nationales et folkloriques complet et important au vu du fonds rock et « langages musicaux nouveaux » plus réduit. Elle reconnaît avoir fait un effort certain pour donner plus de place à la chanson de variétés, mais elle se refuse à acheter en grand nombre les derniers tubes sortis que « *le public se procurera de toutes façons et pourra copier* ». A l'occasion des tournées en bus, j'entendrai plusieurs remarques sur les choix de disques dans le camion « *pas assez grand public* ». Dans la suite du compte-rendu, le rappel aux bénévoles « *qu'il est impératif de demander à leurs lecteurs des listes de titres, la discothécaire pouvant acheter ses documents sur cette base* » est un compromis pour concilier ces deux tendances. C'est une autre forme de « réservations », réponses aux demandes directes de

³⁴ Compte-rendu de la réunion des bibliothécaires du 17 juin 1999, dans le Carrefour des Mauges

lecteurs bien suivies par les professionnels de B.D.P.... ce qui n'est pas sans contradiction avec leurs autres justifications de choix ou de refus!

Le vidéothécaire affirme qu'il opère une censure dans ses choix «*en fonction d'un budget et d'une volonté de faire connaître des choses qui le sont moins comme les bons documentaires, les classiques du cinéma, les réalisateurs étrangers...*».

* *Le choix des romans*

Ceux-ci constituent «*le fond de commerce des B.D.P.*». Ce genre privilégié par le «*grand public*» cristallise tout ce qui est de l'ordre de l'implicite, de la justification, de la conviction militante dans l'argumentaire des choix des professionnels.³⁵

Des entretiens avec le personnel de la B.D.P. confirment les commentaires repérés dans l'enquête ADBDP. Les refus d'achats portent sur «*les collections populaires, les collections considérées à faible durée de vie parce que trop en prise sur un phénomène de mode, soumises aux gadgets, vite oubliées, les genres policiers qui prônent la violence et le racisme. [...] un ensemble de qualificatifs sur une littérature peu valable.. On remarquera un amalgame entre les productions rose, noire, bon marché, de qualité médiocre et une indifférenciation entre la quantité, le prix, la qualité, l'accessibilité au tout venant comme dans un " hall de gare" ».*

Quelle analyse, quel contenu met-on derrière «*sentimental, de coeur*³⁶»?

Quels sont les critères pour mesurer la «*qualité*»? A travers les choix et les refus d'achats, on discerne l'enjeu d'un idéal de perfection à l'origine de tensions dans la profession, écartelée entre un souci de «*qualité*» et une volonté de «*démocratisation culturelle*» supposés antinomiques.

Le mot «*best-seller*» est sans doute prononcé par les professionnels sans connotation méprisante, mais ...avec une réserve certaine pour l'objet. Cet achat est souvent renvoyé aux réseaux. Pour être acheté en B.D.P., il ne doit pas résulter d'une programmation «*trop commerciale*». «*Les romans sentimentaux ne sont pas récusés au motif qu'ils sont populaires, mais au motif qu'ils sont fabriqués à des fins commerciales et*

³⁵ En annexe n° 5, cf. les tableaux sur la répartition des romans et documentaires de l'échantillon.

³⁶ cf. enquête ADBDP, *Transversales*, décembre 1999.

ressortissent à des recettes stéréotypées »³⁷ ; mais à cela, un défenseur du genre répond qu'on « *aborde toujours la littérature sentimentale par le biais du littéraire* » et « *si le roman sentimental n'arrive pas à se faire reconnaître [comme la B.D ou le policier] il n'évoluera jamais !* ». On achète un peu de tout, mais dans la diversité des collections, on en oublie certaines. « *Les élus censurent, les bibliothécaires sélectionnent !* »³⁸. On renvoie vers les bibliothèques du réseau tout ce qui est connoté « eau de rose », soit parce que « *c'est largement présent* », soit parce que ce sont « *des collections directement achetées par les dépositaires* ».

Comment s'énoncent les censures plus ou moins conscientes sur les collections ou les sujets ?

On « consent » aux achats incontournables des romans d'amour et des romans du terroir absents des légitimations littéraires, dans un compromis tacite mais inévitable « *parce que c'est ce que les gens veulent* » beaucoup plus que par choix raisonné d'un juste équilibre de collections.

Un commentaire de l'enquête A.D.B.D.P. relève : « *...la demande des bénévoles n'est pas toujours prise en compte notamment en raison de considérations déontologiques : il est clairement exprimé que les professionnels sont seuls juges pour constituer un fonds de qualité. Cette dernière notion très subjective évacue ainsi toute réflexion théorique sur le rôle et le sens de la culture et conduit à des pratiques de prescription culturelle pas toujours explicites !* ».

Cette concession faite à « *ce qu'ils veulent* » permet de justifier de l'objectivité du professionnel. Une même réflexion associe souvent deux éléments contradictoires ; des propos plus ou moins désabusés sur ce qu'on estime être une littérature peu cultivée sont suivis d'un « *mais les gens ont le droit de lire ce qu'ils veulent !* ». Au travers des discussions avec les professionnels de la B.D.P., comme tout au long des journées de Nîmes, on sent la difficulté à tenir en équilibre les deux conceptions antagonistes de la collection, « *l'immédiate* » ou « *la téléologique* », celle qui apporte quelque chose de « *fort*,

³⁷ J. L. Gautier Gentès, lors d'une intervention aux journées de Nîmes, A.D.B.D.P., nov. 1999.

³⁸ D. Lahary aux journées de Nîmes.

*de grave et de chaud, qui dérange, et qui éloigne, et qui aide à penser, dans le profond temps des livres, le court temps où nous nous débattons*³⁹ ». Anne-Marie Bertrand parle d'une politique d'acquisition, par nature intellectuelle, et rendue au public à la suite «*d'une médiation assurée par des bibliothécaires qualifiés*». Il s'agit «*de marier l'ambition culturelle et l'ambition intellectuelle*» en travaillant à l'harmonie des couples apparemment antinomiques «*déontologie / démocratie, ambition / séduction*». Les professionnels sont écartelés entre des tendances «*élitistes*» qui associent confusément qualité, difficulté d'accès, niveau intellectuel ou scientifique, pérennité et des tendances «*démagogiques*» qui trouvent naturel de satisfaire à toutes les demandes formulées par le public. Cette contradiction est repérable à travers les réponses à l'enquête.⁴⁰

Sans doute, les différentes doctrines bibliothéconomiques et culturelles qui ont guidé les politiques d'acquisition entre l'offre et la demande, depuis la fin de la 2^{ème} guerre mondiale expliquent-elles en partie la querelle des légitimités culturelles. La formation d'origine, l'histoire professionnelle des bibliothécaires acquéreurs en B.D.P. apportent un autre éclairage. Ceux qui défendent une volonté «*de choix par le haut*» (faire connaître ce qu'on ne trouve pas partout, défendre l'achat «*de livres à rotation lente*», «*peu demandés, mais indispensables*») font partie, souvent, d'une génération avec une formation universitaire traditionnelle et beaucoup ont travaillé précédemment en bibliothèque universitaire ; ceux qui défendent le droit du lecteur de trouver dans le bus «*ce qu'il a envie de lire*» sont souvent «*plus jeunes*», et ont un parcours professionnel moins linéaire (ayant par exemple travaillé comme bénévole ou agent dans une commune ou un réseau intercommunal). L'ensemble des professionnels de bibliothèque est imprégné d'une instruction universitaire qui définit la culture par niveaux ou échelons et les publics par catégories ; mais ils sont en même temps fortement sensibilisés aux travaux d'anthropologie et de sociologie qui ont mis en valeur la

³⁹ D. Sallenave, *Le don des morts*. Paris : Gallimard, 1991.

⁴⁰ Dans l'enquête A.D.B.D.P., la réponse à la question : "quelles priorités pour une évaluation des pratiques d'acquisition" place Répondre à la demande des lecteurs en 2^{ème} priorité (35 % et 15 réponses) ; parmi les 15 réponses à une autre question intitulée, "Répondez-vous à toutes les demandes des lecteurs ?", 7 ont répondu oui et 7 ont répondu non.

polyvalence des cultures, la richesse des différences...Ils adhèrent très sincèrement aux théories d'une histoire de la lecture qui affirme :

« qu'il n'est pas de cultures qui soient radicalement hétérogènes et antinomiques, mais des objets imprimés qui traversent les collectivités et groupes sociaux qui, par la même, se rapprochent et se distinguent, se singularisent et partagent des textes. Les différences se construisent plus encore dans des manières de lire et dans des profits du texte, variés et variables, que dans des objets de lecture qui seraient radicalement hétérogènes..⁴¹ »

Les bibliothécaires sont tout à fait convaincus du droit des lecteurs à disposer de leurs goûts, de leurs lectures ; ils sont tout autant convaincus du bien fondé de leur choix de professionnels...Cette contradiction peut devenir insupportable et nécessite des concessions. Un des participants aux journées de Nîmes, Dominique Lahary⁴² me semble bien résumer le débat : « *La politique de l'offre est œuvre d'apostolat et d'élévation ! où est le compromis ? est-ce que la plupart d'entre nous ne théorise pas constamment sur le compromis ? je ne crois pas qu'on puisse accompagner quelqu'un dans son parcours de lecture ni vérifier l'accomplissement de ce parcours... On ne sait pas , on ne peut pas évaluer l'amélioration des parcours de lecture dans la vie d'un usager. On ne peut pas mesurer parce qu'on ne peut pas connaître la qualité, la sinuosité des parcours personnels... »*

Qu'est-ce que lire veut dire ? est-il incongru de signaler qu'il y a toutes sortes de littératures, de l'essai au roman de gare qui appellent toutes sortes de consultations. Le plaidoyer pour une liberté de lecture semble indissociable de la conviction que le « grand public » a une perception restreinte, un manque de connaissances éditoriales, voire littéraires qui limitent le plaisir qu'il aurait à s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres auteurs, à tenter une découverte de l'inconnu... On ne parle plus de « bons livres » ou de « mauvais livres », mais la pratique des acquisitions en B.D.P. suit le parcours d'une frontière invisible entre une « culture légitime », qui demande un effort et la « culture bas de gamme », facile d'accès à tous les niveaux. (« *ce qu'on trouve à l'Unico du coin ou à France Loisirs!* » ou « *les séries hall de gare !* »)

⁴¹ M. Poulain, “ Des lecteurs, des publics et des bibliothèques ”, in *Histoire des bibliothèques françaises*. t IV, p.532.

⁴² Responsable de la B.D.P. du Val d'Oise.

On saisit en filigrane cette force obscure des oppositions quant à l'ordre des légitimités de lectures au fil de la description d'une bibliothèque communale par une militante associative locale :

« La bibliothèque n'est pas réservée à une élite intellectuelle : tout est fait pour que toutes les couches de la population s'y retrouvent et s'y sentent à l'aise : les « petits romans » côtoient la littérature « reconnue ». Dans les revues, le *Onze Mondial* fait bon ménage avec le *Magazine littéraire*. Cette volonté d'être un lieu populaire est constamment présente dans l'esprit des responsables, qu'il s'agisse d'achat de livres ou de mise en place d'animations⁴³ ».

Le pragmatisme souvent désabusé des bibliothécaires quand elles font leurs choix, une condescendance certaine à propos « du goût » des dépositaires sont les témoins d'une volonté « *d'ouvrir le public vers autre chose* ». Pourquoi, cette hiérarchie des valeurs, cette hiérarchie des plaisirs ? Peut-on calibrer la qualité de l'œuvre à l'aune d'une ascèse qui donnerait droit au plaisir de lecture ?

« Qu'est-ce que la vie ordinaire ? Qu'est-ce qui manque à la vie ordinaire ? [...]. C'est la pensée, ce sont les livres : la pensée, le rêve, la connaissance du monde, et l'expérience élargie grâce aux livres, à la littérature, à la poésie, à la fiction...[car]...c'est dans les livres que la vie prend figure.[...] la vie n'accède pleinement au sens que revisitée par la littérature⁴⁴ ».

Les effets de lecture se mesurent-ils à leur qualité littéraire et intellectuelle ?

« A travers les fonds, quelle image est donnée de la bibliothèque ? la bibliothèque a une fonction de prescription, que vous connaissez tous... On retombe sur la question de la valeur, des bons et des mauvais livres, de la légitimité, etc... Exclure un type de livres des fonds, c'est exclure un type de public. Cela peut être légitime, mais il faut le faire en toute connaissance de cause, et pouvoir s'en expliquer. [...] Ne pas oublier qu'il y a des livres qui changent de statut, par le biais de la médiatisation, statut qui n'a donc peut-être pas grand chose à voir avec la qualité de l'œuvre. Par exemple, il y a quelques années, *L'année de l'éveil* de Charles Juliet, d'abord publié chez POL, relativement confidentiel, puis republié après la sortie du film en Presses pocket. Cela devrait nous rendre plus circonspect sur la difficulté relative de lecture de certains livres. On dit que c'est difficile, mais qui est allé voir réellement ? Notre propre culture est souvent une culture par ouï-dire⁴⁵. »

⁴³ E. Mousseau, membre de la fédération des Foyers ruraux, présidente de la commission culture du Comité d'Expansion du Layon, in *En milieu rural, quand le livre crée du lien*, n° hors série Animer. Paris : FNFR, octobre 1999.

⁴⁴ D. Sallenave, *ibid.*

⁴⁵ M. Deloule, directrice de la B.M de Saint-Denis, lors de son intervention « *Le choix des livres par les bibliothécaires* » au cours des journées de Nîmes, novembre 1999.

Danièle Sallenave défend, elle, la légitimité de «l'expérience de littérature» non pour une quelconque fuite mais, bien pour y trouver chacun, le sens de son existence en glissant «d'une vie ordinaire» à «une vie examinée»:

«La culture n'est pas un bien que l'on consomme pour se remettre des fatigues du travail. La culture est un arrachement, non un divertissement, ni une distraction sinon au sens fort d'un écart, d'une mise à distance qui vous rend à vous-même, fait accéder le « moi » à l'universalité du « soi », et vous ouvre, par l'intermédiaire des œuvres, à l'ordre du monde [...] Lire, c'est d'abord s'arracher à soi-même, et à son monde.⁴⁶. »

Les stratégies qui s'élaborent font des « concessions » au grand public avec la volonté pédagogique de le conduire petit à petit ailleurs : aussi bien sur les rayons de la B.D.P. que sur les rayons des bibliothécaires communales avec professionnels, on met des Harlequin et de la « littérature sentimentale facile » pour répondre à la demande, mais en montrant qu'il y a autre chose, les « petits » éditeurs dont la production relativement confidentielle devient synonyme de qualité...Lors des comités de lecture sur la fiction adulte réunissant professionnels et bénévoles, j'ai eu beaucoup de mal à situer les critères de distinction entre « un bon » et « un mauvais » roman...un roman facile peut-il être un bon roman? . « *Une lecture qui ne fait pas de mal, mais ne laisse pas de trace...* » peut-elle être un bon roman ?

« La politique culturelle a toujours trait à trois éléments : les objets, les hommes et les symboles. Et de fait [...] la culture manipule constamment des produits, des biens, des objets visibles et des valeurs, des symboles, des représentations à caractère immatériel. Cette division entre services divisibles et individualisables, qui sont des biens corporels, et services indivisibles et incorporels, qui relèvent de valeurs diffuses, [...] est fondamentale dans le champ culturel⁴⁷. »

La représentation hiérarchisée des cultures et des publics s'introduit subrepticement dans un ensemble de valeurs professionnelles ; or, la profession est actuellement fragilisée par une redéfinition confuse de ses missions et des priorités à dégager face aux nouveaux enjeux des politiques culturelles. Le bibliothécaire fait valoir un niveau de connaissances intellectuelles et de compétences techniques susceptibles de délimiter la frontière entre bénévole et professionnel. Toute remise en cause s'avère douloureuse...

⁴⁶ D. Sallenave, *ibid.*

⁴⁷ P Moulinier, *Politique culturelle et décentralisation*. Paris : C.N.F.P.T, 1995. (Culture).p.29.

La spécificité majeure du travail en B.D.P. repose sur la structuration du binôme professionnels / bénévoles. L'harmonisation et l'équilibre des collections sont d'autant plus difficiles à réaliser que les responsables animant les bibliothèques communales sont encore très peu formés aux acquisitions et peu responsables en la matière.

Quelles sont les représentations des professionnels de la B.D.P. sur les publics de leur réseau ? J'entends représentation comme une « manière » d'interpréter et de penser la réalité quotidienne, *«une forme de connaissance à partir de nos savoirs, les informations et modèles de pensée que nous recevons et transmettons par la tradition, l'éducation, la communication sociale⁴⁸ »*.

Les bibliothécaires regrettent de ne pas avoir de contact direct avec « les usagers de base ». Les présentations de collections, les formations sur les genres littéraires, les comités de lecture ne touchent que le public restreint des responsables de dépôts, maillons intermédiaires et filtres entre les documents et les usagers. Une nouvelle cohabitation de bénévoles et de professionnels communaux brouille un peu plus la représentation parfois simpliste que les bibliothécaires se font du responsable communal considéré comme un amateur : *« les bénévoles sont des filtres et ils ont une image déformée de leur public ; c'est un milieu sans homogénéité et quelque soit le milieu, ce sont des équipes réduites, vieillissantes. »* Pour d'autres, *« l'objectivité est faussée par l'importance du relationnel, de l'émotif avec les dépositaires. Ils ont une image déformée de leur rôle et tout se joue dans la représentation »*. Les filtres se superposent entre les professionnels et les responsables de desserte, entre les responsables et « leurs » lecteurs. Les professionnels analysent les discriminations vis à vis de lecteurs réels ou potentiels et en rendent responsables les bénévoles dont les goûts, les frilosités ou les stéréotypes sociaux déterminent les achats et rejets de certains thèmes et genres. Quelques commentaires sévères ou désabusés... *« Les bénévoles (associés à C.B.P.T.) donnent une image surannée, désuète de la bibliothèque associative. L'association est un parasite pour une perception juste d'une politique culturelle », « On trouve encore le genre dame patronnesse ou dame qui ne veut faire que du prêt, s'occuper, avoir des relations », « La plupart du temps, ce sont des retraités qui viennent faire le choix avec*

toutes les représentations nostalgiques... », « Les motivations sont très diverses, mais en général, ils veulent rendre service. », « Beaucoup de gens fonctionnent comme au club, en petits circuits...on est là pour se retrouver. Les gens viennent s'occuper de la bibliothèque comme ils ont un rôle à tenir dans la commune », « Les pratiques d'acquisition se font avec beaucoup d'empirisme et les responsables ont du mal à prendre en compte les demandes des lecteurs ». La même bibliothécaire qui venait d'expliquer qu'elle avait fait « un effort » pour élargir le fonds de documents sonores pour accéder aux demandes du grand public, ajoutait: « malgré l'élargissement du fonds, il y a une opacité de fait, quand il y a un intermédiaire entre l'offre et la demande réelle de l'ensemble des publics » !

Les bibliothécaires imputent la responsabilité du déséquilibre et de la pauvreté des genres ou domaines des collections au manque de curiosité et de professionnalisation des responsables communaux...Peut-être, est-ce en partie un reflet de leur propre embarras (repérable dans l'enquête A.D.B.D.P) à trouver un équilibre entre la volonté « *de maintenir un fonds propre encyclopédique de la B.D.P.* », dont on sait bien « *qu'il contient des ouvrages non empruntés* » et le souhait « *de coller au plus juste des besoins des fonds des bibliothèques du réseau* » dû en partie « *au manque de connaissance de leurs fonds* »...On relève de nombreuses remarques exprimant un malaise face au manque de cohérence des pratiques d'acquisition en B.D.P. Or, la volonté d'une formalisation des acquisitions impose presque naturellement la redéfinition d'un travail avec l'ensemble du réseau. « *L'impossibilité de compléter ou de faire des acquisitions partagées* » est à l'origine « *d'un manque d'appréciations sur les fonds existants ou acquis par les bibliothèques du réseau* ».

2.2. Les pratiques d'acquisition dans le réseau.

• Vue d'ensemble

L'enquête annuelle de la B.D.P. sur l'activité des bibliothèques en 1997 autorise quelques évaluations :

⁴⁸ *Psychologie sociale*, sous la dir. de P. Moscovici. Paris : P.U.F., 1990

Les prêts :

Sur 244 bibliothèques desservies en décembre 1997, 186 ont répondu à l'enquête soit 76,22%. 168 bibliothèques recensées ont prêté 1 063 631 documents pour une population de 290 895 habitants desservis soit 3,65 prêts par habitant (la moyenne nationale est de 4,2 prêts par habitant d'après les données 1996 de la Direction du livre). La moyenne des inscrits sur l'ensemble du département est de 17,24% pour une moyenne nationale de 18,1%.

Ces moyennes cachent des disparités importantes : 17 bibliothèques drainent plus de 30% de la population de leur commune et 4 bibliothèques touchent moins de 5% de la population. La majorité des bibliothèques recensées attire entre 10 et 15 % de la population communale sous réserve de réinscription annuelle.

Les locaux :

Les surfaces de locaux vont de 12 m² à 680 m² et le rapport entre la surface du local de bibliothèque et le nombre des habitants de la commune est de 0,01 m² à 0,25 m² par habitant. La moyenne se situe à 0,04 m² par habitant et la D.L.L recommande 0,07m² par habitant et un minimum de 100 m².

Les achats de livres

Sur 185 réponses, les bibliothèques ont consacré un total de 1.468.695 F à l'achat de livres pour constituer ou accroître leurs fonds propres, soit une moyenne de 4,68 F par habitant.

La moyenne des crédits d'acquisition des bibliothèques municipales de France était de 13,79 F par habitant en 1998.

La formation

Une des missions essentielles de la B.D.P. consiste à aider aux choix et à la constitution de collections propres dans le réseau et la formation est un outil important pour améliorer la cohérence des fonds. Le responsable des formations en Maine-et-Loire pense que « *le rôle de la BDP est de fédérer ; les politiques d'acquisition se font avec beaucoup d'empirisme et les responsables ont du mal à prendre en compte les demandes des lecteurs* ».

Les formations ont lieu pour la plupart à la BDP et sont animées soit par des bibliothécaires de la B.D.P., soit par des prestataires extérieurs. Sur les 40 journées organisées en 1998, on relève notamment des formations en bibliothéconomie, en littérature jeunesse, en littérature adulte (roman policier, roman du terroir)...

Le journal de la B.D.P., *le Petit Bleu*, est diffusé à tous les responsables et comporte systématiquement des sélections et analyses de livres, des fiches techniques (le conte traditionnel, les « Best-sellers », le Centre National du Livre, les Genres littéraires, le Roman...).

La B.D.P. est soucieuse de convaincre les élus locaux, souvent satisfaits d'avoir « donné » un local et de compter sur une bonne équipe de bénévoles pour le faire vivre, de la nécessité de doter la bibliothèque d'un budget d'acquisition propre et régulier pour sensibiliser l'équipe responsable à un réel travail de constitution des collections.

• La responsabilité des acquisitions et les critères de choix

Pour cerner la réalité de la politique d'acquisition, j'ai procédé à une série d'entretiens semi-directifs avec des bénévoles et des professionnels de bibliothèques communales choisies de façon à constituer un échantillon représentatif des différentes structures qui composent un réseau de lecture publique⁴⁹.

Une carte permet de retrouver les lieux et les statuts des bibliothèques visitées

Bibliothèques relais : Savennières, Valanjou, La Cornuaille

Bibliothèques municipales : Pouancé, Bouchemaine, Chalonnes, Rochefort sur Loire, Thouarcé

Réseaux intercommunaux B.D.P. (pratiquant les échanges de livres B.D.P.) : Montrevault, Saint Florent le Vieil

Réseaux intercommunaux (hors échange de livres B.D.P.) : Sèvre et Moine, Val de Moine.

⁴⁹ Les niveaux de desserte du réseau : **Dépôt** (sans agent qualifié, local spécifique et budget spécifique), **Bibliothèque Relais** (gérée par des bénévoles formés, disposant d'un local réservé et d'un budget d'acquisition), **Bibliothèque Municipale** (avec agent qualifié rémunéré, local réservé et budget d'acquisition).

On remarquera une localisation des réseaux au sud-ouest du département⁵⁰.

On trouvera en annexe n°3 (A-L) la « carte d'identité » des bibliothèques, des réseaux et les collections que j'ai pu identifier. Il est difficile de rassembler des données chiffrées pertinentes et comparables car leur récolement comporte de nombreuses lacunes dues à l'hétérogénéité des équipes, une informatisation plus ou moins effective, des interprétations différentes...Le tableau comparatif sur l'ensemble du département est réalisé à partir du dépouillement des enquêtes annuelles que chaque desserte est loin de remplir intégralement. Il est notamment impossible de savoir ce qui est réellement comptabilisé en budget d'acquisition, quand les bibliothèques ne sont pas en régie municipale et ne précisent pas quel montant de l'inscription des usagers, elles y consacrent.

Je m'attache à dégager un ensemble de données et de critères assez récurrents au fil des entretiens pour refléter des lignes de conduite générales ou pour repérer les conditions qui expliquent les lignes de conduite plus spécifiques de l'offre documentaire. Il s'agira ensuite de déceler les croisements effectifs ou possibles entre les deux politiques d'acquisition.

**** Les équipes : des bénévoles et des professionnels***

[En Maine-et Loire, 10% du réseau disposent d'un agent qualifié rémunéré sur un emploi spécifique et 38% disposent de bénévoles qui ont suivi une formation dispensée par l'A.B.F, la B.D.P. ou C.B.P.T.]

Les équipes sont très composites : on trouve des agents rémunérés sur un emploi spécifique à Rochefort, Thouarcé, Chalonnes, Pouancé et Bouchemaine ; les réseaux disposent d'un emploi intercommunal chacun, avec un emploi communal supplémentaire à la Pommeraye, à Saint Florent et à Saint Macaire. Les statuts de ces agents aux fonctions très polyvalentes sont également divers et correspondent peu à leurs qualifications professionnelles.⁵¹

⁵⁰ En annexe n°16, cf. [l'organisation territoriale en Maine-et-Loire](#)

⁵¹ L'ensemble de ces agents intercommunaux sont, soit Assistant, Assistant Qualifié de Conservation ou ont un Deug Métiers du livre.

La participation des bénévoles est plus limitée en présence de professionnels soit parce qu'il y a eu des « histoires de village » mal digérées quand la bibliothèque est devenue municipale (Rochefort), soit parce qu'il y a eu une certaine démobilisation de la part des bénévoles (Pouancé), soit parce qu'ils se sentent dépassés par l'ampleur de tâches nouvelles sans que pour autant le professionnel ait eu la volonté de les écarter (Chalonnès, Bouchemaine).

La municipalisation d'un lieu de lecture et sa professionnalisation ont souvent comme conséquence un éloignement des bénévoles, soit qu'ils se sentent moins responsables ou moins investis. Cela se passe différemment dans les réseaux.

La gestion associative est encore très prégnante. Dans le réseau de Montrevault aucune des 11 bibliothèques des 12 communes n'est municipale. On est là dans le contexte très particulier du pays des Mauges où depuis longtemps la dimension associative est une structuration interne économique et culturelle très dynamique et vivante du territoire. Un certain nombre d'associations exercent une influence dans le domaine culturel et dans celui de la lecture plus particulièrement.

Association des Familles Rurales,

est née après la seconde guerre mondiale pour répondre aux besoins urgents des campagnes en développant des réseaux d'entraide et de solidarité. Elle a une réputation « *d'être dans la mouvance confessionnelle basique et moralisatrice* ». Beaucoup de bibliothèques se sont fédérées aux A.F.R parce que ça allait de soi dans les campagnes très catholiques du Maine-et-Loire. La Cornuaille par exemple souhaite au plus vite que la mairie reprenne la bibliothèque pour pouvoir quitter l'association « *et prendre son indépendance* ».

Culture et Bibliothèque Pour Tous.

depuis 1971, date de sa séparation avec l'Action Catholique, c'est une fédération d'associations départementales qui se veut apolitique et non confessionnelle tout en affirmant son attachement à une vision spiritualiste de l'homme ; elle souhaite fournir de la lecture au public le plus large dans les villages et les quartiers. L'accent est mis sur les romans et la « lecture plaisir » ; les classiques et les périodiques sont peu représentés.

Très implantée dans les petites communes, elle se trouve en situation de « concurrence » avec la B.D.P. ; si elle ne bénéficie pas non plus des faveurs de la D.R.A.C dispensatrice de subventions, les maires du département sont encore satisfaits de pouvoir compter sur des équipes bien intégrées sur le terrain, qui ne demandent pas grand-chose. Le Conseil Général retarda jusqu'en 1982 la création de la B.D.P. pour ne pas créer un conflit avec C.B.P.T.

Fédération Nationale des Foyers Ruraux

A l'inverse des précédentes, cette association n'est pas d'origine confessionnelle, même si on y retrouve beaucoup de militants du Mouvement Rural Chrétien plutôt situé à gauche de l'échiquier politique. Née après guerre, dans la mouvance de l'éducation populaire, elle a eu pour objectif « *la formation et l'éducation des ruraux et l'animation du monde rural.* ». Sensible au déficit culturel des campagnes par rapport au modèle urbain, elle est force de proposition pour toute action de valorisation de la société rurale dans le cadre « *d'une démocratie participative.* ». Très présente dans le secteur des Mauges, elle met l'accent sur l'animation, dont la lecture peut être un excellent support.

Ainsi, dans les bibliothèques du Maine-et-Loire, les associations sont un vecteur de dynamisme et d'étouffement tout à la fois. Dynamisme quand elles sont un laboratoire d'idées, de solutions originales mises en place collectivement. Dans les Mauges où « *le dynamisme associatif soude les gens* », 63 des 65 communes ont une bibliothèque.

Par contre, certaines équipes expriment de fortes réticences ; elles se sentent étouffées par une gestion associative qui repose sur un système de bénévolat et de subventions données par les mairies ; elle est ressentie comme un frein à la professionnalisation, à une prise de conscience des élus sur des exigences réelles à avoir en matière de lecture publique : « *Le maire voulait se débarrasser du volet culturel avec la prise en charge par les associations.* » (Mauges) « *Il profite de notre travail à bon compte.* » (Valanjou)

Cette gestion permet une certaine souplesse qui n'est pas négligeable au plus près du terrain, mais elle reste ambiguë dans la répartition des rôles et la clarification des compétences à l'intérieur de l'équipe :

entre les bénévoles quand les différentes personnalités et disponibilités génèrent des conflits plus ou moins larvés de pouvoir ou de représentativité. « *Pour que ça change, il faudrait que Mme L... parte, puisque c'est elle qui porte tout !* »

entre bénévoles et professionnels, les enjeux mis dans la répartition des tâches trouvent souvent leur origine dans les « histoires du village ». « *Dès le départ, ça a été très clair dans l'esprit du maire, tout de suite municipale, jamais d'association !* » (Chalonnnes)

Quel que soit le courant laïc ou confessionnel auquel ils se réfèrent, les militants associatifs culturels sont investis d'une responsabilité plus marquée au sein de l'équipe. Ils manifestent volontiers la volonté d'une transmission de la légitimité culturelle qui est celle de leur environnement.

- **Les enjeux du choix**

L'espace rural

Depuis 20 ans, le monde rural a été l'objet et l'acteur d'une recomposition sociale et sociologique qui amène de fait une homogénéisation entre le rural et l'urbain.

« L'homogénéisation progressive des modes de vie entre la ville et la campagne, notamment en termes de consommation ou de confort de l'habitat, ne doit pas pourtant faire oublier les inconvénients qui, le plus souvent, augmentent avec l'éloignement des villes et "l'authenticité" d'un terroir reculé : isolement relatif, offre limitée en termes de services, de loisirs - notamment pour les adolescents - ou d'éducation, sans oublier une plus grande dépendance à l'égard des intempéries pour les déplacements⁵². »

S'il y a une harmonisation certaine entre le rural et l'urbain, des différences persistent, pas tant, peut-être sur l'accès aux biens de consommation que sur les pratiques liées à la vie collective, aux « curiosités » nouvelles que peuvent solliciter les mouvements incessants de la ville, sur l'accessibilité aux services culturels...

Il faut sans doute distinguer entre les générations car les différences s'atténuent très nettement pour les jeunes. Un autre écart tient aussi aux localisations dans l'espace territorial : on n'utilise pas la bibliothèque et on ne lit pas de la même façon selon que la

⁵² J. L. Andréani, in *Le Monde*, 9 mars 1999.

commune est un chef-lieu de canton avec tous les services importants (Chalonnès, Pouancé), la prolongation d'une grosse agglomération ou zone périurbaine (Savennières, Bouchemaine), ou une commune trop petite pour avoir aucun service et excentrée par rapport à des gros bourgs ou petites villes (La Cornuaille)...

Je parlerai encore des Mauges pour essayer de situer leur identité très marquée par rapport à l'ensemble du département et repérer quelques raisons qui en font un secteur à la fois dynamique et fermé, témoin de forts particularismes.

Outre sa cohésion géographique entre la vallée de la Loire et le bocage vendéen, l'événement historique fondateur de ce « pays » fut l'insurrection vendéenne de 1793 et l'antagonisme durable entre les blancs et les bleus, chaque famille gardant la mémoire de ce passé douloureux physiquement, économiquement et psychologiquement. « *La population a beaucoup souffert et aime bien se le rappeler* ».

Ainsi s'est développée une habitude de solidarité et de courage pour s'en sortir, mais aussi des tendances à rester enclous, à se débrouiller tout seul. « *Dans les Mauges, les gens sont tenaces et ont de la force de caractère, mais ils sont aussi méfiants et égoïstes* »(propos d'une professionnelle).

Les Mauges se distinguent par la prédominance de l'enseignement catholique et de nombreuses communes n'ont qu'une seule école privée. Un complexe social s'est constitué au fil du temps autour de petites entités spatiales longtemps repliées sur elles-mêmes ; la population, entraînée à trouver des solutions de repli a su habilement s'adapter au monde moderne en créant des structures de développement avec des fermes et des petites usines à la campagne qui en font une région fermée mais très vivante. Quelques propos sarcastiques mais justes d'une bibliothécaire : « *On ne dit pas not'bon maître pendant des siècles pour rien ! Maintenant c'est le petit patron qui remplace et il n'y a pas d'évolution. Il y a encore un retard du niveau scolaire dans ce secteur ; ils ne quittent pas leur bourg et beaucoup de gens ont du mal à laisser partir leurs enfants à Angers.*

Il y a le poids de l'église...les Mauges c'est un milieu très fermé sur la famille ! »

Les propos tenus par Pierre Mendras dans son étude sur l'évolution de la société rurale me semblent bien illustrer cette approche.

« Une société d'interconnaissance nécessite un accord idéologique complet de tous ses membres qui partagent la même vision du monde, le même système de valeurs et le même « outillage » intellectuel et verbal [...] L'autarcie d'ensemble est la condition du maintien et le mécanisme de perpétuation de l'homogénéité culturelle dans la mesure où la différence avec les autres renforce le sentiment d'identité personnelle et l'esprit de corps du groupe⁵³ ».

On vérifiera cette analyse à travers les différentes notions qui interviennent pour le choix de documents, bien que de nouvelles attitudes émergent.

Ainsi à Savennières, territoire résidentiel réparti entre les domaines viticoles, les maisons bourgeoises et les nouveaux lotissements de cadres moyens, les habitants s'investissent peu dans le village, car ils travaillent à Angers et vont à la bibliothèque municipale centrale sans hésiter.

A Valanjou, bourg de 2000 habitants, la bibliothèque « ronronne » sur elle-même et les bénévoles n'éprouvent pas de curiosité sur les projets mis en place par la commission culture de la communauté de communes dont ils font partie ! Ils se contentent de recevoir ses listes de sélection et n'éprouvent aucun besoin réel de suivre les formations de la B.D.P.

La personne, jeune mère de famille qui m'a reçue a répondu à une question insistante : « *Avoir un professionnel, pour quoi faire ? puisque ça marche bien comme ça ! les gens sont habitués !* »

L'espace est un déterminant social global, constitutif de l'échange social et culturel dans ses dimensions inégalitaires.

Le niveau d'instruction.

Une autre différence encore perceptible est celle, du moins pour les générations plus anciennes, du niveau de l'instruction. Le département du Maine-et-Loire a du accuser longtemps un retard scolaire dans les statistiques nationales. A la campagne, la moyenne

⁵³ P. Mendras. *Les sociétés paysannes*, Gallimard, 1996.

du niveau d'instruction pour les 50 ans et plus, c'est le C.A.P. ; après, on partait à la ferme ou à l'usine.

Lors d'une formation sur le roman du terroir avec les bénévoles du réseau de Montrevault, au plus fort de la discussion sur les thèmes, les goûts des uns et des autres, les choix pour la bibliothèque, une dame s'est vigoureusement exprimée : « *Dans le comité de lecture, y en a qui râlent parce qu'on amène trop de livres du terroir [ce sont des professeurs !]. Mais dans les stats. , on voit que c'est ça qui sort le plus chez nous. Nous on sait, parce qu'on est de la campagne. Et pourtant dans le comité de lecture, c'est certainement moi qui ai le moins d'intelligence ! »*

A plusieurs reprises, les professionnels me parleront des bénévoles « *de grande valeur* » qui n'osent pas prendre la parole dans les comités de lecture ou dans le bus « *parce qu'ils ne savent pas dire, ils ont peur d'être ridicules...* » La prise de parole de celui qui sait « *parce qu'il a étudié* », parce qu'il « *dit bien* » ...réduit au silence le reste de l'équipe.

Je pense qu'on peut attribuer au manque d'habitude d'utiliser soi-même des outils documentaires pour des études ou une formation, le peu d'intérêt accordé aux documentaires : « *Les documentaires, ça ne sert à rien !* »(Val de Moine). A Montfaucon, la professionnelle m'expliquera tout le travail qu'elle essaie de faire avec les bénévoles qui choisissent un atlas à France Loisirs, car « *les cartes sont jolies !* », sans aucune référence ni à la pertinence des informations ni aux moyens d'accès comme les index ou les chronologies. On reviendra sur l'importance de l'image...

Les représentations de la lecture, du lecteur, de la bibliothèque.

Beaucoup de professionnels regrettent le peu de souci des bénévoles pour la présentation des livres, le mobilier, l'harmonie d'une salle... La mise en valeur est encore du superflu !...

Quels éléments déterminent l'ensemble des motivations ?

Les hommes sont peu présents dans les bibliothèques du réseau. Ils viennent donner « *un coup de main* » pour le choix dans le bus, pour tenir les permanences. « *Très peu*

d'hommes participent au choix et au dynamisme des bibliothèques. La lecture, c'est pas vraiment bien vu pour un homme, c'est fainéanter... » (professionnel B.D.P.)

« L'analyse du tableau ci-contre [dans la Vienne en 1990] montre que 88,5% des bénévoles de la lecture sont des femmes. Or, nous avons vu que les militants culturels sont plutôt des hommes. Cette inversion de tendances peut s'expliquer par le fait que s'occuper d'une bibliothèque peut être considéré comme une activité éducative relevant donc de la sphère féminine⁵⁴. »

En tout premier lieu « *les bénévoles font les permanences ; c'est le contact au public qui les intéresse prioritairement* ». Dans toutes les bibliothèques où un professionnel a été embauché, si multiformes que soient ses missions, la mairie ou l'association a précisé que « le public » et les acquisitions restaient le domaine réservé des bénévoles.

Pour la plupart des bénévoles, peu investies en temps ou en énergie, ce sont prioritairement « les permanences » qui fondent leur engagement, leur « *volonté de rendre service* ». Les relations interpersonnelles et la convivialité des échanges avec les lecteurs sont souvent plus importantes que la connaissance propre des documents. La bibliothèque est un service, proche de celui de la boulangerie ou de la poste où l'on peut construire une vie relationnelle avec ceux que l'on côtoie quotidiennement dans le village. « *Beaucoup de gens fonctionnent comme au club, en petits circuits ; on est là pour se retrouver et en plus, les gens ont un rôle à tenir dans la commune !* » (professionnel B.D.P.).

Beaucoup de bénévoles sont peu ou prou conscients des disponibilités requises pour « faire tourner » une bibliothèque et reculent devant l'ampleur des tâches techniques et administratives.

On constate que ceux qui raisonnent uniquement sur l'adage « *ce qui compte, c'est le public et ce qui nous motive, c'est la lecture ! le reste, les formations, tout ça on n'a plus de temps !* » pérennisent une stagnation de leur bibliothèque.

A la Cornuaille, minuscule dépôt dont les responsables manifestent pourtant un grand enthousiasme et ont la volonté de municipaliser leur bibliothèque, une personne m'a dit avec un sourire désarmant : « *Moi, je ne suis pas une lectrice vous savez ! j'aime pas*

⁵⁴ L. Tarin *Les politiques de lecture en milieu rural*. dans B.B.F., n° 2, 1993.pp.34-39.

trop ça ! mais les gens, ils viennent, ils se débrouillent. Ici, c'est pas comme à la ville, on peut être plus souple sur les règlements ! ». J'ai effectivement pu constater que les lecteurs y sont jovialement accueillis et je précise aussi que, pour être relativement isolée, La Cornuaille n'est qu'à une demi-heure d'Angers !

Le choix des livres passe au second plan en tant qu'élément fondamental d'une constitution cohérente de collections, là où un professionnel n'intervient pas pour aider et faire comprendre que l'accueil et la relation au public sont enrichis par des fonds attrayants et variés.

Les bénévoles se répartissent les choix dans le bus, selon leur familiarité avec tel ou tel genre, en étroite relation avec la connaissance de leur public et avec la volonté de lui apporter ce qu'il aime.

Le « service à la bibliothèque » joue un rôle considérable dans une valorisation de soi-même tissée par l'ensemble des relations et des positions au sein de la collectivité dans laquelle on vit tous les jours. Telle ou telle personne fortement impliquée a la volonté de percevoir et de faire percevoir immédiatement, dans sa commune, les résultats de son action ou de ses démarches pour obtenir un budget par exemple ; on perçoit nettement, à travers les résistances ou les pressions subtiles, l'enjeu des engagements personnels quand il est question de rassembler les budgets des communes dans le cadre d'intercommunalité ou de « partager » avec d'autres communes les bénéfices culturels valorisants. « *On a envie de garder ses livres, pour ses lecteurs, sa commune.* » (Saint Florent)

Quels autres enjeux de valorisation ou de non dévalorisation de soi-même, quelle image du service dans lequel on s'est investis sont exprimés, quand le choix et le prêt des livres sont avant tout l'occasion « *d'avoir beaucoup de lecteurs ?* ». Le choix des livres est fait en fonction de ce que les voisins, les connaissances, « *mon petit monsieur* » aiment bien.

Combien de fois, dans le bus, ai-je entendu « *oh ! c'est sans doute très bien, mais vous savez, chez nous ça ne sortirait pas !* ». En Val de Moine une professionnelle se demande si les bénévoles ne prennent pas les lecteurs pour des imbéciles après avoir souvent entendu après un comité de lecture : « *Moi, j'ai trouvé ça génial, mais on ne*

peut pas acheter ça pour nos lecteurs ! ». Les budgets étriqués sont un élément supplémentaire pour une orientation des achats vers une rentabilité maximum !.

Il est important de développer l'idée de collection dans l'esprit des bénévoles pour les rendre moins sceptiques sur leur capacité à faire venir de nouveaux lecteurs.

Les valeurs

« Dans la mesure où chacun dispose d'un langage commun et d'un code unique d'attitudes et de comportements, la société peut être transparente pour tous et les actes prévisibles. Le jugement moral suppose une morale valable pour tous et acceptée par chacun, de sorte que les divergences n'apparaissent que dans les nuances de la pratique qui donne prix à la confrontation d'opinions différentes⁵⁵. »

Dans ce lieu « d'inter connaissance » habité par la communauté villageoise, il est difficile de proposer ce qui sort de l'habituel ou plutôt de ce qui peut être accepté ou lu par tous sans que le prescripteur se sente jugé : il ne s'agit pas seulement de la violence ou de l'érotisme exclus presque d'office, mais tout autant des ouvrages « osés » ou « gonflés ». On ne peut pas proposer ce qui sera perçu comme des excentricités par l'autre, côtoyé dans l'espace restreint du village.

« Grâce aux fictions des livres, on est aussitôt en accord avec le monde imaginaire de tous les autres, on a reçu la confirmation publique, quoique confiée en secret, que le monde visible est doublé d'un monde invisible. On y accède privément, mais un autre qui lit, lit la même chose que vous : [...] un livre est une référence commune, qui crée un lien entre tous ceux qui l'ont lu⁵⁶. »

Le lien devient rupture lorsque la transgression outrepassé ce qui est implicitement autorisé et rejette la connivence.

« Je crois que l'une des fonctions de la fiction littéraire est de proposer l'espace, le temps et le sens qui nous font défaut au fil des jours. Créer un réel qui ait cours au sein d'un pacte provisoire. [...] Pouvoir entre textes et images, y roder des manières d'être au monde et y côtoyer des personnages complexes, denses, fussent-ils réduits à l'essentiel, me semble toujours une chance fragile qu'il nous faut partager d'urgence avec le plus grand nombre. Car si elle

⁵⁵ P. Mendras, *Les sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie* ; Paris, Gallimard, 1995. (Folio. Histoire), 368 p.

⁵⁶ D. Sallenave, *ibid.*

n'est pas faite pour servir, la littérature n'en demeure pas moins terriblement efficace : elle résiste⁵⁷ .»

La collection comme unité autonome ouvre sur le monde ...au risque de révéler à soi-même des capacités de transgression insupportables.

Un des domaines où se manifeste clairement la différence dans les critères de choix entre des structures « encloses » et des structures plus « exposées », plus anonymes, est celui de l'image.

Celle-ci cristallise une manifestation des fantasmes, des mythes de perdition exacerbés par une morale catholique encore très présente. Il y a un malaise face à l'image, car à l'inverse de l'écrit, celle-ci est immédiatement « visible » au même moment par tous ceux qui la regardent ; il n'y a pas le décalage du déchiffrage qui permet au prescripteur de s'effacer, de laisser le lecteur seul avec lui-même. L'autre et moi-même, nous voyons en même temps ce qui fait appel à l'émotion, à ce qui nous touche dans notre intimité, nos fantasmes. En regardant ensemble, on se dévoile chacun devant l'autre. Il n'y a plus de protection possible. Et ceci est tout à fait remarquable au niveau de la bande dessinée (adulte), des albums jeunesse ou des couvertures de livres.

J'ai été frappée par le refus ou plutôt une indifférence manifeste pour les collections de B.D. (Il n'est que de regarder aussi la part des B.D adultes dans les fonds des B.D.P. en général). Beaucoup de bibliothèques n'en prennent pas, n'en veulent même pas.

Les raisons évoquées vont de « *on n'y connaît rien ! c'est difficile* » au « *ça ne sortirait pas chez nous* ». La B.D. adulte a une connotation très forte de violence et d'érotisme. On assiste à une "diabolisation" du "porno". Certaines bibliothèques en prennent dans l'espoir de faire venir plus d'hommes à la bibliothèque !

Le choix des albums engage une forte responsabilité et souvent, on confie cette tâche à une (jeune) mère de famille. Dans le bus, à Thouarcé, une personne hésitait à choisir un livre car la couverture lui laissait à penser qu'il parlait de l'avortement ; c'était en fait un documentaire sur le handicap de l'enfant.

⁵⁷ Christian Bruel, auteur et éditeur des éd. Le sourire qui mord et Etre Editions : propos recueillis pour la revue *Citrouille*, nov. 1999, p. 26.

J'ai rencontré des positions inverses notamment dans deux bibliothèques.

- à Savennières, le public semble très éclectique et les déplacements vers la grande ville sont fréquents. L'équipe est entièrement composée de bénévoles dont trois travaillent et elles suivent l'ensemble des stages proposés par la B.D.P.

La responsable a précisé : *« la volonté dès le départ, de ne pas ratisser vers le bas ; on n'a jamais eu d'Harlequin, ni de Barbara Cartland ! mais on constate une évolution importante dans les demandes des lecteurs parce qu'ils se laissent convaincre par les propositions des bénévoles ; il y a une très bonne communication dans l'équipe et on peut se remettre en question les uns les autres sans refuser ou mépriser les goûts trop marqués des uns ou des autres ; chacune a fait découvrir aux autres son propre domaine de prédilection et ça a permis de développer des domaines étrangers au départ à la plupart des membres de l'équipe [...] tout ça permet un travail d'approche et de persuasion des lecteurs d'abord les plus réceptifs ; ensuite c'est parti, parce qu'ils discutent et échangent entre eux ; ceux qui aimaient Bellemarre, ils lisent des auteurs australiens maintenant ; c'est important de partir de leurs références à eux et de les aider à franchir leurs idées reçues sur des difficultés de lecture supposées, c'est à dire les auteurs étrangers et les policiers, considérés comme sous-produits. »*

Je cite longuement l'entretien parce que cette démarche de remise en question systématique, de discussion, de curiosité me semble un argument fondamental pour mener des formations et les collaborations à venir dans tous les lieux de lecture. C'est le fait d'une équipe qui a presque un statut de « professionnels » dans sa capacité manifestée à prendre du recul et par l'importance qu'elle attache à un équilibre du fonds. La même personne expliquait que les ouvrages « *trop provocants* » n'étaient pas retenus parce que le personnel ne se sentait pas assez préparé ou assuré pour entamer un débat avec des lecteurs sans sombrer dans la polémique.

- la ville de Chalonnes, 5731 habitants, fait un peu, il est vrai, figure d'exception comme bibliothèque « remarquable » en locaux, budget, implication des élus depuis 20 ans, dynamisme du personnel au vu de sa taille ; c'est aussi un gros bourg centre. Je citerai surtout la richesse tant en quantité qu'en variété de son fonds de B.D. qu'elle spécialise et enrichit chaque année en organisant un festival de la bande dessinée ; la bibliothèque est visitée par les autres équipes du canton et la responsable assure des

séances de formation B.D. à la B.D.P. Elle me parlait de son incompréhension face à des remarques comme : « *C'est vraiment intéressant, mais nous on pourrait pas faire ça !* » ou « *Tu n'as pas d'ennui avec tes lecteurs ?* »

Il y a une volonté manifeste de ne pas agresser le lecteur et de se conformer à ses goûts supposés. N'y a-t-il pas aussi un souhait implicite, de la part des bénévoles, de conformer le choix du lecteur à son propre goût et de retrouver des lecteurs qui lui ressemblent ?

L'ensemble des entretiens nous amènent à constater que les secteurs les plus dynamiques, ouverts à l'idée d'une proposition large des thèmes et des genres, les équipes les moins soumises à des stéréotypes moraux et à des représentations limitées sur les goûts des lecteurs sont les lieux où les bénévoles discutent de leurs choix, se déplacent, se rencontrent, suivent des formations. L'évolution lente des mentalités est consécutive aux manques de relations avec l'extérieur de l'équipe et de la commune, aux manques de discussion, aux brassages des idées, aux manques de rébellion. L'autarcie culturelle est inversement proportionnelle aux capacités de mobilités, physiques et relationnelles entretenues par une veille et une curiosité permanentes.

Les outils pour aider aux choix..

Plusieurs fois j'ai entendu, lors d'échanges sur des préparations éventuelles d'acquisitions ou de choix dans le bus : « *On voit bien sur place ce qui nous plaît, ce qui plaît aux lecteurs, ce qui va marcher* ». Les professionnels intercommunaux disent tous, leur difficulté à intervenir sur les choix des bénévoles, à leur faire prendre du recul, à dépasser le stade de l'émotion, de l'affect pur et du premier degré. « *Ils se fient à leur goût personnel ou aux goûts de leurs lecteurs préférés, habituels* ». Il y a peu de préparation au choix dans les équipes.

En dehors des livres achetés après sélection par le comité de lecture en Sèvre et Moine, les « *bénévoles font dans leur coin* » et demandent peu de conseils. Ceux qui demandent conseil au professionnel ont déjà fait un pas dans une démarche d'ouverture des choix.

A Savennières, à Thouarcé, et dans les réseaux de Montrevault, de Saint Florent et de Sèvre et Moine des comités de lecture adulte se sont mis en place. Ils sont souvent

institués et animés par les professionnels intercommunaux et ils sont un outil majeur pour présenter toutes sortes de titres, de collections avec la « complicité » des librairies à Cholet, Angers, Beaupreau ; il est ainsi plus facile, ensuite d'amener les bénévoles à se déplacer en librairie pour faire les achats. C'est aussi l'occasion pour le professionnel de donner des critères de choix, de faire voir, feuilleter les livres, présenter des documentaires, genre avec lequel nombre de professionnels ne se sentent pas à l'aise.

Autour de la Pommeraye il y aura bientôt un comité de lecture B.D. adulte.

A Montrevault, une bénévole très impliquée dans l'animation culturelle insiste beaucoup sur la démocratie à l'intérieur du groupe : « *Aucun livre n'est rejeté avant d'avoir été lu au moins par deux personnes* ». Chaque comité de lecture donne lieu à un petit journal de sélection et de localisation des ouvrages, largement diffusé.

Existe aussi un comité de lecture enfant, organisé avec les enfants soit sur les romans, soit sur les albums et B.D. Les enfants vont en librairie avec la professionnelle pour choisir les livres.

Mais toujours sur le réseau de Montrevault, la professionnelle est un peu découragée : « *Les comités de lecture permettent de faire évoluer les pratiques très ponctuellement ; ils sont emballés par tel ou tel titre présenté ou lu, mais ils ont du mal à réutiliser les critères d'appréciation pour leurs propres choix dans la bibliothèque ; ils reprennent des habitudes rassurantes, ils restent en terrain connu et peuvent conseiller en toute sérénité !* » Il est très difficile d'intégrer dans les comités des « lecteurs de base ».

Des séances de comité de lecture adulte et jeunesse rassemblent professionnels et bénévoles à la B.D.P. plusieurs fois dans l'année. Des formations sont proposées pour découvrir les genres littéraires, les collections, le monde de l'édition...

• Quels choix pour les acquisitions ?⁵⁸

* *La fiction*

Sur l'ensemble des bibliothèques étudiées, les acquisitions sont réparties entre 70% pour **la fiction** et 30% pour **les documentaires**, 40% en **adultes** et 60% en **jeunesse**.

La prédominance de la fiction dans les choix faits par les bénévoles, s'explique par le fait qu'il est plus facile de choisir un roman qu'un documentaire (par repérage notamment d'un auteur, de la page et de la quatrième de couverture). D'autre part, le roman est un genre « qui plaît », et qui est largement privilégié comme mode d'accès à l'imaginaire par les femmes notamment, largement majoritaires dans les équipes. Marie-Laure Besnard-Bernadac, auteur du catalogue du musée Picasso, commente la *Femme lisant* de 1935 et parle de « *la femme lisant, perdue dans la contemplation, la méditation ; autre forme de rêverie, d'abstraction hors du réel qui enferme la femme dans un univers intériorisé, paisible et silencieux.* »⁵⁹

« Mais cette foule étendue qui n'aspire à la contemplation d'aucune forme durable et pure, qu'attend-elle donc des histoires imprimées ou projetées dont elle se montre avide au point parfois de ne pouvoir en rester privée, comme il arrive avec les drogues ? La réponse ne se fait pas attendre. Cette multitude composite, de tout âge, de toute profession, de toute classe, veut avoir accès, fût-ce illusoirement, à une vie autre que la sienne⁶⁰. »

Le roman est un genre qui autorise les grands rêves compensateurs. Il participe à un ordre de réalité qui le rapproche du cinéma en offrant au public une participation, future symbolique, à la passion et à l'aventure. Les femmes ont une approche de l'imaginaire qui l'insère très naturellement dans la réalité de leur quotidien ; les bénévoles sont des lectrices actives qui s'impliquent avec leurs lecteurs dans les univers de la fiction.

« Les thèmes aventureux et homicides ne peuvent se réaliser dans la vie ; ils tendent à se distribuer projectivement. Les thèmes amoureux interfèrent avec les expériences vécues ; ils

⁵⁸ En annexes n° 5, 17 et 18, cf. [une répartition des genres pour l'échantillon avec un exemple plus détaillé pour la commune de St Macaire en Mauges.](#)

⁵⁹ A.-M. Chartier, J. Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-1980)* ; B.P.I., 1989, p. 430.

⁶⁰ R. Caillois, *Approches de l'imaginaire*. Gallimard, 1990

tendent à se distribuer identificativement. [...]C'est donc aux horizons géographiques (exotisme) ou historiques (le passé aventureux ou même le futur de science fiction) ou bien dans les sommets ou les bas-fonds de la vie vécue que se déploie la vie qui manque à nos vies⁶¹.»

La recherche d'une réalisation de soi en s'identifiant à des personnages et histoires « extraordinaires », réels ou imaginaires n'est pas contradictoire, mais plutôt complémentaire d'une vie quotidienne qui ne s'autorise pas de déviance sous le regard des autres et le poids d'une certaine pression sociale.

Les bibliothèques communales achètent plus facilement des romans pour constituer ou étoffer leurs fonds propres.

Certains genres romanesques sont définis ; il en est ainsi des « grands romans d'amour », « romans du terroir », « vécu », « sagas familiales », « policiers ». Mais les choix des bénévoles portent également sur les best-sellers, les romans fortement médiatisés et les romans à couverture illustrée.

Rochefort, Bouchemaine, Savennières, Chalonnes disposent soit d'un budget, soit d'un professionnel, soit d'un public qui leur permet de couvrir l'ensemble de la production éditoriale avec « un peu de tout », sans véritable censure qu'elle soit de goût, de moralité ou financière.

La littérature étrangère et la littérature française

Les livres les plus lus sont des traductions de l'américain (Belfond, Laffont, Albin Michel, etc....). A Savennières, grâce aux comités de lecture et au souci des bénévoles responsables pour explorer des domaines qu'ils ne connaissaient pas auparavant, la littérature étrangère a beaucoup progressé. La fiction roman représente 90% du budget avec 50% de littérature française et 50% de littérature étrangère.

La littérature française « classique » est bien représentée : « *on prend quand on est à peu près sûr que le lecteur potentiel existe à la bibliothèque* » (Chalonnes)

⁶¹ E. Morin, *L'esprit du temps*. Le livre de poche (Biblio essais), p.127 et128.

A Valanjou, on achète tous les romans sélectionnés par C.B.P.T. au niveau national en vue de l'attribution d'un prix des bibliothécaires.

Les romans policiers

C'est un genre très apprécié, souvent mis à part sur les rayons. Les bénévoles ont le sentiment d'avoir un fonds propre suffisamment étoffé dans ce domaine, mais ils connaissent peu les auteurs à l'exception d'auteurs célèbres comme A. Christie ou M. H. Clark.

Les romans sentimentaux

La demande est importante, avec une évolution vers des sagas ou des romans plus consistants. Des auteurs comme D. Steel et J. Benzoni sont très présents sur les rayons. Les romans historiques sont moins prisés. A Saint Florent, la professionnelle constate « *Il n'y a aucune concertation pour les achats et chaque commune prend les best-sellers pour faire venir les lecteurs !* »

Les romans du terroir

« *C'est assez morbide en général, mais c'est un monde lié à leur époque pour les personnes âgées ; elles ont la nostalgie d'un âge d'or !* » (Montfaucon)

A Savennières, suite à la diversification du fonds, la demande sur le terroir a diminué. « *Mais par exemple, on voudrait bien faire sortir Julien Gracq qui habite le coin (Saint Florent le Vieil), mais c'est trop complexe ! Les gens qui pourraient apprécier Gracq ne viennent pas, ils vont ailleurs...* »

A Valanjou, « *on prend ce qui est sûr de plaire, comme le terroir...* »

La science-fiction et le fantastique sont des genres très mal connus par les bénévoles et lorsqu'ils en tiennent compte, ils demandent plutôt aux professionnels de faire un choix pour eux dans le bus. La méconnaissance de ce genre peut être rapprochée de la méconnaissance ou rejet de la bande dessinée adulte et de la faible fréquentation des bibliothèques par les adolescents et par les hommes.

Rochefort sur Loire est la seule bibliothèque qui construit un fonds spécialisé en relation avec une Association des Poètes de l'École de Rochefort, mitoyenne avec la bibliothèque. Celle-ci achète entre autres tous les ouvrages des auteurs reçus en résidence.

*** *Les documentaires***

Beaucoup de bénévoles expriment leurs difficultés pour choisir les documentaires, qui coûtent chers et qui vieillissent vite. La demande des documentaires se reporte sur les réservations et peut être l'objet du choix exclusif de la B.D.P. Ils hésitent moins sur l'achat de documentaires enfants. Beaucoup axent leurs achats en fonction de demandes ponctuelles ou de centres d'intérêt de lecteurs.

Les domaines ou thèmes qui reviennent le plus souvent sont :

Le « vécu », genre assez mal défini qui recouvre aussi bien les témoignages, les biographies romancées, les reportages sensibles (*Jamais sans ma fille*, les sectes...)

les faits de société au sens large, imbriquant la religion, l'ésotérisme, l'éducation des enfants, la santé, la psychologie...

les sports et les loisirs (bricolage, vie pratique, décoration, cuisine...)

l'actualité politique est abordée avec beaucoup de prudence.

A Montrevault, la professionnelle essaie de « promouvoir » le documentaire. Elle présente des documentaires pour enrichir le thème du terroir, elle met les « vécus » en documentaires pour familiariser avec le genre... *« Les besoins en recherche documentaire ou professionnelle sont peu importants. Les bibliothèques ne touchent pas encore les actifs de 35-55 ans et les autres lisent des revues ou sont abonnés à France Loisirs... »*

A Rochefort, la professionnelle ouvre le fonds à d'autres genres comme la B.D. adulte, un abonnement à *l'Equipe* pour « attirer » de nouveaux lecteurs. D'autre part, chaque année, elle « rénove » une classe de la Dewey.

2.3. Les attentes vis à vis de la B.D.P.

• Les collections :

➤ Beaucoup de communes font des animations thématiques et demandent, avant le passage du bus, des ensembles documentaires et « *la B.D.P. peut répondre à des actions ponctuelles qui bâtissent la vie culturelle du pays* ».

La B.D.P. est le correspondant naturel pour toute demande un peu trop spécialisée ou « pointue », et réfléchit actuellement à la mise en place d'un système de réservations et de navette efficace.

➤ Les valises thématiques proposées par la B.D.P., comportant un ensemble de documents tous supports, sont un moyen pour nombre de bibliothèques, d'ajuster leurs acquisitions exploitant ainsi une familiarisation du public avec le thème concerné.

Dans l'ensemble les demandes les plus courantes et les choix dans le bus portent sur :

- les best-sellers très chers, les « beaux livres »,
- les documentaires, qu'on peut ainsi renouveler plus facilement, notamment sur les sujets d'intérêt fugace ou de péremption rapide,
- les sujets politiques qui vieillissent vite,
- les livres cassettes, livres animés, vidéos, livres en gros caractères, tous supports très demandés, mais peu achetés par les bibliothèques.

➤ La B.D.P. sert aussi de « laboratoire » où l'on peut tester sans dommage, les choix plus « osés », « gonflés », les « romans particuliers », les « nouveaux romans », tous les « livres non rentables qui ne sortent qu'une fois »..., avant un achat potentiel par la bibliothèque.

• Un rôle fédérateur

➤ Il est intéressant de trouver un peu de tout sur les rayons du bus, car cela permet de s'habituer à une démarche plus encyclopédique. « *On y va au feeling pour les documentaires, mais on couvre toutes les classes de la Dewey* » (Saint Pierre

Montlimart). Dans le même ordre d'idées, les professionnels insistent sur l'intérêt de garder un fonds général et courant dans le bus, car cela permet de faire découvrir régulièrement les nouvelles collections, les petits éditeurs...

➤ La B.D.P. joue donc un rôle implicite pour les grandes orientations des choix. « *On lui fait confiance* ».

Les bénévoles critiquent très peu les collections de livres trouvés dans le bus : hormis les demandes spécifiques, ils « piochent » parmi l'ensemble et sont amenés à élargir leurs choix de départ.

Par contre, n'ayant pour la plupart aucun budget propre d'achats pour les C.D. et les vidéos, ils sont frustrés par le volume restreint de documents et par des fonds jugés trop décalés par rapport aux demandes et pas « assez grand public ».

Enfin le rôle croissant des formations et animations diverses suscitant une évolution des critères de choix des bénévoles, il apparaît que la B.D.P. est, pour la plupart, le seul lieu où ils peuvent se rencontrer, discuter, « voir et manipuler » ensemble les ouvrages.

On a montré l'importance de la dimension personnelle de la lecture, la force émotionnelle du roman qui accompagnent les choix d'acquisition. D'autre part, on a constaté, toutes proportions gardées, que les bibliothèques « moins professionnalisées » sont attentives avant tout à la relation, l'échange oral, avec les lecteurs et sans doute moins difficiles sur « la qualité » du fonds. L'approche conviviale justifie en partie une constitution de collections plus thématiques. Il s'agit de plaire, de répondre prioritairement aux demandes des lecteurs.

➤ Le lecteur, destinataire de toutes les stratégies de choix est aussi le grand absent des lieux où s'organisent les stratégies sensées satisfaire ses goûts et ses désirs.

Le lecteur est un personnage d'autant plus idéal qu'il détermine les convictions et les arguments du double réseau de prescripteurs habilités à établir, en son nom, des objectifs de politique documentaire sensiblement décalés.

Les bibliothécaires professionnels regrettent couramment d'être « privés du public » et sont persuadés que les équipes locales ne perçoivent pas bien les « véritables » demandes des lecteurs.

Ces mêmes lecteurs sont absents de tous les comités de lecture, qu'ils soient locaux où organisés par la B.D.P.

La B.D.P. de Maine-et-Loire lance une enquête de satisfaction auprès des usagers pour ajuster ses propres acquisitions et argumenter auprès du Conseil Général qui veut évaluer l'ensemble de sa politique culturelle.

Un double filtre s'interpose entre l'offre éditoriale prolifique et une demande floue, fluctuante, souvent supposée, peut-être ignorée. Une telle opacité de la politique documentaire est à la fois cause et conséquence d'une distorsion entre l'offre et le besoin.

S'agit-il d'imaginer un ajustement parfait ? On peut rêver, une fois de plus à la collection parfaite qui répondrait à la satisfaction de tous, même des absents... Il s'agit plutôt pour chaque prescripteur de dédoubler les filtres en examinant « *la tension entre la satisfaction d'exigences immédiates et la continuité d'une offre qui parfois, se construit contre la demande* » (Bertrand Calenge).

La concertation, la complémentarité raisonnée et formalisée ouvrent une voie pour des pratiques d'acquisition plus ouvertes et par conséquent plus attrayantes.

Les démarches partenariales qui structurent de plus en plus les politiques d'aménagement culturel du territoire ont pour objectif une redynamisation des identités culturelles locales.

La B.D.P., associée naturelle des dispositifs d'aménagement culturel du territoire peut inscrire dans ses priorités d'action une organisation de sa politique d'acquisition qui associe l'ensemble du réseau.

Le Conseil Général de Maine-et-Loire dans ses orientations pour la politique culturelle 2000 entend favoriser toute démarche de travail partenarial et octroie un soutien financier conséquent « *afin de favoriser les réseaux intercommunaux organisés à l'initiative et autour de la B.D.P., qui obtiennent des résultats remarquables* ».

deuxième partie :

*L'organisation d'une politique
d'acquisition*

3. Des médiateurs pour une coopération

3.1. Le réseau : un état d'esprit

L'émiettement des communes françaises⁶², la dispersion et la densité variable de l'habitat conduisent la B.D.P. à organiser ses missions et à structurer sa desserte au service de publics assez bien repérables mais hétéroclites. Les élus du département de Maine et Loire privilégient depuis longtemps l'intercommunalité en matière d'équipement et d'aménagement.

Les demandes de dépôts adressées à la B.D.P. se généralisent jusque dans les communes de moins de 200 habitants. Plutôt que d'ajuster le nombre de dépôts de documents au nombre des communes, diverses formules de regroupement sont imaginées : il s'agit le plus souvent de relier plusieurs structures modestes avec un pôle plus important (correspondant souvent à un bourg-centre, voire un chef-lieu de canton). Ainsi des méthodes de travail, d'animation et de gestion communes sont élaborées, qui tentent de remédier aux difficultés des petites bibliothèques éparpillées à travailler ensemble. S'ajustant et devançant parfois les expériences de coopération intercommunales, les B.D.P. favorisent des solutions de collaboration : les « réseaux départementaux de lecture publique » en sont un bon exemple.⁶³

Qu'on parle de concertation, de coopération ou d'échange il est toujours question de « participer à une œuvre commune », « de projet en accord avec plusieurs personnes » et de « contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre ». (Petit Robert)

Le réseau, lui se présente comme une réponse d'organisation à une complexité moderne :

« La coopération apparaît comme une exigence issue du double mouvement du progrès des techniques et de la décentralisation. Elle répond à la nécessité pour tous les bibliothécaires de

⁶² Cf. en annexe n 7, communes, cantons et pays en Maine et Loire.

⁶³ Cf. *Les réseaux départementaux de lecture publique*, Bulletin des bibliothèques de France, 1997, n 7.

faire face solidairement, en partageant le travail, aux conséquences politiques, économiques et techniques des évolutions en cours ⁶⁴ .»

Au niveau local de la lecture publique, dans un contexte de récession économique, malgré le risque d'une superposition des réseaux relationnels, administratifs, politiques et documentaires, l'organisation favorable aux réseaux permet d'éviter un saupoudrage des énergies, des dysfonctionnements coûteux et d'accroître le partage des ressources. Il conviendra néanmoins de garder à l'esprit le risque de « saborder » à plus ou moins long terme un réel service de proximité par abus de rationalisation !

En Maine-et-Loire, un projet de réseau a été validé par les élus du département⁶⁵. C'est une des nouvelles formes de coopération possibles entre bibliothèques au niveau intercommunal : un sixième réseau intercommunal d'échange de documents B.D.P. vient d'être créé en novembre 1999 au sud-ouest du département.

3.2. Des acteurs de la coopération :

• Les élus

« Un constat général : pour faire vivre et évoluer les bibliothèques, il est nécessaire d'impliquer les élus, de les sensibiliser à la lecture publique, ce qui n'est pas facile ! »

Telle était la conclusion assez désabusée d'un compte-rendu de réunion de bibliothécaires du canton de Montrevault le 17 juin 1999. Il est nécessaire de persuader le maire d'une commune que la bibliothèque n'est pas un lieu du superflu et que le responsable ne peut pas rester un amateur. Nombre de bénévoles réalisent que les élus se déchargent de leur compétence et de leur responsabilité culturelle sur les commissions/ culture des communautés de communes ou sur les équipes de bénévoles. Pour des raisons de tranquillité politique, d'indifférence ou de méconnaissance de la réalité professionnelle des élus peuvent se réfugier derrière une attitude consensuelle... sans arbitrage réel. Les obstacles pour franchir les revendications de politique individualiste, les susceptibilités électorales et les pressions militantes sont nombreux ; la gestion d'une communauté de communes nécessite beaucoup de diplomatie. Une

⁶⁴ Bertrand Calenge, "Réseaux à facettes ; les établissements au coeur des flux bibliographiques et documentaires", *Bulletin des bibliothèques de France*, t.37, n°5, 1992, p.12-23.

⁶⁵ Cf. 1ère partie et annexe n° 11.

commune qui est chef-lieu de canton, et qui dispose déjà du plus gros budget et d'une forte influence, peut être vite soupçonnée de volonté hégémonique, si elle propose un travail en réseau, assorti d'une répartition budgétaire.

« La communauté de communes fait des investissements, mais ne gère pas du tout le fonctionnement ; le réseau n'est pas un objectif ni des élus, ni des bénévoles ; c'est difficile de mettre en place une réelle collaboration quand il y a dans le réseau une grosse bibliothèque et des petites bibliothèques dispersées et si rien ne bouge, le président est forcément soutenu par ses collègues !⁶⁶ ».

Il me semble qu'il ne s'agit pas tant d'une indifférence ou d'un désintérêt que d'une nouveauté à transformer en habitude : dans le secteur rural, la lecture, activité de « l'intérieur » a une pénétration beaucoup plus récente que le sport ou le théâtre, activités « d'extérieur » ou de groupe. L'image culturelle valorisante comme enjeu électoral est tout aussi récente !

J'ai relevé plusieurs observations concordantes de professionnels sur la nécessité de convaincre et d'expliquer très concrètement aux élus en quoi consiste le travail de bibliothèque :

« Les élus sont très attentifs quand on explique les différentes étapes ; il faut bien définir les termes pour les intéresser, alors qu'ils n'y connaissent rien et n'imaginent pas ce que tout cela représente comme travail ! Il ne faut pas mettre les élus devant un fait accompli pour la signature d'une convention par exemple. On ne doit pas avoir le sentiment qu'on leur apporte tout cuit et il faut qu'ils sachent qu'ils vont travailler avec des bénévoles. Il faut convaincre les élus et non seulement les secrétaires généraux !⁶⁷ »

Evoquant les responsabilités des partenaires d'acquisitions, Madeleine Deloule⁶⁸ précise :

« Nous en sommes à écrire un document pour les élus. Ma pratique professionnelle m'oblige à dire que ce document n'est jamais réclamé par les élus...Comme si le contenu de la bibliothèque ne posait pas de problèmes et que les livres étaient tous équivalents...Comme si les livres n'avaient pas de contenu...cela tient sans doute à la méconnaissance de nos structures

⁶⁶ Propos recueillis lors d'un entretien avec une bibliothécaire communale à Rochefort / Loire

⁶⁷ Propos de la direction de la B.D.P. de Maine-et-Loire

⁶⁸ Directrice de la B.M.de Saint-Denis.

par les élus. Les bibliothèques sont un service connu, que l'on remet peu en cause, qui est plus dans la répétition que dans la novation .»

Quand on mesure le travail à long terme nécessaire pour susciter les convictions sur l'ensemble d'un territoire dont la totalité des communes constitue autant de susceptibilités politiques et de diversités culturelles, on se doute que tout effort de concertation entre communes restera vain s'il n'est pas relayé par un choix et un engagement manifestes des élus du Département. Toute perspective de structuration de la lecture publique conduite par la B.D.P. risque d'être vouée à l'échec, si en amont de ses propositions et des projets locaux, le Département n'engage pas une réflexion pour établir un état des lieux, proposer un schéma général, des objectifs échelonnés dans le temps, des moyens de réalisation et d'évaluation. Toute attribution financière risque de n'être alors qu'une mesure de saupoudrage. Le Département n'a sans doute aucun moyen de pression directe sur les décisions prises par les communes, mais il peut jouer un rôle d'instigateur et de négociateur avec les municipalités concernées.⁶⁹

Ainsi, en Maine-et-Loire, le directeur de la B.D.P. a présenté à plusieurs reprises un Plan de développement de la lecture publique sur le département⁷⁰. Celui-ci n'a jamais pu être discuté « car les élus n'étaient pas mûrs ! » Lorsqu'en 1998, la Commission culture du Département a mis en place un projet, la lecture n'a pas fait l'objet d'un programme distinct ; des bonifications pour les réseaux ont été attribuées, sans que leur montant permette d'envisager une structuration vraiment innovante et globale (*500 000F environ pour le Maine-et-Loire, alors que pour une opération similaire, la B.D.P. d'Ille et Vilaine a obtenu 1 million 5 environ*⁷¹).

⁶⁹ Les lois de la décentralisation, effective au 1^{er} janvier 1986 précisent qu'aucune collectivité territoriale ne peut exercer de tutelle sur une autre.

⁷⁰ Cf. en annexe n°13, Propositions de la B.D.P. en faveur de la lecture publique

⁷¹ Un entretien avec la direction de la B.D.P. de Dordogne, l'étude du Plan de lecture de la Mayenne par exemple m'ont permis de mesurer un avancement des projets et des moyens assortis pour des acquisitions partagées et le recrutement de professionnels intercommunaux qui reflètent une réflexion et une implication beaucoup plus développées de la part des Conseils Généraux concernés !

• Les bénévoles

A l'origine, les B.D.P. se sont organisées en appuyant le service de lecture publique sur les ressources locales. La spécificité des responsables bénévoles des bibliothèques communales est leur insertion dans le tissu social local, la densité du tissu relationnel dans lequel ils interviennent, leur connaissance du « milieu » et du lectorat habituel qu'ils côtoient dans son lieu de vie. Ce sont des médiateurs naturels. Une autre caractéristique est leur conviction d'être, sinon tous engagés, du moins fortement impliqués dans une dynamique de la commune. Comme on l'a vu, il peut s'agir d'autodidactes sans niveau d'instruction particulier, séduits par une activité conviviale et d'échanges autour des lectures ou de personnes plus instruites, en retraite, souvent soucieuses de s'investir intellectuellement et de garder un contact direct avec le livre... Ils souhaitent garder, en général « les permanences » et les choix de livres, notamment par le biais des comités de lecture. Certaines équipes de bénévoles parmi les plus dynamiques autour des choix de livres, comme à Savennières reconnaissent que la complexité des tâches et la technicité accrue nécessitent un nouveau fonctionnement et que les acquisitions sont une tâche de professionnel. La présence d'un professionnel permet souvent aux bénévoles d'exprimer leurs difficultés de disponibilité et d'investissement. Les bénévoles apportent une participation de citoyens au fonctionnement d'un service public. Jusqu'à un certain niveau de développement de l'équipement, ils peuvent assurer la gestion globale de la bibliothèque. Quand la commune ou le réseau atteint 3000, 5000, 8000 habitants, quand les fonds s'accroissent, ils doivent avoir un autre statut (recrutement communal, formation pour passer des concours, etc.) ou bien être encadrés par un professionnel.

« Dans le cadre des projets, nous travaillons avec une majorité de bénévoles, mais depuis quelques années avec de plus en plus de permanents. [...] 60 bibliothèques, 630 bénévoles actifs qui portent véritablement les projets alors qu'il y a une demande très forte de professionnalisation des institutions extérieures (conseil général mais surtout Drac). Nous y sommes favorables mais les bénévoles ont besoin d'être soutenus, d'être épaulés et la professionnalisation ne peut se faire qu'en douceur et en respectant la maturation de chacun des projets...⁷². »

⁷² Propos d'Antoine Lauginie, ancien responsable du secteur culture du *Carrefour des Mauges*

L'appellation de « volontaire » et la charte des bénévoles élaborée par la profession traduisent ce nouvel échelon du partenariat.⁷³

Quelle que soit la réorganisation de la lecture publique dans les départements et la complexité d'un fonctionnement avec différentes catégories de personnel au sein d'une même équipe, il me semble que la présence de bénévoles reste indispensable pour jouer la carte d'une véritable lecture de proximité. Bien intégrés dans leur lieu, ils gardent l'avantage de toucher un lectorat du secteur rural qu'on ne trouve pas ailleurs.

• Quand faut-il professionnaliser ?

L'équilibre des tâches à effectuer par les bénévoles devient délicat quand les perspectives d'un développement de la lecture communale ou intercommunale se font jour. Le recrutement d'un professionnel peut remettre en cause les appropriations habituelles des bénévoles sur un territoire, un public et les choix des documents. Un professionnel peut être recruté d'emblée avec la responsabilité totale de la bibliothèque (cf. Chalonnes, B.M hors réseau). C'est rare en Maine-et-Loire. Le plus souvent, il est recruté « *pour aider, soutenir l'action des bénévoles* ». La responsabilité des acquisitions a du mal à être clairement définie comme une tâche du professionnel ; on reste dans les missions « vagues » de : conseil, gestion de l'intercommunalité, échanges des documents déposés par la B.D.P. et animation autour du livre... Dans le département, les profils de poste des professionnels recrutés par des communes « individuelles », sans concertation réelle avec la B.D.P., ne mentionnent pas clairement les choix dans le bus ni les acquisitions. Les bibliothécaires concernés (cf. Rochefort, Thouarcé...) regrettent l'imprécision de la définition de leur poste lors du recrutement par les élus, le manque de formalisation dans la répartition des tâches et des compétences entre bénévoles et professionnels, le seul critère formulé étant « *de ne pas empiéter sur le pouvoir des bénévoles* ». Les acquisitions et le prêt, enjeux certains d'une valorisation, restent le domaine des bénévoles. A Rochefort, la professionnelle exprime son impatience car elle « *a beaucoup de mal à leur faire comprendre que ce n'était pas à eux [les bénévoles] de faire les choix, puisque c'est dans la définition de*

⁷³ Le Conseil supérieur des bibliothèques a élaboré un document : *Pour une charte du bibliothécaire*

la mission du professionnel, mais [elle] n'a eu aucune précision sur son rôle, ce qu'elle doit faire... »

Il en va différemment dans le cadre de l'intercommunalité : dès 1993, le Carrefour des Mauges a mis en place avec le soutien de la B.D.P. des modes de fonctionnement associant plusieurs bibliothèques pour développer une politique de lecture soutenue dans chaque commune. Ce partenariat plus étroit a permis d'envisager des « créations de postes de bibliothécaire animateur intercommunal ». Dans le canton de Montrevault, la communauté de communes qui a recruté la bibliothécaire intercommunale, l'a « mise à disposition » de l'association *Carrefour des Mauges*, ce qui a pu être un obstacle à une répartition claire de la gestion des acquisitions entre bénévoles et professionnels⁷⁴. Par contre, dans tous les autres réseaux intercommunaux, la responsabilité du professionnel dans les acquisitions a été formulée dans l'intitulé du profil de poste : il s'agit « d'accompagner, d'aider au choix, d'encadrer les bénévoles » sans « se substituer » à eux⁷⁵. On peut rester sceptique sur l'ambiguïté de la terminologie et trouver qu'elle ne définit pas vraiment une responsabilité. Dans ce cas de figure, c'est une solution adaptée, accommodant un « partage » entre la tâche du bibliothécaire et les « intérêts » des bénévoles. Ce compromis marque néanmoins une étape positive dans la prise de conscience des uns et des autres d'une nécessaire cohérence des acquisitions.

Ces postes ont bénéficié d'une prise en charge par la Drac, dans le cadre de conventionnements, à hauteur de 50% durant 2 ans, de 30% pour une 3^{ème} année. Seuls les emplois statutaires par voie de recrutement direct (agent du patrimoine) ou sur liste d'aptitude de concours de la Fonction Publique Territoriale (A.C, A.Q.C) ont pu bénéficier de cette subvention et la Drac y est restée particulièrement attentive. Ainsi, tous les postes de bibliothécaires intercommunaux (Sèvre et Moine, Val de Moine, Montrevault, Saint Florent) sont tenus par des A.C et A.Q.C.

volontaire.

⁷⁴ Je rappelle que c'est un réseau très dynamique, où les bénévoles sont nombreux dans les bibliothèques et très impliqués dans les choix de livres (fiction). Il y a aussi de nombreux comités de lecture.

⁷⁵ Cf. en annexe n°19 les profils de poste pour recrutement d'un professionnel intercommunal, comparés entre le Maine-et-Loire et la Mayenne.

Lors du vote budgétaire pour l'année 2000, le Conseil Général a décidé d'accorder une aide pour le recrutement de bibliothécaires intercommunaux dans les réseaux de bibliothèques créés par convention (subvention au taux de 40% du montant de la dépense subventionnable plafonnée à 60 000F par an pour une durée de trois ans). Ces subventions incitatives à l'organisation partenariale sont un moyen d'autoriser des interventions de la B.D.P. et de la Drac dans le cadre d'une politique plus volontariste de professionnalisation de la lecture publique.

A Montrevault (*Carrefour des Mauges*), en novembre dernier, la bibliothécaire intercommunale a réussi à provoquer une réunion avec les maires, le directeur de la B.D.P. et les bénévoles pour lister l'ensemble des tâches et établir la grille « idéale » d'une répartition des missions entre professionnel, bénévoles, secteur communal et secteur intercommunal. La responsabilité des choix a pu clairement être reconnue : la professionnelle s'occupe des acquisitions et du choix des documents jeunesse, de l'animation des comités de lecture, les bénévoles souhaitant effectuer les choix de romans adultes dans le bibliobus. Les résistances sur la responsabilité des choix concernent principalement les romans adultes, les documentaires n'étant presque jamais évoqués et bien volontiers laissés au professionnel « plus compétent ». Pour contourner les réticences, le comité de lecture est un atout essentiel du professionnel ; cette instance permet d'influer peu à peu sur le choix des bénévoles, gagner des motivations, introduire des titres différents et des genres moins connus, casser la routine. Sur le réseau du Val de Moine (réseau intercommunal sans échange de documents B.D.P.), la professionnelle va essayer d'étendre le comité de lecture aux 5 communes, après de nombreuses discussions avec le « leader » du groupe qui ne voulait pas accepter d'autres participants « *pour ne pas avoir à partager son emprise* ».

Les situations particulières à chaque département peuvent nécessiter des solutions adaptées, transitoires (?) dans la répartition des tâches entre bénévoles et professionnels, notamment dans le domaine des acquisitions. Dans le cas d'intercommunalité, un objectif à plus ou moins long terme peut être d'inciter l'assemblée intercommunale à voter elle-même un budget propre, dédié aux acquisitions

pour le réseau intercommunal.⁷⁶ Il est alors cohérent, que le professionnel, recruté par cette même instance soit responsable de la gestion des acquisitions intercommunales : cette fonction manifeste et entérine une volonté politique de la collectivité. La professionnalisation de cette tâche exprime une reconnaissance du métier de bibliothécaire, gage d'une maîtrise des moyens d'acquisition et du respect des objectifs de pluralisme et de diversité documentaires. D'autre part, la gestion des collections est un acte qui nécessite des connaissances dans les domaines abordés, une actualisation régulière et une compétence sur la production éditoriale. Il est tout aussi nécessaire d'envisager l'organisation de groupes d'acquisition et des comités de lecture intercommunaux pour analyser la production et actualiser les connaissances dans des domaines particuliers. Les bénévoles conservent l'animation et la convivialité dans une pleine participation au choix des documents. L'encadrement du professionnel garantit une continuité, une certaine impartialité et la régularité d'une évaluation.

Si les difficultés de partenariat ne sont pas minces, il me semble néanmoins que ce type d'emplois qui articule en souplesse, un recrutement statutaire, un niveau de formation « homologuée » par la profession, une pratique « alternative » ou adaptable et un ancrage fort sur un terrain sans homogénéité est une pièce majeure dans l'évolution des dispositifs de la lecture en milieu rural. « *Les bénévoles m'ont d'abord regardée avec méfiance, le syndicat viticole m'a demandé : vous venez d'où ? qu'est ce que vous avez comme formation ? j'étais la petite jeune qui débarquait* » (Montfaucon sur Moine). Le travail de longue haleine des relations à tisser entre professionnels et bénévoles permet de gagner la confiance de l'ensemble des habitants-lecteurs. Si la méfiance s'atténue au bénéfice d'une reconnaissance de compétence et d'autorité, le professionnel, réellement accueilli, peut impulser une évolution des mentalités et, à fortiori, des pratiques. Le professionnel intercommunal devient un rouage essentiel, sinon incontournable entre les bénévoles, entre les bénévoles et les élus, entre les bénévoles et la B.D.P. Les

⁷⁶ Dans le Maine-et-Loire, il n'existe aucun budget d'acquisition intercommunal ; chaque commune participant à la communauté de communes a un budget propre d'acquisition et octroie une participation financière pour une partie de budget commun ; celui-ci est discuté dans les Comités de gestion, sans le cadre d'une politique de lecture vraiment intercommunale.

bibliothécaires intercommunaux (cela vaut pour les professionnels des communes individuelles comme par ex : Chalonnès, La Pommeraye) ont un rôle fondamental d'intermédiaire et de relais pour structurer et harmoniser la lecture publique départementale, entre un partenaire institutionnel, la B.D.P., tête de réseau avec des missions d'organisation, d'évolution et d'encadrement global et la diversité des acteurs de la lecture dispersés géographiquement et structurellement. Le professionnel « alternatif », qui fait usage de doigté, de diplomatie, « qui sait ne pas être dominateur, ni donneur de leçons », autorise une exploitation de la souplesse des structures communales et valorise la diversité des publics, car il se positionne sur le même « lieu de vie » tout en apportant les compétences plus larges du métier. Interlocuteur privilégié de la B.D.P., il formalise le travail des équipes. Il peut mettre en place les comités de lecture réguliers « *formule très intéressante pour aider les bibliothèques à choisir* », les réunions de préparation à la desserte du bibliobus, pour accompagner les choix de documents autour des valises thématiques prêtées par la B.D.P., les formations.

« Malgré le travail supplémentaire que peut apporter la mise en réseau, personne ne semble remettre en cause ce principe. Les échanges assurant un fonds plus vivant, la fréquentation est en hausse. Les réseaux donnent également à chacun l'habitude de tenir compte des autres (choix dans le bibliobus par exemple).

La mise en réseau a accéléré le développement des bibliothèques. La présence d'une professionnelle donne de l'assurance aux bénévoles quant à la possibilité d'évolution de leur bibliothèque. Elles s'adressent plus facilement à leur municipalité pour des demandes en ce sens. La mise en réseau crée un dynamisme évident. [...] L'image de la bibliothèque auprès de la population et des élus est améliorée, valorisant ainsi le travail des bénévoles⁷⁷. »

*** Une pédagogie à l'œuvre**

Au fil des comptes-rendus des réunions des professionnels intercommunaux avec le responsable réseau de la B.D.P., on mesure la nouveauté et l'intérêt de ces postes. Par les réflexions et les échanges qu'ils encouragent, les professionnels participent à l'évolution de la mentalité souvent « protectionniste » des bénévoles.

« Poser comme principe l'autonomie de chaque bibliothèque et l'égalité des bibliothèques entre elles semble aujourd'hui constituer un frein. Penser le réseau dans sa globalité en intégrant peut

⁷⁷ Compte-rendu de réunion des bibliothécaires intercommunales, 18 nov. 1998.

être une hiérarchisation ou du moins un partage des fonds pourrait constituer une possibilité d'évolution⁷⁸ .»

Ils ont mis au point une « Charte de coopération » qui peut être complétée, modifiée, adaptée en fonction des réseaux pour les échanges de documents déposés par la B.D.P.

Ils attirent l'attention des bénévoles sur les nécessités de simplification et d'uniformisation du classement adopté par chaque bibliothèque (*regroupement des divers genres de romans, mise au point des centres d'intérêt, regroupement et classement unique des fonds de la bibliothèque et de la B.D.P. ...*).

Ils collaborent, en fonction des attentes du terrain aux formations dispensées par la B.D.P. Ils initient à l'hétérogénéité des genres pour les choix dans le bus et petit à petit pour les acquisitions propres. Préoccupés par l'indifférence ou le malaise des bénévoles vis à vis des documentaires partout sous-représentés, ils déploient différentes stratégies d'appropriation de ce genre (*animations thématiques, choix accompagné en librairie, introduction proportionnée graduellement dans les listes d'achats ou des comités de lecture, présentations régulières...*)

Comme le signale Françoise Hecquard,

« c'est une évidence peut-être, mais il vaut mieux le souligner : la formation professionnelle dispensée aux bénévoles modifie leur demande. Ils ont moins le réflexe idéologique, le comportement « lecteurs ». Ils deviennent plus exigeants, plus « professionnels ». Ils acquièrent un langage commun avec les bibliothécaires de la B.D.P. Peu à peu, ils cherchent à mieux équilibrer leurs emprunts, à varier les titres et les types de documents, deviennent plus pointus dans leurs demandes de documentaires. [...] ce sont en effet les bibliothèques qui empruntent le plus, qui ont un budget d'acquisition et sont gérées par des personnes formées, qui désirent un meilleur équilibre entre les documentaires et la fiction, mais aussi entre les romans de littérature générale, les policiers, la SF et la BD pour adultes⁷⁹ .»

La diversité des tâches, la complexité de la gestion dans le cadre d'un réseau d'échanges suscitent assez rapidement des projets d'informatisation. Dans tous les cas rencontrés, ce sont les professionnels intercommunaux accompagnés par des bénévoles qui établissent le cahier des charges, organisent les contacts avec la B.D.P. et la Drac pour

⁷⁸ Compte-rendu de réunion des bibliothécaires intercommunaux, 4 juin 1999.

⁷⁹ Intervention sur *Quelques questions sur les principes d'élaboration d'une politique documentaire en bibliothèque départementale*, ADBDP, journées de Nîmes, 8 nov. 1999.

prendre des conseils et s'enquérir des normes, argumentent auprès des élus locaux pour privilégier des choix homogènes entre communes, voire entre cantons, pour les services attendus, le matériel et les logiciels.

On pourrait objecter que l'ensemble des tâches remplies par ces professionnels "alternatifs" est plutôt du ressort de la B.D.P. ...C'est une réalité dans le cadre de réseaux B.D.P. déjà bien charpentés avec des équipes consistantes et des élus très engagés dans une structuration départementale de la lecture (cf. Moselle, Dordogne, Mayenne...). A défaut de cette organisation globale, il me semble que la « voie moyenne », encore inhabituelle qui consiste à « mailler » petit à petit un territoire avec des responsables de formation homogène, et conscients des particularismes est un atout pour aménager et conforter l'accès de publics hétérogènes à un riche ensemble de collections. Loin d'être un écran entre la B.D.P. et les équipes locales, ils sont des relais efficaces et permanents entre les deux niveaux ; ils ont aussi l'intérêt de « faire moins peur », de rendre indispensables et familiers de nouveaux modes de pensée, d'habituer à de nouvelles responsabilités. Leur présence régulière permet aux bénévoles de faire un état de leurs besoins réels et d'argumenter auprès des élus. Ceux-ci sont également très sensibles aux prestations culturelles qui donnent de leur commune une image innovante et séduisante.

**** Une concertation pour des acquisitions partagées***

Si pour l'instant, aucun réseau intercommunal ou réseau d'échanges B.D.P. n'a une pratique d'acquisition partagée, la réflexion est bien engagée et sur le point de se concrétiser en Maine-et-Loire dans un des réseaux.

« Les bibliothécaires intercommunaux sont tous de jeunes professionnels et ils ont une formation qui leur apporte toutes sortes d'informations et de suggestions pour mettre en place des Chartes d'acquisitions, des pratiques d'acquisition partagées et cohérentes : ils sont pleins d'idées et de motivations. La question est plus délicate quand il n'y a pas vraiment de moteur du côté de la B.D.P. et quand elle n'a pas elle-même de politique d'acquisition⁸⁰. »

Au fil des comptes - rendus de réunions entre professionnels et bénévoles, on perçoit l'évolution des mentalités plutôt « protectionnistes » à l'origine. Je reprendrai quelques

⁸⁰ Propos recueillis lors d'un entretien avec la responsable des réseaux à la B.D.P.

extraits de ces procès verbaux pour rendre compte du cheminement qui a conduit le réseau de Saint Florent à franchir le pas en décembre 1999.

➤ **23 juin 1999 :**

Pour préparer l'informatisation et avoir un cadre d'acquisitions de documents, nous pouvons réfléchir à ces notions : ne pas informatiser n'importe quoi et avoir des collections attrayantes. Les éléments définis d'une collection attrayante sont : le fonds varié, la présentation agréable, l'accessibilité, le public, celui qui vient et les autres que nous aimerions voir.

Ensuite, nous rédigerons un document permettant de donner un cadre commun de constitution de nos collections, et il sera une aide pour les achats. De plus, des sujets particuliers peuvent être développés dans les bibliothèques qui le veulent, des publics particuliers peuvent aussi être repérés dans certains endroits...Après, il faudra faire connaître ce qu'il y a dans les bibliothèques.

➤ **23 septembre 1999 :** les commentaires sur le projet d'informatisation évoquent l'autonomie des bibliothèques, les risques de mélange d'ouvrages, les questions sur la mobilité des usagers entre bibliothèques, la nécessité d'avoir une base commune de lecteurs et de documents. Pour élaborer un cadre commun d'acquisitions, les participants écrivent une synthèse des *missions des bibliothèques*, à partir du Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques publiques. Ils définissent des outils pour un *repérage des publics*, décident de faire un sondage auprès des usagers, précisent ce qu'ils attendent de la B.D.P. et envisagent des modalités *d'élagage*.

➤ **novembre 1999 :** lors de la répartition budgétaire pour l'année 2000, le directeur de la B.D.P. annonce le choix expérimental du canton de Saint Florent pour une mise en œuvre d'acquisitions partagées avec la B.D.P. et un budget réservé par elle à cet effet. La prochaine réunion de bibliothécaires intercommunaux prévue en décembre permettra de définir les fonds à se répartir.

En conclusion provisoire de cette approche chaotique dont la lenteur est à la mesure d'une adhésion sincère aux démarches d'acquisition partagée, je ne résiste pas au plaisir de citer quelques extraits du *Rêve de Jeanne* :

Chemillé est une ville dont la bibliothèque, jusqu'à présent, ne comportait que 800 livres pour 6000 habitants. Un projet de construction est en cours et pourrait devenir alors un pôle ressource apte à répondre aux besoins généraux des habitants du canton. Les autres bibliothèques plutôt que de proposer le même fonds (mais plus réduit) que Chemillé pourrait développer des collections plus spécialisées dans des domaines prenant en compte, soit l'identité de la commune (ex ; le végétal à La Tourlandry), soit un domaine précis de la classification Dewey, tout en gardant un fonds de base de façon à ce que les lecteurs de la

commune y trouvent leur compte. Ce domaine peut être choisi en fonction de critères divers : présence d'une population spécifique dans la commune, site industriel intéressant, fonds déjà existant...

L'organisation de l'ensemble permettrait que chacun puisse avoir connaissance de l'ensemble du fonds existant sur le canton et que les lecteurs puissent réserver les livres dans la bibliothèque de leur commune sans avoir à priori à se déplacer dans les autres communes. En effet, l'expérience montre que les lecteurs ne se déplacent pas facilement d'une commune à l'autre. [...] Une des premières conditions est l'informatisation de l'ensemble du réseau, la seconde une gestion intercommunale.⁸¹

4. Un secteur d'application de la coopération : les acquisitions

4.1. La constitution d'un fonds de base

Qu'est-ce qu'un fonds de base indispensable à toute bibliothèque, dès lors qu'elle touche une population à partir de 3000 habitants, soit qu'il s'agisse d'une bibliothèque municipale autonome (cf. Chalonnès, Rochefort...), soit qu'il s'agisse du modèle « réseau intercommunal » (*une communauté de communes est juridiquement constituée avec des élus intercommunaux ; les bibliothèques sont encore autonomes, mais un professionnel intercommunal a été recruté*), soit qu'il s'agisse d'un « réseau intercommunal d'échanges B.D.P. » (*on retrouve la situation précédente, mais les bibliothèques sont regroupées pour les rotations de documents déposés par la B.D.P. et ont une habitude de travail en commun*) ?

Les capacités budgétaires des communes permettent rarement de satisfaire complètement les besoins d'une population. L'Unesco recommande une ouverture de bibliothèque avec un minimum de 3 000 documents et une prévision de renouvellement annuel à 10%⁸². Sur cette base les B.D.P. se sont alignées en théorie sur une complémentarité de la moitié du fonds de base requis (*1500 volumes acquis en fonds propre par la commune à renouveler et 1500 volumes déposés par la B.D.P. sur une*

⁸¹ Titre d'un paragraphe du compte-rendu de la réunion des bibliothécaires intercommunaux du 4 juin 1999. Jeanne est la bibliothécaire intercantonale de Chemillé. Le 22 nov. 1999, les élus de la communauté de communes de Chemillé ont validé en présence des équipes de bénévoles et de la B.D.P. la convention pour un réseau intercommunal d'échanges B.D.P. regroupant trois communes.

⁸² *Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique*, novembre 1994, préparé en collaboration avec l'IFLA.

année à raison de 2 ou 3 dessertes). Les « normes » de la D.L.L.⁸³ recommandent une moyenne de 2 livres / hab. ; 100 C.D pour 250 hab.... Ainsi une commune de 1000 hab. achète à l'ouverture 2000 livres pour un budget de fonctionnement de 200 000 F et un renouvellement annuel d'environ 260 livres, soit un budget de 26 000 F (*2 types de documents sont à distinguer, car ils ont en bibliothèque des utilisations différentes de lecture et d'emprunt, les abonnements aux périodiques et les autres documents en libre-accès*). La recommandation du budget à voter par les communes pour les acquisitions est ainsi de 10F par hab.⁸⁴

S'il y a des choix à faire en raison d'impératifs budgétaires et de taux de population, il y a des principes fondamentaux à respecter pour la constitution du fonds d'une bibliothèque publique.

On gardera présent à l'esprit qu'une bibliothèque, quelle que soit sa taille, est le reflet d'une histoire de la collectivité ; d'autre part, elle est un ensemble d'espaces divers invitant à des usages différents (*un espace de libre accès est un espace d'usage « privilégiant » le ou les publics, un espace de stockage restera, lui, disponible pour les documents...*).

• La pluralité des genres :

L'éparpillement de la demande est très ample et chaque individu s'éparpille lui-même en usages multiples. Comment faire la part d'une demande objective du lecteur, des demandes induites par des usages nouveaux ou par accroissement de l'offre ? L'offre de la bibliothèque détermine la demande du public.⁸⁵

⁸³ Cf. *Propositions de la D.L.L. dans le cadre d'un groupe de travail, décembre 1993.*

⁸⁴ La moyenne nationale, sans limitation de taille de commune est de 13, 79F par hab. en 1996. La moyenne des crédits d'achats de livres en Maine-et-Loire est de 3, 79F (se reporter aux tableaux de situation et de synthèse de l'échantillon en annexes n°3[A-L], 4 et 17). Le C.N.L. accorde des subventions aux bibliothèques qui disposent entre autres, d'un budget d'achat de livres d'au moins 10F par hab. En Maine-et-Loire, 42 sur 149 bibliothèques n'ont pas de crédit et 12 ont des crédits de plus de 10F.

⁸⁵ Abordant « *la difficile question de l'équilibre des collections entre la B.D.P. et les bibliothèques relais* », B. Calenge, au cours des journées de Nîmes, novembre 1999 incitait à appuyer la réflexion sur des travaux faits par les Américains comme M. Lancaster. Il s'agit entre autre de se demander si on peut

Le lecteur doit pouvoir trouver tous genres de documents : fiction, documentaires, presse, au moins une encyclopédie et quelques dictionnaires, des bandes dessinées...en supports imprimés, livres-cassettes, CD, vidéo, CD-Rom, ceux-ci étant intégrés dans l'offre documentaire globale et pouvant s'emprunter ou s'acquérir en complémentarité avec d'autres bibliothèques ou avec la B.D.P.

• **La pluralité des niveaux de lecture :**

L'attention à la seule demande du lecteur incite souvent à acheter principalement « les livres qui sortent ». Le fonds doit comporter des livres d'auteurs et d'éditeurs peu connus, des livres d'un niveau de lecture plus difficile, plus déconcertante, des livres qui concernent un public restreint. Parallèlement, le fonds doit comporter les ouvrages « grand public » ou « populaires » qui s'adressent à un lectorat qui a toute liberté pour trouver ce qu'il aime dans les rayons. Il s'agit donc d'atténuer au maximum les réactions de légitimités et de hiérarchisation des genres pour affiner les critères de choix entre médiocrité et élitisme : le fil conducteur est de considérer l'ensemble de la population, public potentiel de la bibliothèque et non celui des seuls inscrits (*pour les bibliothèques déjà constituées, on envisagera un réajustement progressif en profitant d'animations thématiques, en organisant un inventaire suivi d'un élagage, en définissant un plan de classement, en diffusant un questionnaire aux habitants...toutes actions à échelonner en fonction d'un calendrier précis*). On peut également envisager des fonds de documentaires mis en commun entre adultes et jeunes (sciences, géographie, Europe, bricolage, religions...).

• **La pluralité des types d'ouvrages :**

Le public doit trouver, dans n'importe quelle « taille » de bibliothèque, même en nombre réduit, des ouvrages d'art, des dictionnaires, des beaux livres, des

déterminer le taux moyen d'une collection susceptible de donner un taux de réponse satisfaisante à un maximum d'utilisateurs ? Ex. 3 000 ouvrages de référence suffiraient à répondre à 90% des demandes, mais 12 000 titres seraient nécessaires pour répondre à 95% des demandes, etc...On pourrait ainsi, en fonction des situations budgétaires proposer des bibliothèques « à 70% », « à 75% », etc. et chercher à y ajuster une complémentarité documentaire de la B.D.P. pour atteindre le 90%... (ce que B. Calenge nomme les « *cœurs de collection* »)

documentaires à renouveler très régulièrement...des « livres chers », des livres qu'il n'achète pas. La constitution d'un fonds thématique sur le sujet dans le cadre d'acquisitions partagées ne doit pas dispenser de l'achat d'une histoire de l'art, d'une série encyclopédique sur les périodes et genres des arts plastiques par exemple, d'un dictionnaire historique, d'un atlas à jour, etc....

- **La pluralité des titres :**

Quel que soit le choix, d'une acquisition ou non, dans les domaines où il est nécessaire de représenter une diversité des idées (*politique, religion, sciences sociales, pédagogie...*), une réflexion en amont doit pouvoir justifier de ce choix et le situer dans le respect de la démocratie. Pour répondre à cette exigence de pluralisme, la bibliothèque doit avoir un budget conséquent pour, sur un sujet donné, offrir un éventail suffisamment large d'ouvrages.

Ex : un fonds Europe doit comprendre les textes législatifs, la documentation européenne réactualisée, un ou des ouvrages abordant l'aspect historique, politique, socio-économique, un atlas, un glossaire, des ouvrages de fiction représentant une panoplie d'auteurs européens (cf. Les Belles Étrangères...), un dossier pédagogique et documentaire à partir de dépouillement de périodiques pour jeunes et adultes, pourquoi pas une vidéo, un CD Rom...

4.2. La complémentarité des acquisitions : les étapes

- ✓ La constitution ou réajustement d'un fonds de base de bibliothèque publique est une **première étape** avant la mise en œuvre d'acquisitions en concertation. Pour ce faire, il faut d'une part avoir l'assurance de dégager un budget suffisant et pérennisé, d'autre part avoir clarifié la question des participations proportionnelles et de l'hétérogénéité des budgets d'acquisition de chaque commune. Avant toute perspective de collaboration il s'agit de dépasser le syndrome des « querelles de clocher. »

- ✓ En **deuxième étape** il s'agit de définir la ou les complémentarités avec les partenaires pressentis, entre bibliothèques communales d'une part et entre bibliothèques communales et la B.D.P. d'autre part. On s'attachera à repérer et à développer les points forts au delà de la stricte satisfaction des besoins documentaires les plus immédiats du public le plus large.

Les complémentarités sont à décider en établissant un plan annuel des acquisitions. La littérature professionnelle s'est beaucoup enrichie ces dernières années des expériences et des travaux sur des outils et méthodes pour des pratiques d'acquisition cohérentes en bibliothèque. On trouve dans les manuels la description de situations presque idéales qui requièrent notamment du temps, un minimum de personnel responsable, une réflexion volontariste des élus, un projet cohérent de la direction, toutes conditions que des bibliothèques municipales de villes de plus de 10 000 habitants peuvent présenter. Elles s'adressent de plus à leurs publics sans autre intermédiaire qu'une équipe de professionnels.

« Mais les B.D.P. doivent faire face à une situation tout à fait particulière : si elles peuvent concevoir dans l'absolu une politique d'acquisition pour leurs propres collections, au même titre qu'une bibliothèque municipale, en revanche cette politique n'a de sens que si elle est pensée en complémentarité des principes de développement des collections des centaines de petites bibliothèques qui constituent leurs réseaux départementaux. [...] Il semble maintenant bien établi que la B.D.P. est essentiellement une centrale de services à un réseau qui dispose lui-même de sa propre capacité d'initiative (politique et budgétaire). En matière documentaire, la B.D.P. se vit ainsi en complémentarité, plutôt qu'en substitution, des initiatives locales, et donc elle ne peut penser ses collections qu'en complémentarité des collections des petites communes. Si ces dernières n'ont pas de politique d'acquisition formalisée, comment la B.D.P. pourra-t-elle prévoir et analyser cette complémentarité ? Et inversement les petites bibliothèques sont trop peu riches pour concevoir leurs acquisitions sans l'aide de la B.D.P. : il leur faut donc également une écoute attentive et une capacité de la B.D.P. à répondre à leurs besoins⁸⁶. »

Les disparités

Les B.D.P. elles-mêmes bénéficient de dotations très différentes d'un département à l'autre (*cf. les écarts repérables à travers l'enquête A.D.B.D.P.*⁸⁷) et les intérêts des Conseils Généraux pour des Plans départementaux de développement de la lecture départementale sont très divers. D'autre part, si chaque direction de B.D.P. ressent le besoin de constituer une politique documentaire (*analyse de collections existantes, plans de développement, protocoles, analyse des publics, outils et procédures*), chaque direction détermine des priorités qui participent des lignes plus générales

⁸⁶ Intervention de Bertrand Calenge sur *Outils formalisés des politiques d'acquisition*, ADBDP, journées de Nîmes, 10 nov. 1999

⁸⁷ Cf. *Transversales*, décembre 1999.

d'aménagement de son territoire départemental, de la structure existante de son réseau, de ses convictions propres quant aux meilleures chances d'accès de l'ensemble des publics à des collections enrichies : les perspectives de desserte en Moselle, Mayenne, Dordogne et Maine-et-Loire que j'ai pu comparer sont assez différentes (de la structuration en réseaux avec d'importants pôles intermédiaires qui ont des missions supra communales à des structures d'éparpillement entre zones désertes, antennes, B.R et B.M ; de la mise en service d'une carte documentaire départementale à des balbutiements d'expériences sur des acquisitions partagées).

Des propositions

Je propose une piste pour une adaptation d'outils de politique documentaire dans le cadre d'un réseau départemental hétérogène comme celui décrit ci-dessus à l'issue d'enquêtes et de réflexions menées sur le terrain à partir d'un échantillon. Elle tient compte de la nécessité de procéder par étapes « modestes » et de saisir la moindre opportunité de « bonne volonté » communale pour formaliser de nouvelles organisations.

On a vu que l'intercommunalité offre des perspectives et des options multiples qui s'adaptent aux moyens et aux objectifs divers ; elle exige surtout un état d'esprit. La mise en place d'acquisitions partagées est cadrée par une prudence à observer dans la mesure où l'intercommunalité ne peut répondre immédiatement à l'attente de toutes les communes.

➤ On réserve la priorité dans un premier temps de la mise en œuvre des complémentarités aux bibliothèques dont la commune a déjà fait un choix d'intercommunalité et aux bibliothèques inscrites dans un système d'échanges en réseau avec la B.D.P.

➤ Les partenaires communaux fixent le cadre commun de leurs acquisitions globales qui tiendra compte

- des publics à desservir en fonction d'une géographie du travail, de l'économie locale, de la dispersion de l'habitat, des flux de circulation,
- des usages des publics par rapport aux types de supports et à leurs contraintes d'utilisation, aux espaces...,

- des niveaux de lecture,
- des rééquilibrages entre les genres, entre le nombre de titres par genre ou par classe de la Dewey,
- des obligations de statistiques et des critères communs d'analyse,
- du désherbage prioritaire.

➤ Les partenaires proposent des choix et des orientations documentaires en fonction du fonds de base (cf. ci-dessus)

On va définir par exemple une **spécialisation** :

C'est sur les points forts déjà développés par les bibliothèques qu'une coopération peut s'établir (domaines s'exprimant à travers des fonds spécialisés, patrimoniaux ou/et à travers des fonds courants dont l'objectif d'acquisition est très élevé en niveau ou exceptionnel par rapport aux autres bibliothèques...). Les complémentarités dans un secteur / réseau (3 ou 4 communes), se définissent entre les membres du réseau, par des priorités soit sur un genre, soit sur un public (personnes âgées, petite enfance, adolescents, scolaires...).

Les complémentarités peuvent assez rapidement s'étendre entre plusieurs secteurs (entre 2, voire 3 réseaux de 3 communes : soit un canton, comme celui de Saint Florent ou Montrevault). La spécialisation s'exerce :

- **entre des supports** comme la vidéo, les fonds musicaux, les CD-Rom. Au vu du fort développement du CD-Rom par exemple, et de par son adaptation à tous types d'utilisations, documentaire, culturelle, ludique, pratique, éducative, celui-ci trouve sa place dans une bibliothèque publique d'importance moyenne, ne serait-ce que pour familiariser un public qui autrement n'y aurait pas accès. On peut négocier le financement d'un PC avec lecteur de CD-Rom intégré par la ou les communautés de communes et réaliser un planning de consultations dans une des bibliothèques (bibliothèque pôle).
- **système en ligne Internet** : le budget de la mise à disposition d'un micro relié à Internet n'est pas inaccessible même pour des petites communes. Le coût d'un équipement s'élève à 50 000F en investissement d'équipement, puis à 15 000F en

fonctionnement annuel pour une consultation de 15h. par semaine par ex.⁸⁸. Il faut définir la gestion et les types d'accès aux sites (accès libre ou accès à des sélections de sites.)

- *entre des fonds thématiques*

Les fonds thématiques ne doivent pas se limiter au secteur documentaire. Le domaine de la fiction est assez vaste pour être réparti en vue d'une ouverture et d'une curiosité envers la littérature mondiale. Au-delà du choix général fait dans chaque bibliothèque, on peut choisir de privilégier un genre (policier, fantastique, conte, bande dessinée, nouvelle, SF, poésie, théâtre...) ou de développer la littérature d'un pays ou d'un continent. Il faudra constituer un ensemble comprenant aussi bien des romans et autres fictions, que des biographies, des études, des dossiers documentaires, des catalogues d'exposition...Chaque bibliothèque peut devenir un centre de ressources sur le sujet pour un public large. Bien entendu on envisagera de la même façon, en fonction d'une histoire, d'un public, d'un festival, d'une valorisation touristique, etc., la répartition entre des fonds documentaires spécifiques (beaux-arts, nature et écologie, musique, sciences naturelles...) ; le choix des thèmes doit correspondre à une spécificité, une activité ou un projet culturel local de la bibliothèque. La diversification des documents permettra une familiarisation avec tous les genres, une cohérence et une qualité d'ensemble, une identité visible de chaque commune et une grande clarté pour le public.⁸⁹

➤ Les partenaires déterminent les proportions et répartitions documentaires entre chaque participant

⁸⁸ Extrait d'un entretien donné par A. Caraco (B.D.P. Savoie) dans *La gazette des communes*, 7 septembre 1998. On consultera aussi à ce sujet le compte-rendu de la journée d'étude de l'A.B.F. (site abf. <http://www.abf.asso.fr>), *Les usages d'Internet en lecture publique*, Grenoble 6 décembre 1999 notamment : « Internet en B.D.P. » par A. Caraco, « Ménager des accès » par A.Caraco, « Comment Internet s'installe à la campagne » par M.A. Roybon.

⁸⁹ Ex : le fonds poésie du Centre poétique de Rochefort sur Loire et le fonds vigne et vin de St Lambert du Lattay. Les procédures d'élimination et de conservation prévoieront une concertation au moins sur ces deux thèmes entre les bibliothèques qui déshebertent les deux secteurs amenés à conserver et la B.D.P.

Pour un fonds généraliste partagé on déterminera les niveaux et les publics à toucher, les supports, le pourcentage de chaque genre.

Pour des répartitions de supports ou de fonds thématiques, on déterminera des proportions (ex. : 70% pour le fonds de base généraliste, 30% pour le fonds spécialisé).

➤ Les partenaires fixent les règles d'échange et de circulation des documents d'une bibliothèque à l'autre et ultérieurement d'un réseau à l'autre : carte de lecteur commune, règlement intérieur, système de réservation, financement et planning d'un véhicule intercommunal pour la navette des documents...

➤ Les partenaires fixent les répartitions financières et la participation de chaque commune (mise en commun d'une partie du budget ou de la totalité ?), les méthodes communes d'acquisitions (offices, commandes groupées, librairies locales en fonction du choix proposé, représentants ...)

♥ Une **troisième étape** qui s'opère simultanément avec les deux premières concerne la contribution de la B.D.P. à cette concertation pour acquisitions. Il lui revient de déterminer dans un premier temps la part de **son budget d'acquisition** qu'elle réservera aux réseaux d'achats en commun et d'échanges de documents propres et empruntés. Celle-ci peut être calculée au départ, en fonction du nombre d'habitants à desservir sur les réseaux concernés ; elle peut être modulée, en fonction d'une base minimum par l'effort de participation budgétaire de chaque commune et par le statut des réseaux (intercommunal simple ou déjà situé sur des échanges).

En fonction des options dégagées avec les partenaires communaux, elle **proposera son niveau d'intervention** :

- en complément **d'un fonds généraliste**

Elle peut choisir cette opportunité pour rééquilibrer ses dépôts de documents en les diversifiant et en les augmentant (on partira de la base du dépôt avec bonification proposée par la Saône et Loire et suivie par le Maine-et-Loire ou la Mayenne). En concertation avec ses partenaires, elle établira les proportions entre la fiction, les documentaires et les différents domaines de chacun de ces genres. Si on garde le fonds de base de chaque bibliothèque comme référence, elle pourra déterminer de le compléter en fonction d'un public particulier, de niveau plus pointu, original, complexe, difficile

d'accès ou en fonction du coût élevé de certains documents (usuels, fonds de références variées) ou d'un support spécifique et coûteux (support vidéo ou CD)...toutes orientations à dégager avec l'équipe responsable.

Ex : 50% du dépôt en documents tous genres et grand public, 50% du dépôt en documents de niveaux plus pointus ; 70% en documents imprimés tous genres et 30% sur un média particulier.

- en complément ou prise en charge totale **d'un fonds thématique**

Il lui revient d'aider le réseau à faire le choix et une répartition judicieuse des sujets, spécifiques ; ensuite, l'ensemble des partenaires estimera le pourcentage budgétaire qu'il consacrera aux acquisitions et définira une procédure pour une répartition éventuelle des tâches de conservation des documents notamment pour des fonds spécifiques (cf. note 89).

Ex : 70% du dépôt sur l'ensemble du réseau en documents tous genres et grand public en suivant les exigences de rééquilibrage et 30% du dépôt en complément d'un fonds spécifique du réseau ; 50% en documents tous genres et 50% répartis en complément de deux fonds spécifiques ; coordination d'un pourcentage d'acquisition thématique d'une des bibliothèques du réseau (20%) avec un financement C.N.L regroupé et un pourcentage de dépôt B.D.P. (20%).

4.3. La B.D.P. organise la coopération

La B.D.P. devient le maître d'œuvre d'une méthode de travail départemental : elle coordonnera l'ensemble des règles établies, l'harmonisation progressive des pratiques et les points de repères communs à la B.D.P. et aux bibliothèques relais pour une constitution et un traitement des collections qui s'appuie sur une analyse des besoins et de l'existant. La B.D.P. assure une compétence de coordination et incite à « l'esprit réseau ».

J'envisagerai plus particulièrement deux services qui n'ont rien de révolutionnaire au vu de l'évolution des missions des B.D.P. depuis 50 ans. Ces orientations sont à privilégier ou à conforter pour concrétiser une politique d'acquisition partagée.

• La formation

Plusieurs personnes du groupe ont eu l'occasion de suivre une formation concernant les politiques d'acquisition. Il leur semblerait intéressant de prévoir une réunion pour discuter des

politiques d'acquisition en général et de la politique d'acquisition de la B.D.P. en particulier. Cela pourrait permettre d'établir des règles pour une politique concertée d'acquisition entre la B.D.P. et les réseaux. [...] Ainsi la B.D.P. pourrait organiser une journée sur les acquisitions comprenant une partie formation et une partie discussion.⁹⁰

La formation dispensée par les B.D.P. aux responsables des bibliothèques repose sur des exigences professionnelles qui garantissent sa qualité. L'opposition n'est plus tant entre personne bénévole / rémunérée qu'entre personne formée / sans qualification. S'agit-il d'une formation « transmission de savoir » ou de la mise en route d'un chantier commun ? la B.D.P. doit définir pour elle-même ses propres exigences (diversité, pluralisme, niveaux) de constitution de collections avant ou pendant l'élaboration d'un plan de développement commun avec ses associés.

- Stages, imprégnation d'outils et de méthodes par le personnel de la B.D.P. et des professionnels du réseau (rencontres, échanges, lectures, témoignages de collègues qui ont mis en pratique, en BM notamment).
- Définition par les professionnels des choix à partir de questions précises : missions, publics, niveaux, culture de la collection en fonction d'une histoire locale, échéances d'objectifs, élaboration de méthodes de sélection et d'évaluation...
- Formations à la B.D.P. ou délocalisées : les genres (*avec une insistance sur les documentaires*), les domaines (*sciences et techniques, les B.D...*) avec une présentation d'ouvrages par des libraires, avec des travaux concrets qui amènent à lire, à feuilleter tous les types de documents à partir de grilles d'analyse, de mises en commun des impressions, la rédaction d'analyses et critiques... (*On pourra envisager ultérieurement, la constitution d'une base de critiques/analyses alimentée régulièrement par les comités de lecture sur un site internet au niveau départemental.*)
- Réalisation et utilisation de bibliographies critiques et non seulement signalétiques.
- Cet ensemble peut être le préliminaire à des actions en commun de tri et d'élimination sur les rayons mêmes des bibliothèques communales avec un repérage des gisements documentaires du département.

⁹⁰ Compte-rendu de réunion des bibliothécaires intercommunaux du 4 juin 1999.

« [...]il s'agit plutôt de travailler ensemble aux opérations de désherbage. Qu'un bibliothécaire de B.D.P. se rende dans une bibliothèque de son secteur, qu'il ou elle s'attaque au désherbage des rayons en libre accès de la bibliothèque relais, en compagnie des responsables de ce relais, et c'est une véritable action de formation qui se met en place. A trois conditions :
que le ou la bibliothécaire n'arrive pas avec ses prescriptions toutes prêtes ; [...] les critères de retrait doivent être choisis spécifiquement pour la petite bibliothèque.
que la procédure de désherbage soit l'occasion de choix positifs, [...] que les critères, les principes adoptés à l'occasion des débats fassent l'objet d'un bilan écrit, qui se transformera progressivement en manuel de procédures⁹¹ .»

- Formation NTIC de base portant sur la maîtrise de l'outil informatique. (envisager la participation du service informatique du département),
- Formation au catalogage et à l'indexation,
- Mise en place d'un plan de classement commun.

L'objectif est d'élaborer encore une fois un manuel de procédure ou cadre de références communes. Les professionnels de B.D.P. peuvent avoir parfois l'impression qu'ils favorisent un accès facile aux collections en conseillant aux responsables de relais perdus dans la « jungle Dewey » (surtout quand il y a cumul des règles professionnelles traditionnelles et des règles maison !) de « *faire comme ils le sentent* » ou « *en fonction de leur fonds et de leur public* ». Or, un village n'est pas une planète isolée et tout lecteur sensibilisé à des outils simples de recherche documentaire sera à l'aise partout.

Si la B.D.P. organise la concertation pour que l'ensemble des bibliothèques proposent les mêmes indices d'offre documentaire, chacun participe à la réflexion : *à quoi servent la cotation et l'indexation ? quelle est la meilleure visibilité pour le plus grand nombre d'utilisateurs ? entre un classement par disciplines ou par sujets ? à combien de livres va servir chaque cote ? sa longueur est-elle justifiée ? peut-on éviter une dispersion du sujet sur plusieurs cotes ?*

Des questions semblables sont à poser pour l'indexation matière avant d'arriver à des listes d'autorité communes, cotes et matières. Il faut dégager la charge de travail et définir le rythme de la rétro cotation, les fonds prioritaires (thématiques...). La

⁹¹ Intervention de Bertrand Calenge sur *Outils formalisés des politiques d'acquisition*, journées de Nîmes, novembre 1999.

formation conseillée en amont familiarisera à l'utilisation d'outils et de systèmes déjà expérimentés.⁹²

Cet accompagnement attentif permet de découvrir le fonds réel des bibliothèques, de rajeunir les méthodes professionnelles et de clarifier les pratiques d'acquisition des uns et des autres ; en jouant vraiment le jeu de la complémentarité, la B.D.P. et les bibliothèques du réseau construisent ensemble leur politique documentaire.

- **Un centre de ressources**

- A côté des compléments sur les fonds thématiques choisis par les bibliothèques du réseau, la B.D.P. peut prendre en charge un ou des fonds thématiques qui lui sont propres (*fonds bibliophilique, fonds patrimonial, régional, formation professionnelle, santé, conte en lien avec des animations préalables dans le réseau ...*)

- Un fonds professionnel

Il s'agit de rassembler, enrichir et tenir à jour pour une formation initiale et pour une formation continue à plusieurs niveaux (*catégories B, C et volontaires qualifiés*) les parutions de documentation professionnelle, des dossiers documentaires (*thèmes professionnels bibliothéconomiques, sociologiques, administrations, tutelles, normes, décrets, concours et formations...*), des outils techniques (*brochures de synthèse, architecture, mobilier, financements*) mais aussi sur les différents éditeurs, collections adulte et jeunesse, des sélections de sites Internet (*bases, forums et listes de discussion*), un fichier d'adresses (*conteurs, expos,...*)

- Un service de « télé documentation » pour une recherche documentaire fine. On peut utiliser les différents modes de messagerie (minitel, fax, Internet) pour un échange de documentation entre bibliothèques, la fourniture rapide d'une documentation ponctuelle, pointue dans les bibliothèques pôles par ex. Un serveur Internet serait à terme un outil performant pour les relations entre les bibliothèques, entre les bibliothèques et le public.

- L'outil informatique ou « *comment faire se croiser les autoroutes de l'information et les chemins vicinaux des points lecture de proximité ?* »⁹³

⁹² Cf. notamment le manuel de cotation élaboré par la B.D.P. de Savoie.

L'informatisation des fonds, même de la plus petite bibliothèque, en suivant les règles de normalisation (formats, listes d'autorités) et avec des logiciels compatibles permet un accès progressif de tous à une base documentaire unique et à un catalogue de ressources documentaires représentatif d'un fonds départemental. Si la B.D.P. sert de coordinateur des différents réseaux, on peut imaginer à terme, un système en réseau selon une architecture client serveur avec un serveur central départemental et une communication courante de toutes les bibliothèques entre elles. L'informatisation d'un réseau départemental, permet d'envisager la constitution d'un catalogue collectif départemental. Un fonds départemental doit peu à peu se substituer à la juxtaposition de fonds indépendants souvent identiques.

➤ L'accès à l'information bibliographique

L'informatisation des réseaux est un outil d'accès à l'information bibliographique. Un fonds thématique à rayonnement intercommunal, voire inter cantonal n'a de sens que si on peut connaître la disponibilité des documents à distance.

Il ne serait pas utopique, dans ce cas d'envisager que la B.D.P. souscrive un abonnement pour utilisation en réseau au CD Rom BN Opale (base bibliographique nationale) et au CD Rom Rameau (système d'indexation matière national pour une récupération de notices). Un serveur Internet rend possible la consultation de catalogues et de bases de données extérieures au réseau de la B.D.P.

➤ Un accès au document

La B.D.P. met au point un système de réservations et de navettes pour répondre le plus rapidement possible aux demandes qu'il n'est pas possible de fournir par messagerie.⁹⁴

On peut convenir d'une mise à disposition pour ce service d'une navette intercommunale ou d'un service postal adapté.

⁹³ Martine Blanchard dans *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ?*, B.B.F, T 42, n°5, 1997.

⁹⁴ Dans l'enquête ADBDP, ce service est un de ceux qui est reconnu indispensable, voire évident par l'ensemble des B.D.P.

Dans un premier temps, l'étape intermédiaire qui semble réaliste peut s'appuyer sur une relation forte entre la B.D.P. et les bibliothèques pôles de chaque réseau qui réunissent un minimum de compétences techniques et ont une taille suffisante, charge à chaque réseau d'assurer les échanges internes au moins pour quatre services :

- les réservations
- les échanges de documents déposés par la B.D.P.
- la télé documentation
- la mise à disposition d'un poste multimédia avec une connexion Internet

L'ensemble de ces moyens forment un dispositif cohérent et fiable d'une gestion commune des collections qui tient compte des fortes disparités sur la réalité d'un développement de la lecture publique entre les départements.

Les fonds B.D.P. et les fonds des bibliothèques communales sont des parties d'un même ensemble documentaire et l'organisation de la circulation de l'ensemble de ces documents est une difficulté plus conceptuelle que technique.

Si progressives que soient les étapes et si modeste que s'annonce le partenariat, il semble prioritaire de mettre en place le plus rapidement possible une cellule de coordination ou/et un responsable à la B.D.P. de la politique d'acquisition de la B.D.P. et du suivi des réseaux.

5. La mise en forme de la coopération : chartes et conventions

5.1. Pourquoi formaliser ?

«La conquête de la maîtrise de la politique d'acquisition s'est fondée sur l'exercice scrupuleux de la responsabilité intellectuelle qu'elle met en jeu et sur la reconnaissance de la compétence professionnelle qui la légitime. Cette légitimité, et elle seule, fonde l'intervention des bibliothécaires en tant que garant de cet objectif de valeur constitutionnelle qu'est le pluralisme des collections. [...] Lorsque le pluralisme des collections des bibliothèques est mis en cause, en appeler à la déontologie professionnelle ne peut être légitime que si existe un projet intellectuel d'ensemble, conscient, assumé et formalisé⁹⁵. »

⁹⁵ Rapport du Conseil supérieur des bibliothèques , 1996-1997.

L'ensemble des principes d'une politique documentaire constitue un acte volontariste. Celui-ci permet de fixer des objectifs à partir de l'analyse d'un existant. La mise en œuvre d'une politique d'acquisition exprime une conception commune de la bibliothèque publique et rassemble les différents partenaires pour la définition du cadre d'action collectif : la constitution de collections et les accès au contenu de ces collections. L'ensemble des négociations résulte de l'implication propre des communes dans le développement de la lecture publique. Un ensemble de documents de référence formalise un outil collectif et complémentaire. C'est :

- *un outil de gestion* pour permettre l'évaluation et l'analyse de l'état de la collection à un instant précis, vérifier l'adéquation de la collection à l'état du savoir, aux demandes et besoins du public, rationaliser des procédures... L'évaluation peut examiner les documents, les contenus, les usages, la logistique, les données économiques et elle devient

- *un outil de décision*, cadre de référence et de travail pour l'équipe de la B.D.P. et les équipes responsables du réseau,

- *un outil de cohésion* avec l'objectif d'intégration à plus ou moins long terme dans un réseau documentaire (nécessités d'une analyse de la diversité des pratiques et d'une unification progressive...),

- *un outil de légitimité professionnelle* fondé par le souci d'améliorer la gestion des collections et d'énoncer clairement les orientations qui appuient les propositions et les refus d'achats. C'est un instrument de conviction en direction des élus, des bénévoles responsables et des publics,

« C'est un questionnement sur le pouvoir dont nous usons dès lors que nous présidons à des choix ; ne nous abritons pas derrière des plans de développement de collection qui occulteraient ce débat fondamental tout à la fois intime et profondément politique. Ayons des politiques d'acquisition responsables, assumons nos choix, revendiquons un professionnalisme de bon aloi qui doit nous aider non à constituer un rempart illusoire contre le totalitarisme, mais à mieux faire connaître les enjeux d'un équipement de lecture publique dans une société démocratique ou prétendue telle⁹⁶. »

⁹⁶ Catherine Canazzi, directrice de la B.D.P. du Vaucluse, journées de l'ADBBDP à Nîmes.

- *un outil de continuité*, (l'analyse en 1^{ère} partie a dégagé l'importance d'une régularité budgétaire votée par les différentes communes, l'intérêt d'une responsabilité professionnalisée des acquisitions pour la pérennité d'une politique de lecture au sein de la collectivité).

Les textes de formalisation définissent un service minimal de bibliothèque, un ensemble de collections nécessaires et les priorités qui sollicitent un engagement pour une cohérence dans le temps, de la part des « décideurs » élus et des partenaires de la mise en œuvre.

La formalisation des objectifs documentaires doit être énoncée et rédigée dans un document unique, à l'intention du personnel de la B.D.P., de la tutelle, des équipes responsables dans le réseau et du public.

Dans le cadre d'un réseau départemental de lecture publique en devenir, on peut envisager des types de documents « combinables » ; ils doivent affirmer lisiblement les choix et les principes de la B.D.P. et de chaque BM tout en inscrivant chacune d'elles dans la logique réseau.

L'analyse menée sur un terrain géographiquement et culturellement délimité me permet d'ouvrir quelques pistes pour la mise en œuvre d'outils simples et souples, adaptés à la complexité, tant conceptuelle que fonctionnelle d'un réseau B.D.P. et à l'hétérogénéité des dessertes. Les étapes sont structurées dans le temps et tiennent compte de périodes de transition plus ou moins longues où la B.D.P. doit tenir l'équilibre entre des secteurs très assistés et des secteurs véritablement partenaires ; elles ménagent une possibilité pour chaque desserte (B.M, B.R ou réseau neuf) d'intégrer petit à petit l'organisation d'un plan d'acquisition partagée. Dans le cadre limitatif du travail de recherche, les propositions d'outils s'en tiennent à l'aspect strict des collections. La construction d'un fonds documentaire raisonné, cohérent, programmé à l'échelon départemental suppose une interférence avec un certain nombre d'autres facteurs (mise en valeur des documents, accessibilité, cartographie documentaire du réseau...). On s'en tiendra aux principes sans aborder le fonctionnement : on suggèrera à cet effet l'élaboration simultanée d'une Charte des services.

Le document «Convention» aborde un ensemble de facteurs (principes et fonctionnement) qui seront évoqués sans faire l'objet d'un développement, car la séparation paraîtrait trop artificielle et entraînerait un déséquilibre dans la logique de l'articulation.

- **la Charte des collections de la B.D.P.**
 - **la Convention relative à la création d'un réseau intercommunal de bibliothèques**
 - **le Contrat de coopération entre bibliothèques**
- **La Charte des collections de la B.D.P.**

C'est un document public qui définit comment la bibliothèque, après négociation avec les partenaires du réseau, compte constituer ses collections en fonction de ses objectifs, de son public, de sa collectivité et de son histoire. Ce document semi contractuel est validé par l'autorité de tutelle. Il détermine la responsabilité de la B.D.P., dans la construction d'un cadre pertinent pour l'ensemble du réseau. Il distingue les principes qui mettent les deux partenaires (B.D.P. et réseau) en résonance. Si l'on stipule que toute convention (quel que soit le degré de participation à un plan d'acquisition partagée) suppose une adhésion à la Charte, il est indispensable que celle-ci soit élaborée entre la B.D.P. et une commission de représentation du réseau. Ce document synthétique des différentes priorités documentaires est validé par le Conseil général et cette signature lui sert de garantie et d'exigence. Diffusé à tous les partenaires de la B.D.P., notamment à chaque point de desserte, il est intégré d'office au document Convention.

La rédaction s'articule autour de ces points :

1) Objectifs généraux.

- préciser la situation de la collectivité et de la tutelle, la place et le rôle de la B.D.P. au sein de la collectivité,
- signifier les «missions» : accès sans discrimination à tous les outils de la société de l'information ; proposition d'un fonds à caractère encyclopédique, pluraliste et durable qui va déterminer le cadre des acquisitions propres de la B.D.P., valable pour tout le

réseau ; mise en place d'un réseau cohérent de bibliothèques réparties sur l'ensemble du département.

2) Détermination du fonds par grands secteurs et par supports

- pour chacun des secteurs, déterminer sa part dans le fonds général,
- mentionner qu'il est mis en place ou envisagé de mettre en place un partage d'acquisitions de documents progressivement avec le réseau : signifier la proportion du fonds propre de la B.D.P. et la proportion réservée aux acquisitions concertées.

3) Critères de choix, exclusions, interdits :

- détermination des niveaux, des formes retenues (manuels scolaires...),
- mettre l'accent sur les points sensibles et les critères retenus : *politique, religion, pornographie...*, articuler avec les principes de pluralisme qui sous-tendent les choix (cf. article 1).

4) Complémentarité des collections entre la B.D.P. et les bibliothèques du réseau pour un service documentaire global et l'évolution vers un fonds départemental unique :

- part du budget réservée aux achats communs avec le réseau,
- déterminer la notion de «fonds généraliste» indispensable pour chaque bibliothèque (cf. §4.1) et la possibilité d'établir en concertation avec chaque responsable de réseau ou de bibliothèque un «dépôt sur profil» (*dépôt individualisé en fonction d'équilibres documentaires locaux souhaités, de publics particuliers ou à «conquérir», de sujets prioritaires, de services nouveaux envisagés, d'une répartition avec la B.D.P. ...*),
- déterminer les fonds thématiques pris en charge par la B.D.P. en fonction de ses propres objectifs et missions : *fonds bibliophilique, patrimonial, formation professionnelle, animation, fonds professionnel...*,
- déterminer, en articulation, les fonds thématiques en acquisition concertée avec le réseau : ces choix thématiques sont le résultat d'un travail collectif avec les partenaires du réseau et ils influent sur les acquisitions de la B.D.P.

5) Souhait de la mise en place d'un plan de classement unique pour l'ensemble du réseau et création d'une cellule de coordination pour le suivi.

6) Traitement réservé aux demandes individuelles de documents, point particulièrement important en B.D.P. :

- niveaux, critères, justification en cas de nonaccès à la demande,
- traitement des services documentaires à la demande.

7) Modalités générales des dépôts et du prêt :

- des documents de la B.D.P. à l'extérieur, (*supports desservis par bibliobus ou non*)
- des documents des bibliothèques du réseau entre elles, (*possibilité d'échanges des seuls documents B.D.P. et progressivement d'un échange global des documents B.D.P. et des fonds propres*).

8) La gestion des dons faits à la B.D.P. par les bibliothèques de son réseau et la gestion des pilons :

- règles générales sur le désherbage, l'élimination, le réassort,
- perte et détérioration des documents.

9) Mention des sources matérielles et des modalités d'acquisition :

- marchés, achats en librairie, ventes par courtage...

10) Définition précise de la responsabilité des acquisitions :

- recommandations pour la définition de critères homogènes à l'ensemble du réseau pour la désignation des responsables d'acquisition dans les bibliothèques du réseau,
- souhait de réunions de concertation ou d'échanges / acquisitions sur le réseau.

En parallèle à ce document public, généraliste et synthétique, un document interne à la B.D.P. devra préciser finement les proportions réservées par la B.D.P. à son budget propre d'acquisition en fonction des principes établis dans la Charte : on peut l'appeler **Plan de développement des collections**. Il donnera les répartitions précises et régulièrement revues des achats de documents par secteur et par domaine. Établi professionnellement par l'ensemble des acquéreurs, il pourra être communiqué aux responsables du réseau qui œuvreront eux-mêmes sur leur propre Plan de développement des collections, en complémentarité des dépôts de la B.D.P.

• La Convention

C'est un document qui fixe l'engagement réciproque de plusieurs partenaires. Il est souhaitable que ce document comporte la **Charte des collections de la B.D.P.** présentée ainsi comme un document de références validé par les autorités de tutelle et proposée aux postulants comme base de partenariat. C'est une voie pour la mise en œuvre d'une Charte des collections dans le cadre d'un réseau départemental. On peut structurer ce document en **deux volets, un, fixe qui détermine les obligations globales des partenaires et l'autre, particulier, qui fait l'objet des modalités d'engagement de chaque commune avec le Conseil général.**

La Convention (*le premier volet*) est signée entre le Conseil général pour le Département et l'organisme gestionnaire de l'intercommunalité ou bien entre le Département et l'instance qui exerce la responsabilité culturelle pour le groupe des communes contractantes. Il faut envisager les différents cas de figure possibles (*ainsi, par exemple sur une communauté de 10 communes, seules, 8 souhaitent travailler en réseau avec la B.D.P. ou bien plusieurs communes travaillent en réseau avec la B.D.P. sans communauté de communes...*).

* le réseau de communes collaborant avec la B.D.P. ne correspond pas à une communauté de communes juridiquement constituée ; le réseau pourra choisir, en son sein, un correspondant commun, mais il n'aura aucune compétence culturelle ; chaque commune signera la convention avec le Conseil général. C'est le même cas de figure avec une commune individuelle souhaitant s'engager dans la démarche partenariale.

* la communauté de communes regroupe l'ensemble et l'instance élue assure la compétence culturelle pour l'ensemble ; c'est elle qui signe la convention avec le Conseil général. L'ensemble des communes participantes choisira une commune responsable qui pourra être la commune de la bibliothèque pôle.⁹⁷

⁹⁷ On peut vivement recommander pour une meilleure coordination et une bonne maîtrise du partenariat que les communes inscrites dans une démarche réseau avec la B.D.P. correspondent à une existence juridique préalable. En Maine-et-Loire, le seul réseau en partenariat avec la B.D.P. qui est instable est un ensemble de 3 communes appartenant à 2 communautés de communes distinctes !

Le procédé de convention doit permettre le respect de l'hétérogénéité des situations communales et favoriser une mise en œuvre progressive ; il faut cependant éviter les multiplications de signatures qui risquent à terme de diluer les engagements.

Premier volet de la Convention (création d'un réseau intercommunal de bibliothèques)

Objet de la convention : (on tiendra compte des options précédentes dans la nature des engagements définis). Elle exprime la ligne de conduite générale d'une gestion commune.

✓ ***Principes***

- *la création* d'un réseau intercommunal de bibliothèques,
- *l'adhésion* à la Charte des collections de la B.D.P.,
- un engagement de *coopération intercommunale* (objectifs de réseau départemental),
- *une logique de réseau* : les échanges de documents prêtés par la B.D.P. et des acquisitions partagées des documents, l'élimination des documents et la participation à un fonds de conservation.
- *un regroupement des compétences des bénévoles et des professionnels* pour la mise en valeur des documents et des actions communes,
- *un ensemble de bibliothèques associées* (3 ou 4) dont une bibliothèque relais ou pôle,
- *un comité de gestion* (élus, bénévoles, professionnels communaux et B.D.P.) : coordination du réseau, évaluation.
- *un document technique* en prévision.

✓ ***Droits et devoirs du réseau***

Obligations du département (B.D.P.) :

- la desserte, le taux de renouvellement,
- une dotation supplémentaire au démarrage (acquisitions de documents) qui peut être définie en fonction du budget d'acquisition dégagé par la communauté de communes,

- la définition du dépôt : nombre de documents (en fonction de la taille du réseau, du nombre d'habitants, de la surface des locaux, de la formation du personnel responsable, du nombre d'heures d'ouverture),

- la description des services généraux et spécifiques de la B.D.P.

Obligations de la commune / pôle :

- un local : réception des documents déposés par la B.D.P., accueil des bibliothécaires associés,

- les prestations spécifiques à son rôle de relais du réseau : *budget d'acquisition pour achats en commun des fonds propres avec les bibliothèques associées, favoriser l'installation et la consultation par tous les habitants concernés d'un poste multimédia/internet, favoriser l'installation matérielle et la gestion d'un service de télédocumentation coordonné par la B.D.P., relais pour les réservations, favoriser toute action de mise en valeur pour la circulation et le prêt des documents de la B.D.P. et des fonds propres entre les bibliothèques associées,*

- la participation et définition des missions du comité de gestion,

- la préparation d'un règlement intérieur commun au réseau.

Obligations de(s) commune(s) associée(s) :

- la participation à la définition des tâches de fonctionnement du réseau en collaboration avec la bibliothèque pôle : *budget d'acquisition pour achats en commun des fonds propres avec les bibliothèques associées, gestion du transport des documents de la bibliothèque pôle vers la bibliothèque associée, les actions de mise en valeur pour la circulation et le prêt des documents de la B.D.P. et des fonds propres entre les bibliothèques associées,*

- la participation au comité de gestion,

- la préparation du règlement intérieur commun au réseau.

Rôle de la communauté de communes :

- la participation au comité de gestion,

- la validation du règlement intérieur du réseau : *assurances, remboursement des documents..., carte unique de lecteur pour le réseau,*

- l'attribution des moyens à dégager en investissement et fonctionnement (*recrutement de professionnels, budget d'acquisition, équipement mobilier, informatisation, véhicule pour une navette de réservations...*) pour favoriser le développement du réseau et la circulation des documents et des usagers (recommandations pour favoriser une véritable gestion intercommunale avec, notamment, un budget d'acquisitions intercommunal).

Durée, dénonciation

Signatures

Deuxième volet (la convention spécifique avec chacun des réseaux) (*canevas d'une organisation possible*).

[Cette partie du document définit les spécificités de chaque réseau ou desserte, pour sa nature propre et dans sa coopération avec la B.D.P. C'est à ce niveau que doivent être définis exactement les publics visés, les supports retenus, les particularités ou / et pôles d'excellence envisagés, la définition du «profil» du dépôt, les répartitions quantifiées entre un fonds généraliste et un fonds thématique, les responsabilités des acquisitions, les modalités d'évaluation, les fonctions de la bibliothèque de la commune. C'est cette définition qui servira à la bibliothèque du réseau pour établir son propre Plan de développement des collections.]

Le partage des acquisitions et des complémentarités :

- entre les bibliothèques du réseau
- entre les bibliothèques et la B.D.P.
- entre des fonds généralistes et des fonds thématiques (niveaux et répartitions)
- l'argumentation du choix et des objectifs (notamment pour les fonds thématiques)
- les procédures de désherbage, la définition du fonds de conservation (niveaux intellectuel et technique)
- les responsabilités de mise en œuvre et d'alimentation d'un service documentaire et des fonctions de références

Les bibliothèques du réseau

- la collaboration au plan de classement et de catalogage proposé par la B.D.P.(on peut s'inspirer de la simplification et de la quantification des cotes proposées par la B.D.P. Savoie),
- la fourniture de statistiques annuelles,
- la mise en valeur des fonds.

Les municipalités / la communauté de communes

- la décision d'un budget d'acquisition en regard des recommandations du ministère,
- le choix des modalités de répartition budgétaire pour chaque commune, (*le travail en acquisition partagée doit être très précisément réglé*), une carte unique, le règlement des contentieux,
- l'informatisation,
- le recrutement : *profil de poste*.

Le comité de gestion

- la composition,
- les bilans, évaluation, contrôle, définition d'objectifs...

Le bibliothécaire intercommunal

Il est l'interlocuteur privilégié de la B.D.P. pour :

- la responsabilité des acquisitions et la coordination du prêt,
- la gestion de la rotation des ouvrages (échanges des lots B.D.P. et prêts des fonds propres),
- la coordination des actions de désherbage, l'harmonisation des plans de classement, la préparation d'un plan de développement des collections en lien avec la B.D.P.

L'organisation matérielle

- la répartition des acquisitions entre les bibliothèques du réseau, le rythme des acquisitions, les modes d'acquisitions,
- la répartition par genres et par supports (fonds généraliste et fonds thématiques),
- l'harmonisation des conditions d'accueil au public,
- l'informatisation des échanges,

- la fréquence des échanges avec la B.D.P., les modes de desserte entre bibliothèques, - la responsabilité des réservations et de la « navette »...

• **Le Contrat de coopération entre les bibliothèques du réseau intercommunal**

C'est un document moins officiel, mais il sert de texte de référence « pratique » et locale entre les professionnels et les bénévoles ; il doit situer les différentes missions et règles du fonctionnement en commun.

On y abordera :

- la responsabilité et l'organisation de la bibliothèque pôle (plannings de consultation si elle a un micro multimédia),
- le rôle de la bibliothèque pôle comme centre de ressources local s'il y a mise en œuvre d'un service de télé documentation,
- le partage du travail et des ressources bibliographiques et documentaires dans le cadre du partenariat : B.D.P., bénévoles, professionnels, commission culture intercommunale....,
- l'élaboration d'une carte de lecteur unique, les modalités d'emprunt (*harmonisation progressive des tarifs, carte de circulation gratuite la 1^{ère} année, autorisation de garder son inscription d'origine la 1^{ère} année avec un cumul d'emprunts...*), une harmonisation des heures d'ouverture....,
- les modalités de prêt sur la base d'une collection globale (*fusion des documents prêtés par la B.D.P. par renouvellement et des fonds propres*) en fonction des supports : quantité, renouvellement, réservations, remplacements,
- une définition de principes de base pour une cohésion de l'ensemble des moyens et des actions, une mise en valeur des collections, un engagement pour favoriser une circulation optimale de tous les documents dans toutes les bibliothèques, une information commune sur l'ensemble des ressources documentaires du réseau.

L'ensemble de ces documents de formalisation constitue un canevas dont il est essentiel de privilégier à la fois la rigueur et la souplesse. C'est l'ouverture pour un travail «en cascade» de chacun des partenaires en vue d'une concertation globale des acquisitions.

Conclusion

Une des plus belles réussites des B.D.P. est d'avoir construit un territoire de la lecture publique qui a l'allure d'une mosaïque colorée où s'imbriquent des espaces géographiques éclatés, des collections éparpillées mais conséquentes, des pratiques diversifiées et efficaces, des publics variés et exigeants...Au cours des années 1990, elles ont eu la satisfaction d'atteindre une desserte « correcte » du territoire national. Elles ne conçoivent plus tant le développement de leurs services comme un aménagement ou une compensation à la pénurie que comme une complémentarité et une incitation aux projets de développement d'une collectivité.

Au terme de cette étude, que peut-on déduire d'une observation attentive des motifs et représentations qui jalonnent les choix des acquéreurs du réseau de la B.D.P. ? On repère les signes d'une mutation qui permettra aux multiples lieux de lecture de jouer un rôle dans une offre documentaire départementale. La mise en œuvre d'une méthode de travail collective se substituant à la juxtaposition des pratiques individuelles est au fondement de la conception commune de la bibliothèque publique. Elle n'est pas sans bousculer les cadres de pensée des professionnels et des responsables des bibliothèques locales, tant sur la notion même de collection, que pour un ajustement de leurs relations réciproques.

La constitution des collections est un élément sensible pour le développement d'une lecture de proximité. La nature des choix, pour autant qu'elle exprime les valeurs de la collectivité, reste éminemment subjective. Si l'offre documentaire fait défaut, la demande du public potentiel reste latente mais elle reste un objectif prioritaire. Au vu de ce postulat, comment arguer des arguments de proximité et de convivialité d'un lieu de lecture quand la pauvreté de l'ensemble de la collection proposée sert de prétexte à une vague sociabilité ?

Les B.D.P. ont la possibilité d'orienter leurs partenaires vers de nouvelles coopérations et d'en assurer la cohérence. Il convient avant tout de définir ce qu'est ou ce que doit être une bibliothèque, la nature de l'équipement, sa fonction et ses missions. Le

fondement même de la bibliothèque ayant été reformulé, diverses négociations autorisent la création d'un outil collectif, à rayonnement intercommunal dans le cadre d'une complémentarité des collections. Le domaine de la discussion porte autant sur la quantité que sur la pertinence des paramètres documentaires (domaines, contenus, niveaux...).

Le canevas commun d'une définition des publics, des contenus et des supports documentaires confirme un rôle « fédérateur » de la B.D.P. La mutualisation des ressources, condition d'une réelle politique documentaire est subordonnée à l'élaboration progressive d'une politique contractuelle pour formaliser les contenus et la nature des relations complémentaires des partenaires. Les formes de coopération sont à imaginer non pas comme des mesures de survie, mais comme les éléments d'intégration dans les cultures plurielles des territoires.

Une Charte des collections est un outil commun pour une démarche d'acquisition partagée à objectif départemental. La souplesse des conventionnements, articulés sur des accords locaux et parcellaires reste un atout majeur pour convaincre l'ensemble des responsables de l'intérêt d'un service global de lecture. C'est reconnaître ainsi le rôle des acteurs du développement local, professionnels et bénévoles.

La B.D.P. « fédérative » doit mesurer l'envergure des négociations indispensables pour un plan de lecture départemental, afin que les restructurations de l'ensemble de son réseau lui permettent de conserver ses missions sans sacrifier aux dérives d'une rationalisation techniciste.

Ainsi, la coopération pour symbiotique qu'elle soit n'est pas fusionnelle. Elle est avant tout un état d'esprit, un dépassement des habitudes et une ouverture au-delà des frontières des territoires institutionnels. La création de réseaux intercommunaux de bibliothèques, la responsabilité partagée des acquisitions pour la constitution d'un fonds documentaire départemental, un ensemble structuré de services proposés aux communes du département sur une base relationnelle contractualisée donne la priorité à une analyse des besoins avant le respect des habitudes. Il n'y a pas de modèle unique d'une politique d'acquisition et le facteur temps est un élément essentiel d'une évolution acceptée et réussie.

L'organisation d'une politique documentaire participe à l'aménagement culturel d'un territoire et offre aux bibliothèques de nouvelles possibilités de développement tout en assurant une présence concrète du livre sur le territoire de chaque commune. L'émergence de professionnels novateurs comme les bibliothécaires intercommunaux autorise des stratégies d'intervention et d'incitation qui associent pédagogie et dynamisme pour familiariser à « une culture des collections » et impliquer sur le réseau de véritables partenaires et non plus de simples usagers de services.

Les points de lecture éparpillés sur un territoire ne peuvent sans doute plus faire l'économie d'une réorganisation qui fédère leurs acquis et leurs compétences ; la mission de la B.D.P. est d'en assurer l'animation sans oublier son expertise en matière de desserte de proximité.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie reste très sélective.

Elle ne recense pas véritablement les outils et manuels de procédure des politiques d'acquisition et renvoie pour cela à l'appareil bibliographique d'ouvrages comme ceux de Bertrand Calenge ; elle retient, de préférence des ouvrages et articles de synthèse et de réflexion. La séparation par domaine qui peut sembler artificielle à certains endroits s'explique par la tentative d'une plus grande clarté dans l'approche de l'analyse. En effet, un bon nombre de livres et d'articles traitent de la lecture publique en milieu rural et plus particulièrement des acquisitions parmi d'autres thèmes ou l'abordent par une approche plus globale et complexe de la culture et de la lecture. L'intitulé *généralités* recense les approches plus larges du thème envisagé.

Les quelques résumés ont un caractère signalétique.

Les documents répertoriés (rapports, articles, dossiers, ouvrages) sont classés par ordre chronologique décroissant.

1) L'aménagement du territoire

La décentralisation

GREFFE (Xavier), *La décentralisation*, Paris, La Découverte, 1992 (Repères), 119 p.

FRANCE, Ministère de l'intérieur, Direction Générale des Collectivités locales, *Les nouvelles relations Etat-collectivités locales*, Paris, La Documentation française, 1991 (Collection Etudes et recherches), 395 p.

REMOND (Bruno), BLANC (Jacques), *Les collectivités locales*, Fondation Nationale des Sciences Politiques ; Dalloz, 1989, 433 p.

Des formes de coopération ; l'intercommunalité

Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, n° 95-115 du 4 février 1995, modifiée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, n° 99-533 du 25 juin 1999.

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à l'organisation urbaine et à la simplification de la coopération intercommunale.

« Loi Chevènement sur l'intercommunalité. Faites vos choix ! : dossier », *La gazette des communes*, 12 juillet 1999.

« Les communes jugent les structures intercommunales : dossier », *La gazette des communes*, 3 mai 1999.

« La bibliothécaire "volante" de Montrevault », *Livres-Hebdo*, 30 juin 1995, n° 167, p. 45.

L'aménagement culturel du territoire

« La Mayenne ou le développement culturel par les pays », *Policultures*, février 1999, n° 35, pp. 6-9.

BATZENSCHLAGER (Mélanie), *Politique de pays et aménagement culturel du territoire : pour une intégration de la dimension culturelle dans les enjeux de développement local durable*, Université de Paris-Dauphine, D.E.S.S., 1998, 110 p.

CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE, District de Rennes, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, *Pour une meilleure coopération entre bibliothèques : rapport de la mission d'étude « Lecture publique et intercommunalité »* rédigé par Françoise Sarnowski, février 1998, 215p.

LATARJET (Bernard), *L'aménagement culturel du territoire*, Paris, La Documentation française, 1992, 127 p.

RIZZARDO (René), *La décentralisation culturelle : rapport au ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française, 1990, 129 p

2) La politique culturelle

Généralités

MOULINIER (Pierre), *Politique culturelle et décentralisation*, Paris, C.N.F.P.T, 1995, (Collection Culture), 303 p.

[En s'appuyant sur les données du département des études et de la prospective, l'auteur décrit le rôle culturel de chacune des collectivités. C'est l'occasion d'une réflexion sur l'idée de culture, les objectifs et les ambitions de l'action culturelle des pouvoirs publics.]

DONNAT (Olivier), *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*, Paris, La Découverte, 1994, 368 p.

[A partir des résultats de l'enquête « Pratiques culturelles », peut-on faire le constat de " la fin du mythe de la démocratisation culturelle" ? En effet, le développement de la consommation culturelle ne met pas fin aux modes d'accès élitistes à la culture.]

SAEZ (Guy), « Politiques culturelles, lecture publique et décentralisation », *Histoire des bibliothèques françaises*. t. IV, Paris, Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1992, pp. 477-495.

ORY (Pascal), *L'aventure culturelle française : 1945-1989*, Paris, Flammarion, 1989, 241 p.

Les bibliothèques publiques

FRANCE, Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport pour les années 1998-1999*, Paris, Association du Conseil supérieur des bibliothèques, 1999, 120 p.

Les bibliothèques en France (1991-1997). Sous la direction de Dominique Arot, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1998, 320 p.

FRANCE, Ministère de la Culture et de la Communication, *La Grande Mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles, rapport* établi par François Rouet, Paris, Direction de l'Administration générale, Département des études et de la prospective, 1998.

L'action culturelle en bibliothèque. Sous la direction de Viviane Cabannes et Martine Poulain, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1998 (Collection Bibliothèques).

BERTRAND (Anne Marie), *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux* Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994. (Collection Bibliothèques), 157 p.

[Bilan de l'évolution des services rendus et de l'offre des B.M. depuis le début des années 70, de leur place dans les politiques culturelles, du rôle de l'Etat, des collectivités locales et des différents intervenants.]

« Bibliothèques, archives, musées : histoires croisées », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1994, pp. 3-55.

[Trois articles consacrés à l'évolution récente et comparée des trois institutions culturelles. L'article de G. Saez analyse les rapports qu'elles entretiennent avec les collectivités territoriales et avec l'Etat.]

3) L'environnement des bibliothèques départementales.

Généralités

Circulaire n° 85-2316 du 1^{er} août 1985 portant sur les missions, moyens et fonctionnement des Bibliothèques centrales de prêt.

« Les réseaux départementaux de lecture publique : dossier », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1997.

Le livre en campagne, Bibliothèques départementales en jeu : actes du colloque du Cinquantenaire, Centre Georges Pompidou 13-14 novembre 1995, A.D.B.D.P., 1996, 176 p.

[Des contributions diversifiées sur le compagnonnage des professionnels et bénévoles, des urbains et des ruraux, de chercheurs et d'élus, maîtres d'œuvre de l'aménagement du territoire et des réseaux de lecture. C'est l'occasion de clarifier les différences supposées entre pratiques de lecture à la ville et à la campagne.]

LEGENDRE (Françoise), « Concevoir et réussir une bibliothèque publique en milieu rural : : séminaire sur la lecture publique en milieu rural, organisé par le Conseil général de la Seine Maritime, 21 mars 1995 », *Transversales*, n° 48, juin 1995, pp.23-32.

Bibliothèques départementales, un défi pour l'avenir : actes des journées d'étude de Rodez, 14-16 novembre 1994, A.D.B.D.P., 1994, 195 p.

« Décentralisation : dossier », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1990.

Missions et rôle

« Lecture en milieu rural », *Transversales*, juillet 1995, n° 49, pp.7-22.

DUPUIS (Dominique), Les bibliothèques publiques dans les communes de moins de 10 000 habitants en Charente-Maritime, Saintes, Association départementale pour la lecture, 1995, 103 p.

[La complexité du partenariat nécessite une conciliation entre une logique institutionnelle et une logique historique. Quelles collaborations entre la B.D.P. , les collectivités locales et les structures associatives ?]

PICAUD (Carine), Culture des villes, culture des champs. La lecture publique en milieu rural : mythes et réalités, l'exemple du Morbihan, E.N.S.S.I.B., D.C.B., mémoire d'étude, 1995, 92p.

GUYOT (Véronique), La fréquentation des bibliothèques en milieu rural : un exemple en Saône et Loire, E.N.S.S.I.B., D.C.B., mémoire d'étude, 1993, 100 p.

[Les attentes des lecteurs confrontés à l'offre.]

JAFFRES (Isabelle), Lecture et aménagement du territoire, le rôle de la B.D.P. et de son réseau. Etude à partir de l'exemple du Finistère, E.N.S.S.I.B., D.C.B., mémoire d'étude, 1993, 44 p.

TARIN (Laurence), « Les politiques de lecture en milieu rural : l'exemple du département de la Vienne », Bulletin des bibliothèques de France, n° 2, 1993, pp. 34-39.

CALENGE (Bertrand), « Les bibliothèques centrales de prêt : naissance de la lecture publique rurale », Histoire des bibliothèques françaises .t IV, Paris, Promodis- Editions du Cercle de la Librairie, 1992, pp. 296-315.

ALIX (Yves), SCHMITT (Michel), « Les mouvements associatifs et militants », Ibid., pp. 317-327.

CALENGE (Bertrand), « Les bibliothèques centrales de prêt : 10 années de mutation », Bulletin des bibliothèques de France, n° 4, 1992, pp. 24-34.

CALENGE (Bertrand), « Réseaux à facettes : les établissements au cœur des flux bibliographiques et documentaires », Bulletin des bibliothèques de France, n° 5, 1992, pp. 12-23.

SLOMOVICI (Anne), Enquête sur les lecteurs des lieux de prêt tous publics desservis par la Bibliothèque départementale du Cher, E.N.S.S.I.B, D.C.B., mémoire d'étude, 1992, 54p.

PASCAL (Marie-Christine), Médiathèque « rurale » : mythe ou réalité ?, E.N.S.S.I.B ; Université des sciences sociales Grenoble II, I.E.P., D.E.S.S., Direction de projets culturels, 1991, 21 p.

CALENGE (Bertrand), DOUBROFF (Olivier), « Du dépôt à la bibliothèque intercommunale », Bulletin des bibliothèques de France, n° 1, 1990, pp. 33-44.

CALENGE (Bertrand), « L'informatisation d'une bibliothèque centrale de prêt : peut-on parler de spécificité ? », Bulletin des bibliothèques de France, n° 3, 1990, pp. 206-216.

SCHMIDT (Frédéric), Une bibliothèque dans un pays rural : lectures et lecteurs à Saint-Gengoux-le-National, Université de Lyon II, D.E.S.S. de sociologie appliquée à l'action locale, 1985, 84 p.

4) Les pratiques culturelles, la lecture

Généralités

FRANCE, Ministère de la Culture, Département des études et de la prospective, *Les pratiques culturelles des Français : enquête (commentaires)*, Paris, La Découverte, 1998.

FINKIELKRAUT (Alain), *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1997 (Collection Folio, essais), 185 p.

[Un texte représentatif des débats des intellectuels qui refusent de donner à l'acte culturel une autre fin que sa propre valorisation et qui se méfient de toute action visant à « promouvoir » la culture.]

« Lecture et bibliothèque : les pratiques culturelles des Français. Bibliothèque en France, bibliothèque de France », *Esprit*, mars-avril 1990, n° 170, pp. 63-129.

« Le renouvellement des pratiques culturelles », *Développement culturel*, n° 84, 1990, p.4.

MORIN (Edgar), *L'esprit du temps*, Paris, L.G.F., 1988 (Collection Le livre de poche. Biblio essais).

HOGGART (Richard), *La culture du pauvre : étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Editions de Minuit, 1976 (Collection Le sens commun), 420p.

Sociologie de la lecture

LEBLOND (Corinne), Etude des publics des bibliothèques des petites communes du Rhône (réseau de la B.D.P.) : composition, représentation, satisfaction, E.N.S.S.I.B., D.C.B., mémoire d'étude, 1995.

Lire en France aujourd'hui. Sous la direction de Martine Poulain, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1993 (Collection Bibliothèques), 255p.

POULAIN (Martine), « Des lecteurs, des publics et des bibliothèques », *Histoire des bibliothèques françaises*. t. IV, Paris, Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1992, pp. 529-543.

« Livres et lectures : dossier ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, n° 1.

DARTIGUENAVE (Bruno). *Les bibliothèques municipales à la recherche du grand public*. E.N.S.S.I.B ; Université des sciences sociales Grenoble II, D.E.S.S. Direction de projets culturels, 1991.

SALLENAVE (Danièle), *Le don des morts. Sur la littérature*, Paris, Gallimard, 1991, 189p.

CAILLOIS (Roger), « Puissances du roman ». *Approches de l'imaginaire*, Paris, Gallimard, 1990 (Collection Bibliothèque des sciences humaines), pp. 153-243.

CHARTIER (Anne-Marie), HEBRARD (Jean), *Discours sur la lecture (1880-1980)*, Paris, B.P.I., 1989 (Collection Etudes et recherches), 525p.

Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine.
Sous la direction de Martine Poulain, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1988, 241p.

THIESSE (Anne-Marie), *Le roman du quotidien. Lecteurs et lectures populaires à la Belle époque*, Paris, Le Chemin vert, 1984, 270p.

CERTEAU (Michel de), « Lire : un braconnage ». *L'invention du quotidien, 1) Arts de faire*, Paris, 10/18, 1980, pp. 279-296.

L'espace rural

MENDRAS (Henri), *Les sociétés paysannes, éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, 1995 (Collection Folio. Histoire), 368p.

[Une étude historique et sociologique des collectivités paysannes, agricoles, puis rurales. Des éclairages pertinents sur l'imprégnation du monde contemporain par une civilisation aux contours affaiblis en Occident, mais dont les valeurs restent vivaces.]

LADEROUX (Raymonde), PETIT (Michèle), GARDIEN (Claude-Michèle), *Lecteurs en campagne : les ruraux lisent-ils autrement ?* Paris, B.P.I., 1993 (Collection Etudes et recherches), 248p.

[Une équipe de géographes, sociologues et ethnologues analyse les approches différentes de la lecture selon qu'il s'agisse du secteur rural ou du secteur urbain. Qu'est « ce que signifie lire pour un rural » en croisant des analyses quantitatives et qualitatives autour de variables tels que les types d'espaces, les dynamiques culturelles, les compositions sociales, les modes de vie à travers l'héritage et les évolutions récentes ?]

Les espaces ruraux, un enjeu culturel : actes des journées d'étude de Chambéry, 16-18 novembre 1992, Bourg en Bresse, A.D.B.D.P., 1993, 130p.

REMY (Jean), VOYNE (Liliane), *La ville : vers une nouvelle définition ?* Paris, L'Harmattan, 1992 (Collection Villes et entreprises), 173p.

[Le statut de l'espace, les modes de regroupement des populations et des activités...A partir de l'opposition classique ville / campagne, les auteurs font le constat d'une urbanisation qui affecte les deux territoires et impliquent de nouvelles interférences.]

« Vivre en livre, pour un développement du livre et de la lecture en milieu rural : colloque national, Dijon, 23-24 février 1990 », *Animer : le magazine rural*, 1990, n° hors-série. 79p.

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES RURALES (France), *Les pratiques culturelles, individuelles et collectives en milieu rural : rapport d'étude 1988-1989*, Paris, F.N.A.F.R., 1990, 263p.

CHAPUIS (Robert), *Les ruraux français*, Paris, Masson, 1986 (Collection Géographie).. 224p.

5) Les acquisitions

Les choix

« Achat des livres : les bibliothécaires rappelés à l'ordre », *La gazette des communes*, 7 septembre 1998.

« Le choix des livres, le délicat arbitrage des bibliothécaires », *La gazette des communes*, 3 février 1997.

CUKROWICZ (Hubert), « Des livres clefs, lire pour changer sa situation », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1995, pp. 66-71.

KUHLMAN (Marie), « Books émissaires : un siècle de censure en bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1988,.

DELOULE (Madeleine), « Choisir les romans : une enquête auprès de dix bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1988, pp. 276-281.

BARBIER-BOUVET (Jean-François), « L'embarras du choix : sociologie du libre accès en bibliothèque », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 4, 1986.

PARMENTIER (Patrick), « Bon ou mauvais genre : la classification des lectures et le classement des lecteurs », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1986, pp. 202-223.

Les politiques documentaires

<http://enssib.fr/poldoc> : un ensemble d'outils de politique documentaire (chartes, méthodes, plans...) élaborés par les bibliothèques francophones et proposés en texte intégral aux professionnels ; le site fonctionne depuis janvier 2000.

« Politiques documentaires : dossier », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1999.

CALENGE (Bertrand), *Conduire une politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1999.

CARACO (Alain), « La formation des usagers des bibliothèques départementales », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1999, pp.70-74.

CALENGE (Bertrand), *Les politiques d'acquisition*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1997 (Collection Bibliothèques), 408p.

« Les acquisitions dans les bibliothèques publiques : actes de la journée d'étude, mars 1996 », *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 175, 1997.

« Collections des bibliothèques : dossier », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 3, 1995.

[Contient notamment : SYREN (André-Pierre). « La bibliothèque localement universelle, p.8-15.]

Bibliothèques et évaluation, sous la dir. d'Anne Kupiec. Paris : éd. du Cercle de la librairie, 1994. 197p. (Bibliothèques).

GOURMELON (Geneviève), *L'offre de services documentaires dans les B.D.P., E.N.S.S.I.B., D.C.B.*, mémoire d'étude, 1994, 41p.

- CHAMBEFORT (Françoise), L'évolution du service de télédocumentation de la B.D.P. de Saône et Loire (service de référence à distance) : 1986-1992, E.N.S.S.I.B., D.C.B., mémoire d'étude, 1993, 55p.
- DEF (Françoise), *Gestion des fonds dans les B.D.P. Eléments d'évaluation et de prospective*. E.N.S.S.I.B., Université des sciences sociales de Grenoble II, I.E.P., D.E.S.S., Direction de projets culturels, 1992, 103p.
- LARBRE (François) et DOUSSET (Emmanuel), « La gestion des fonds est-elle une science exacte ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, 1988.
- LANCASTER (F.W.), *The Measurement and Evaluation of Library Services*, Information Resources Press, 1979.

Table des matières

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE :LA LECTURE PUBLIQUE, UN PROJET D'AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE	13
1. LE DEPARTEMENT : DE NOUVELLES EQUATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL.....	14
1.1. <i>Un cadre structurel</i>	14
• La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire	14
• La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement durable du Territoire.....	14
• La Loi sur la coopération intercommunale.....	15
• Les pays	16
1.2. <i>Un département : le Maine-et-Loire</i>	18
1.3. <i>La politique culturelle du département</i>	20
1.4. <i>Un acteur du développement local : la B.D.P. de Maine-et-Loire</i>	22
2. LA B.D.P. ET LE RESEAU : QUELLES PRATIQUES D'ACQUISITION ?.....	28
2.1. <i>Les pratiques d'acquisition à la B.D.P.</i>	28
• Comment s'organisent les choix et la répartition par genres ?.....	29
2.2. <i>Les pratiques d'acquisition dans le réseau.</i>	41
• Vue d'ensemble	41
• La responsabilité des acquisitions et les critères de choix.....	43
• Les enjeux du choix	47
• Quels choix pour les acquisitions ?.....	58
2.3. <i>Les attentes vis à vis de la B.D.P.</i>	62
• Les collections :	62
• Un rôle fédérateur	62
DEUXIEME PARTIE : L'ORGANISATION D'UNE POLITIQUE D'ACQUISITION.....	65
3. DES MEDIATEURS POUR UNE COOPERATION	66
3.1. <i>Le réseau : un état d'esprit</i>	66
3.2. <i>Des acteurs de la coopération</i> :.....	67
• Les élus	67
• Les bénévoles.....	70
• Quand faut-il professionnaliser ?	71
4. UN SECTEUR D'APPLICATION DE LA COOPERATION : LES ACQUISITIONS	79
4.1. <i>La constitution d'un fonds de base</i>	79
• La pluralité des genres :	80

• La pluralité des niveaux de lecture :.....	81
• La pluralité des types d'ouvrages :.....	81
• La pluralité des titres :.....	82
4.2. <i>La complémentarité des acquisitions : les étapes</i>	82
4.3. <i>La B.D.P. organise la coopération</i>	88
• La formation.....	88
• Un centre de ressources.....	91
5. LA MISE EN FORME DE LA COOPERATION : CHARTES ET CONVENTIONS	93
5.1. <i>Pourquoi formaliser ?</i>	93
• La Charte des collections de la B.D.P.....	96
• La Convention.....	99
• Contrat de coopération entre les bibliothèques du réseau intercommunal	104
CONCLUSION	105

Bibliographie

106

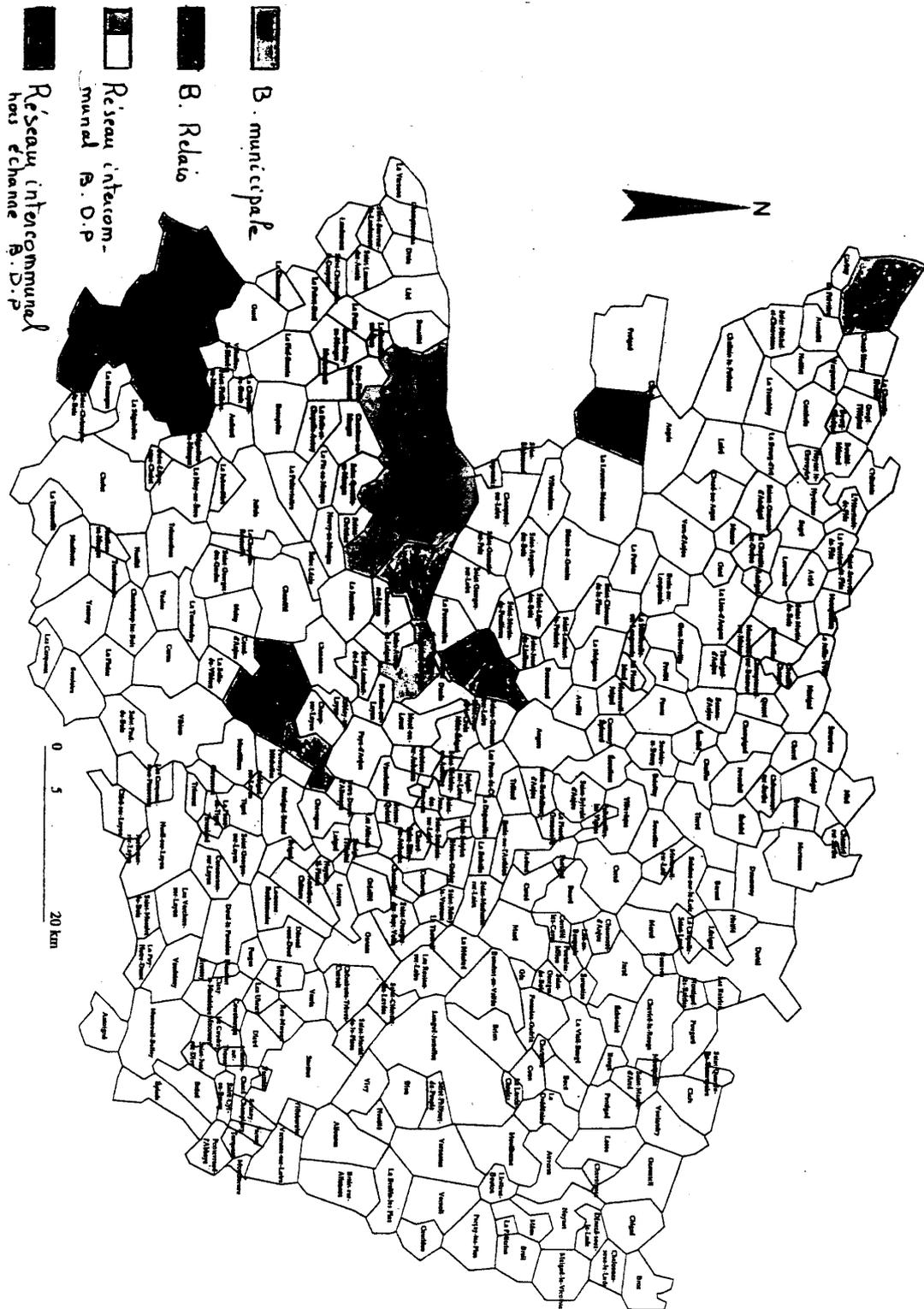
ANNEXES : pages 1 à 45

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Bibliothèques et dépôts desservis par la B.D.P. en 1999	2
ANNEXE 2 : Echantillon des communes et des structures de la desserte de la B.D.P.....	3
ANNEXE 3 : Présentation de chaque point de desserte de l'échantillon sélectionné.....	4
ANNEXE 4 : L'offre documentaire sur l'ensemble des points de desserte de l'échantillon	23
ANNEXE 5 : Répartition des fonds entre fiction et documentaires sur les secteurs jeunesse et adulte (desserte de l'échantillon, année 1998).....	24
ANNEXE 6 : Grille d'entretien sur les pratiques d'acquisition du réseau de la B.D.P.....	25
ANNEXE 7 : Communes, cantons et pays en Maine et Loire	27
ANNEXE 8 : Les pays du Maine et Loire	28
ANNEXE 9 : La Bibliothèque départementale de prêt de Maine et Loire.....	29
ANNEXE 10 : La couverture documentaire du Maine et Loire	30
ANNEXE 11 : Convention signée entre le Conseil Général et le réseau intercommunal de bibliothèques (Maine et Loire).....	31
ANNEXE 12 : Exemple : les prestations de la B.D.P. de Maine et Loire pour 2 réseaux intercommunaux 33	
ANNEXE 13 : Propositions de la B.D.P. pour un soutien du Conseil Général à l'action des communes en faveur de la lecture publique.....	34
ANNEXE 14 : Acquisitions B.D.P. Maine et Loire 1997-98.....	36
ANNEXE 15 : Acquisitions 1997 B.D.P. Maine et Loire Répartition par genres et par domaines.....	37
ANNEXE 16 : L'organisation territoriale en Maine et Loire.....	39
ANNEXE 17 : Saint Macaire en Mauges Répartition des acquisitions et des prêts par genre	40
ANNEXE 18 : Saint Macaire en Mauges : Répartition des documentaires par domaines sur les secteurs adultes et jeunesse.....	41
ANNEXE 19 : Profils de poste d'un bibliothécaire intercommunal en Maine et Loire et en Mayenne ..	43
ANNEXE 20 : Tableau de répartition pour une politique d'acquisition concertée de la B.D.P. de Savoie avec son réseau	44

ANNEXE 2 : Echantillon des communes et des structures de la desserte de la B.D.P (entretiens : pratiques d'acquisition)



ANNEXE 3 : Présentation de chaque point de desserte de l'échantillon sélectionné pour le travail de mémoire

ANNEXE 3.a)	<i>La Cornuaille</i> (<i>Bibliothèque Relais</i>)	<i>p 5</i>
ANNEXE 3.b)	<i>Valanjou</i> (<i>Bibliothèque Relais</i>)	<i>p 6</i>
ANNEXE 3.c)	<i>Savennières</i> (<i>Bibliothèque Relais</i>)	<i>p 7</i>
ANNEXE 3.d)	<i>Pouancé</i> (<i>Bibliothèque Municipale</i>)	<i>p 8</i>
ANNEXE 3.e)	<i>Bouchemaine</i> (<i>Bibliothèque Municipale</i>)	<i>p 9</i>
ANNEXE 3.f)	<i>Thouarcé</i> (<i>Bibliothèque Municipale</i>)	<i>p 10</i>
ANNEXE 3.g)	<i>Rochefort sur Loire</i> (<i>Bibliothèque Municipale</i>)	<i>p 11</i>
ANNEXE 3.h)	<i>Chalennes</i> (<i>Bibliothèque Municipale</i>)	<i>p 12</i>
ANNEXE 3.i)	<i>Réseau du canton de Saint Florent le Vieil</i>	<i>p 13</i>
ANNEXE 3.j)	<i>Réseau du canton de Montrevault</i>	<i>p 16</i>
ANNEXE 3.k)	<i>Réseau de la communauté de communes de Val de Moine</i> (<i>Montfaucon sur Moine</i>)	<i>p 19</i>
ANNEXE 3.l)	<i>Réseau de la communauté de communes de Sèvre et Moine</i> (<i>Saint Macaire en Mauges</i>)	<i>p 21</i>

ANNEXE 3.a) : La Cornuaille, pays Loire Béconnais

Nombre d'habitants : 724
Type : dépôt B.D.P. avec gestion associative
Surface du local : 18 m²
Surface /population : 0,025 m² par habitant
Heures d'ouverture : 3 h par semaine
L'équipe : 8 bénévoles non formés (Association Famille Rurale)

Aucune subvention ni budget d'acquisition ; local indépendant pour la fin 1999.

L'offre documentaire :

• **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants	38	0	
livres adultes	106	0	
documents sonores			
vidéos			
total	144	0	

Acquisitions /population communale : 0 F/h

• **Dépôts B.D.P. trimestriel : 514 livres**

Offre documentaire totale : 658

Offre totale / population communale : 1,1

Inscrits : enfants : 21

adultes : 43

total : 71

Prêts : livres adultes : 21

livres enfants : 46

total livres : 67

Lecteurs / population communale : 9,8 %

Prêts / population communale : 0,09 / habitant

Prêts / lecteurs : 0,9 / lecteur

Les fonds propres proviennent de dons divers.

Les choix dans le bus : bricolage, pêche, cuisine, témoignages.

ANNEXE 3.b) : Valanjou, pays Layon-Lys-Aubance

Nombre d'habitants : 2016
Type : bibliothèque relais à gestion associative, C.B.P.T
Surface du local : 71 m²
Surface /population : 0,035 m² par habitant
Heures d'ouverture : 6 h par semaine
L'équipe : 2 bénévoles formés, 8 bénévoles non formés

L'offre documentaire :

• **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants	1112	168	
livres adultes	774	59	
documents sonores	16		
vidéos			
total	1902	908	11646 F

Acquisitions /population communale : 5,7 F/h

• **Dépôts B.D.P. trimestriel : 623 livres**

• **Dépôts B.P.T. : non communiqué**

Offre documentaire totale : 2525

Offre totale / population communale : 1,25

Inscrits : enfants : 196

adultes : 86

total : 272

Prêts : livres adultes : 1456 (*fonds propres + B.D.P. + C.B.P.T.*)

livres enfants : 5840

total livres : 7296

Lecteurs / population communale : 13,4 %

Prêts / population communale : 3,61 / habitant

Prêts / lecteurs : 27 / lecteur

ANNEXE 3.c) : Savennières, pays Béconnais

Nombre d'habitants : 1165
Type : bibliothèque relais
Surface du local : 18 m²
Surface /population : 0,015 m² par habitant
Heures d'ouverture : 3 jours par semaine
L'équipe : 5 bénévoles formés (B.D.P.), 3 bénévoles non formés

*Créée d'abord sous l'égide de Famille Rurales, puis a créé sa propre association :
Association Famille Culture et Loisirs*

L'offre documentaire :

- **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants			
livres adultes			
documents sonores			
vidéos			
total	1810	25	

Acquisitions /population communale : 1,0 F/h

- **Dépôts B.D.P. trimestriel : 726 documents tous supports**

- (+150 liés à expos)

Offre documentaire totale : 2711

Offre totale / population communale : 2,42

Inscrits : enfants : 232

adultes : 100

total : 332

Prêts : livres adultes :

livres enfants :

total livres : 10000

Lecteurs / population communale : 28,5 %

Prêts / population communale : 8,6

Prêts / lecteurs : 30

Un comité de lecture romans adultes une fois par mois.

ANNEXE 3.d) : Pouancé, pays segréen

Nombre d'habitants : 3300
Type : bibliothèque municipale
Surface du local : 30 m² en 1997 ; 250 m² en 1998
Surface /population : 0,076 m² par habitant (en 1998)
Heures d'ouverture : 11 h par semaine
L'équipe : 1 agent du patrimoine (20h), 2 bénévoles non formés

L'offre documentaire :

• **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants		609	
livres adultes		557	
documents sonores			
vidéos			
total	3220		

Acquisitions /population communale : 20 F

• **Dépôts B.D.P. trimestriel : 805 livres**

Offre documentaire totale : 4020

Offre totale / population communale : 1,21

Inscrits : enfants :

adultes :

total : 721

Prêts : livres adultes :

livres enfants :

total livres : 10902

Lecteurs / population communale : 21,7%

Prêts / population communale : 3,3

Prêts / lecteurs : 15

Les choix dans le bus : best-sellers, beaux livres, demandes spécifiques.

En projet : développer un fond Europe et couvrir tous les genres.

ANNEXE 3.e) : Bouchemaine, district d'Angers

Nombre d'habitants : 5799
Type : bibliothèque municipale 1989, associée à C.B.P.T
Surface du local : 163 m²
Surface /population : 0,028 m² par habitant
Heures d'ouverture : 20 h par semaine
L'équipe : 3 professionnels (1 A.Q.C., 1A.C., 1 A.P.),
5 bénévoles formés, 10 bénévoles non formés

L'offre documentaire :

• **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants	7041	370	5799 F
livres adultes	5249	538	73000 F
documents sonores			
vidéos			
total	12290	908	78800 F

Acquisitions /population communale : 13,6 F/h

• **Dépôts B.D.P. trimestriel : 812 livres**

Offre documentaire totale : 14010

Offre totale / population communale : 2,42

Inscrits : enfants : 591
adultes : 339
total : 930

Prêts : livres adultes :
livres enfants :
total livres : 35132

Lecteurs / population communale : 16,0 %

Prêts / population communale : 6 / habitant

Prêts / lecteurs : 38 / lecteur

Souci d'équilibrer les documentaires (renforcer le secteur sciences pures et appliquées par rapport aux sciences sociales et à l'histoire-géographie surdimensionnés.

ANNEXE 3.f) : Thouarcé, pays Layon-Lys-Aubance

Nombre d'habitants : 1546
Type : bibliothèque municipale depuis 1996
Surface du local : 200 m²
Surface /population : 0,13 m² par habitant
Heures d'ouverture : 17 h par semaine
L'équipe : 1 A.P. à mi temps, 1 contrat emploi consolidé (mi temps),
10 bénévoles formés, 5 bénévoles non formés.

L'offre documentaire :

• **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants	2373	88	
livres adultes	3469	82	
documents sonores	13		
vidéos			
total	5855	170	16000 F

Acquisitions /population communale : 10,3 F/h

• **Dépôts B.D.P. trimestriel : 1118 livres**

Offre documentaire totale : 6973

Offre totale / population communale : 4,5

Inscrits : enfants : 304

adultes : 399

total : 703

Prêts : livres adultes :

livres enfants :

total livres : 21268

Lecteurs / population communale : 45 %

Prêts / population communale : 13,75

Prêts / lecteurs : 30,25

Un comité de lecteurs / romans adultes.

Choix : romans du terroir, romans sentimentaux.

ANNEXE 3.g) : Rochefort / Loire, pays Layon-Lys-Aubance

Nombre d'habitants : 1877
Type : bibliothèque municipale
Surface du local : 279 m²
Surface /population : 0,14 m² par habitant
Heures d'ouverture : 16 h 30 par semaine
L'équipe : 1 professionnel à mi temps (A.P.),
1 C.E.C., 5 bénévoles non formés

L'offre documentaire :

• **Collections de la commune :**

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants	3045	288	9700 F
livres adultes	4101	191	23791 F
fonds Centre poétique	1874		
vidéos			
total	9020	479	33491 F

Acquisitions /population communale : 18,7 F/h

• **Dépôts B.D.P. trimestriel : 368 livres**

Offre documentaire totale : 9388

Offre totale / population communale : 5

Inscrits : enfants : 300

adultes : 250

total : 550

Prêts : livres adultes : 3851

livres enfants : 9180

total livres : 13031

Lecteurs / population communale : 29,3 %

Prêts / population communale : 7 / habitant

Prêts / lecteurs : 24 / lecteur

ANNEXE 3.h) : Chalonnes, pays Layon-Lys-Aubance

Nombre d'habitants : 5731
Type : bibliothèque municipale depuis 1979
Surface du local : 680 m²
Surface /population : 0,12 m² par habitant
Heures d'ouverture : 18 h 30 par semaine
L'équipe : 1 A.P., 1 contractuelle (temps partiel), 1 agent administratif,
1 C.E.C., 1 bénévole

L'offre documentaire :

• Collections de la commune :

	fonds	achats 1998	dépenses
livres enfants	7241	706	
livres adultes	11655	789	
documents sonores	1891	108	
vidéos	205	50	
total	20992	3256	110000 F

Acquisitions /population communale : 20 F/h

• Dépôts B.D.P. trimestriel : 1378 livres

Offre documentaire totale : 25626

Offre totale / population communale : 4,47

Inscrits : enfants : 910

adultes : 950

total : 1860

Prêts : livres adultes : 9099

livres enfants : 19608

total livres : 28707

Lecteurs / population communale : 34,7 %

Prêts / population communale : 5

Prêts / lecteurs : 15,5

*Volonté d'une répartition équilibrée dans tous les domaines.
Fonds de B.D important et diversifié. Festival de B.D. annuel*

ANNEXE 3.i) : Réseau du canton de Saint Florent le Vieil

Un réseau intercommunal / communauté de communes = 10 communes

3 réseaux intercommunaux d'échanges de documents B.D.P.

Nombre d'habitants total / canton : 15770 (canton)

Surface totale / canton : 979 m²

Equipe : 206 bénévoles,

1 bibliothécaire cantonale (10 communes),

1 bibliothécaire communal,

2 emplois jeunes.

Ouverture : 67 h par semaine au total, 7 h en moyenne par commune.

Un comité de lecture autour du réseau de la Pommeraye pour les nouveautés fiction adulte et B.D. avec une diffusion des comptes-rendus sur l'ensemble des réseaux.

Annexe 3.i) Tableau 1

L'offre documentaire du canton de Saint Florent le Vieil

	nombre d'habitant	fonds propre	nombre de documents par habitant	total acquisitions	dépenses achats livres	dépense par habitant	dépôt B.D.P. total	total documents par habitant
Le Mesnil en vallée	1260	3940	3,13	N.C.	13 500 F	10,7	535	3,6
Montjean	2500	4012	1,60	545	N.C.	N.C.	605	1,8
St Laurent du Mottay	720	1030	1,43	99	3 500 F	4,9	470	2,1
sous total	4480	8982	2,00				1610	2,4
Beausse	370	1100	2,97	30	N.C.	N.C.	435	4,1
Bourgneuf	670	904	1,35	240	13 723 F	20,5	485	2,1
La Pommeraie	3690	11074	3,00	1136	44 500 F	12,1	750	3,2
St Laurent de la plaine	1400	5913	4,22	367	N.C.	N.C.	645	4,7
sous total	6130	18991	3,10	1773			2315	3,5
Botz	760	2071	2,73	155	5 000 F	6,6	420	3,3
Chapelle St F	1200	3336	2,78	236	N.C.	N.C.	435	3,1
St Florent Le Vieil	2550	4300	1,69	592	15 000 F	5,9	725	2,0
sous total	4510	9707	2,15	983		0,2	1580	2,5
total	15120	37680	2,49	2756	95 223 F	9,9	5505	2,9

Annexe 3.i) Tableau 2

Les prêts sur le canton de Saint Florent le Vieil

	Inscrits				prêts				
	Enfants	Adultes	Total inscrits	% de la population	Enfants	Adultes	total prêts	prêts par lecteur	prêts par habitant
Le Mesnil en vallée	144	144	288	23%	2235	1455	3690	12,8	2,93
Montjean	149	156	305	12%	3750	1400	5150	16,9	2,06
St Laurent du Mottay	33	68	101	14%	1464	569	2033	20,1	2,82
sous total	326	368	694	15%	7449	3424	10873	15,7	2,43
Beausse	20	25	45	12%	600	500	1100	24,4	2,97
Bourgneuf	95	90	185	28%	1980	1276	3256	17,6	4,86
La Pommeraie	385	441	826	22%	12961	9950	22911	14,0	3,13
St Laurent de la plaine	250	270	520	37%	9022	2538	11560	22,2	8,26
sous total	750	826	1576	26%	24563	14264	38827	24,6	6,33
Botz	62	143	205	27%	2042	1851	3893	19,0	5,12
Chapelle St F	140	130	210	18%	3513	1484	4997	23,8	4,16
St Florent Le Vieil	198	196	394	15%	N,C,	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
sous total	400	469	809	18%	5555	3335	8890	11,0	4,54
total	1476	1663	3139	21%	37567	21023	58590	18,7	4,66

ANNEXE 3.j) : Réseau du canton de Montrevault

Un réseau intercommunal : canton de Montrevault

11 communes

12 bibliothèques à gestion associative

Juin 1999 : 4 réseaux de 3 bibliothèques et dans chaque réseau :

1 bibliothèque pôle,

2 bibliothèques associées (viennent choisir dans la bibliothèque pôle pour les échanges)

20 vidéos proposées par la B.D.P. à chaque bibliothèque.

Nombre d'habitants total 18000

Surface totale 552 m², 46 m² en moyenne

Equipe : des équipes de 10 à 40 bénévoles par commune

personnel communal : 1 temps plein C.E.C.

personnel intercommunal : 1 A.C.

Ouverture : entre 1h 15 et 6h 15 par semaine, 2h 30 en moyenne.

10 communes ont un comité de lecture.

- *un office avec une librairie pour les nouveautés romans,*
- *un comité de lecture enfants (romans, albums et B.D.)*
- *choix dans le bus : livres « pointus », livres chers.*

Annexe 3.j) Tableau 1

L'offre documentaire du canton de Montrevault

	nombre d'habitant	fonds propre	nombre de documents par habitant	acquisitions	dépense par habitant	dépôt B.D.P. total	total documents par habitant
La Boissière	365	1195	3,27	800 F	2,2	665	5,1
La Salle	540	42	0,08	1 000 F	1,9	300	0,6
La Chapelle	516	2780	5,39	1 250 F	2,4	240	5,9
sous total	1421	4017	2,83	3 050 F	2,1	1205	3,7
Le Fuillet	1796	2068	1,15	2 000 F	1,1	1100	1,8
La Chaussaire	644	982	1,52	3 200 F	5,0	345	2,1
Chaudron	1551	1122	0,72	3 200 F	2,1	550	1,1
sous total	3991	4172	1,05	8 400 F	2,1	1995	1,5
St Pierre M,	3137	4587	1,46	16 000 F	5,1	1300	1,9
Le Fief	1507	1781	1,18	3 500 F	2,3	540	1,5
St Quentin	1029	461	0,45	2 000 F	1,9	370	0,8
sous total	5673	6829	1,20	21 500 F	3,8	2210	1,6
St Rémy	1289	469	0,36			875	1,0
Le Puiset	968	597	0,62	1 820 F	1,9	435	1,1
Montrevault	1298	3700	2,85	3 000 F	2,3	580	3,3
sous total	3555	4766	1,34	4 820 F	1,4	1890	1,9
total	14640	19784	1,35	37 770 F	2,6	7300	1,9

Annexe 3.j) Tableau 2
Les prêts sur le canton de Montrevault

	Inscrits				prêts				
	Enfants	Adultes	Total inscrits	% de la population	Enfants	Adultes	total prêts	prêts par lecteur	prêts par habitant
La Boissière	45	41	86	24%	2407,0	448	2855	33,2	7,82
La Salle			108	10%	1560,0	130	1690	15,6	1,60
La Chapelle									
sous total			194	14%	3967	578	4545	23,4	3,20
Le Fuillet	160	80	240	13%	3000	1300	4300	17,9	2,39
La Chaussaire	58	37	95	15%	1591	615	2206	23,2	3,43
Chaudron			225	15%	3732	1675	5407	24,0	3,49
sous total			560	14%	8323	3590	11913	21,3	2,98
St Pierre Mt.	346	360	706	23%	7030	3186	10216	14,5	3,26
Le Fief			210	14%	4789	1641	6430	30,6	4,27
St Quentin	53	30	83	8%	2709	400	3109	37,5	3,02
sous total			999	18%	14528	5227	19755	19,8	3,48
St Rémy			N.C.	---			2350	---	1,82
Le Puiset			110	11%	965	279	1244	11,3	1,29
Montrevault	75	80	155	12%	1514	977	2491	16,1	1,92
sous total			265	12%			6085	23,0	1,71
total			2018	15%			42298	21,0	2,89

ANNEXE 3.k) : Réseau de la communauté de communes de Val de Moine (Montfaucon sur Moine)

5 communes,
2 bibliothèques municipales,
3 bibliothèque à gestion associative.

Nombre d'habitants total 6951

Surface totale 200 m² , 40 m² en moyenne

Equipe : des équipes de 5 à 15 bénévoles par commune (43 au total)

personnel communal : 1 temps plein C.E.C.

personnel intercommunal : 1 Emploi Jeune

Ouverture : entre 2h 30 et 5h 30 par semaine, 3h 30 en moyenne.

Annexe 3.k) Tableau 1

L'offre documentaire du réseau de Val de Moine

	nombre d'habitant	fonds propre	nombre de documents par habitant	acquisitions	acquisitions nombre	dépense par habitant (F/h)	dépôt B.D.P. total	total documents par habitant
Montfaucon	546	2603	4,77	1 136 F	99	2,1	342	5,6
Montigné sur Moine	1262	1179	0,93	2 500 F	112	2,0	424	1,4
Saint Crespin sur Moine	1381	1347	0,98	2 000 F	581	1,4	315	1,6
Saint Germain sur Moine	2505	3888	1,55	6 780 F	320	2,7	415	1,8
Tillières	1257	1500	1,19	5 000 F	133	4,0	376	1,6
total	6951	10517	1,51	17 416 F	1245	2,5	1872	2,0

Les prêts sur le réseau de Val de Moine

	Inscrits				prêts				
	Enfants	Adultes	Total inscrits	% de la population	Enfants	Adultes	total prêts	prêts par lecteur	prêts par habitant
Montfaucon	90	85	175	32%	1158	432	1590	9,1	2,91
Montigné sur Moine	135	42	177	14%	3466	1447	4913	27,8	3,89
Saint Crespin sur Moine	96	56	152	11%	1926	542	2468	16,2	1,79
Saint Germain sur Moine	318	130	448	18%	7892	2613	10505	23,4	4,19
Tillières	150	38	188	15%	2298	701	2999	16,0	2,39
total	789	351	1140	16%	16740	5735	22475	19,7	3,23

**ANNEXE 3.1) : Réseau de la communauté de communes de Sèvre et Moine
(Saint Macaire en Mauges)**

6 communes,
4 bibliothèques municipales,
2 bibliothèque à gestion associative.

Nombre d'habitants total 13 727

Surface totale 245 m² , 41 m² en moyenne

Equipe : des équipes de 5 à 18 bénévoles par commune (65 au total)

personnel communal : 1 A.P.

personnel intercommunal : 1 mi temps A.C.

Ouverture : entre 2h et 13h 30 par semaine, 4h 15 en moyenne.

Annexe 3.1) Tableau 1

L'offre documentaire du réseau de Sèvre de Moine

	nombre d'habitant	fonds propre	nombre de documents par habitant	acquisitions	dépense par habitant	dépôt B.D.P. total	total documents par habitant
Saint Macaire en Mauges	5684	6788	1,19	33 500 F	5,9	950	1,4
La Renaudière	791	N.C.	N.C.	N.C.		400	
Saint André de la Marche	2417	1066	0,44	3 200 F	1,3	700	0,7
Le Longeron	1946	4187	2,15	12 500 F	6,4	650	2,5
Roussay	966					400	0,4
Torfou	1923	N.C.		4 000 F	2,1	600	
total	13727		1,20		4,4	3700	1,4

Tableau 2 : Les prêts sur le réseau de Sèvre de Moine

	Inscrits				prêts				
	Enfants	Adultes	Total inscrits	% de la population	Enfants	Adultes	total prêts	prêts par lecteur	prêts par habitant
Saint Macaire en Mauges	600	532	1132	20%	22182,0	8033	30215	26,7	5,32
La Renaudière									
Saint André de la Marche	204	110	314	13%	1816	880	2696	8,6	1,12
Le Longeron	160	285	445	23%	9532	3169	12701	28,5	6,53
Roussay									
Torfou	155	75	230	12%			10000	43,4783	5,20
total									

ANNEXE 4 : L'offre documentaire sur l'ensemble des points de desserte de l'échantillon

prêts par lecteur	% inscrits	Nombre d'inscrits	prêts par habitant	Nombre de prêts	Personnel bénévole	Personnel salarié	Total documents	Documents dépôt B.D.P.	Population (habitants)	
21,7	15%	2032	3,2	44092	65	1 A.C.inter 1 A.P comm	24690	3700	13727	Sèvre et Moine
19,7	16%	1139	3,2	22475	40	1.E.J.(D.U.T) 1.C.E.S.	14772	1872	6951	Val de Moine
21,2	11%	1998	2,9	42298	200	1.A.Q.C. 1.C.E.C.	27074	7000	18000	Montrevault
18,9	20%	3119	3,7	58984	206	1A.Q.C.inte 1.A.C.comm	56720	4925	15770	St Florent
15,4	35%	1860	5,4	28707	1	1.A.P. 2.C.E.S.	24248	1378	5354	Chalonnnes
23,7	29%	550	6,9	13031	5	1.A.admi 1.A.P. 1.C.E.C.	9388	368	1877	Rochefort sur Loire
30,3	45%	703	13,8	21268	15	1.A.P. 1.C.E.C.	6973	1118	1546	Thouarcé
37,8	16%	930	6,1	35132	15	1.A.C. 1.A.Q.C. 1.A.P.	14010	812	5799	Bouchemaine
15,1	22%	721	3,3	10902	2	1 A.P.	4020	805	3300	Pouancé
30,1	28%	332	8,6	10000	8		2711	726	1165	Savenières
26,8	13%	272	3,6	7296	10	aucun	2525	623	2028	Valanjou
0,9	10%	71	0,1	67	8		658	514	724	La Cornuaille

ANNEXE 5 : Répartition des fonds entre fiction et documentaires sur les secteurs jeunesse et adulte (desserte de l'échantillon, année 1998)

		fiction			documentaires			fiction / documentaires
		acquisitions fonds propre	dépôt B.D.P.	total	acquisitions fonds propre	dépôt B.D.P.	total	
Pouancé	adultes	330	172	502	227	104	331	1,5
	jeunesse	355	277	632	103	78	181	3,5
Rochefort	adultes	2546	71	2617	1214	27	1241	2,1
	jeunesse	1378	110	1488	740	20	760	2,0
Chalonnnes	adultes	8739	180	8919	2913	74	2987	3,0
	jeunesse	5430	261	5691	1810	84	1894	3,0
Thouarcé	adultes	1984	306	2290	673	142	815	2,8
	jeunesse	1150	353	1503	392	139	531	2,8
Valanjou	adultes	41	216	257	9	46	55	4,7
	jeunesse	237	277	514	45	83	128	4,0
Savenières	adultes	620	236	856	200	63	263	3,3
	jeunesse	280	206	486	250	47	297	1,6
La Cornouaille	adultes		145	145	7	76	83	1,7
	jeunesse		223	223		58	58	3,8
Bouchemaine	adultes	247	180	427	291	74	365	1,2
	jeunesse	230	261	491	140	84	224	2,2
Canton de Saint Florent	adultes	748		748	324		324	2,3
	jeunesse	796		796	288		288	2,8
total	adultes			16761			6464	2,6
	jeunesse			11824			4361	2,7

ANNEXE 6

GRILLE D'ENTRETIEN SUR LES PRATIQUES D'ACQUISITION du réseau de la B.D.P de MAINE et LOIRE

1) Les structures

La commune :

Nombre d'habitants :

Structure administrative :

La bibliothèque :

Date de création:

Structure administrative :

- Elle dispose d'un budget d'acquisition annuel ?
 - depuis quand ?
 - de quel montant ?
- Comment l'équipe d'animation est-elle composée ?

Les documents

- Avez-vous repris un fonds de livres existant avant l'ouverture de la bibliothèque ?
- si oui, le fonds était de quelle origine ?

2) Les acquisitions

Les collections

- Avec le budget dont vous disposez, vous avez acheté:

	Jeunesse				Adultes			
	Albums	B.D.	Romans	Docs.	B.D.	Romans	Docs.	Autres
1996								
1997								
1998								

- Comment répartissez-vous votre budget :
 - par type de support
 - par genre
 - par domaine ...?

ANNEXE 6 (suite)

Le choix

- Quels sont vos critères pour déterminer les achats dans chaque domaine ?
Pour aider votre choix,
 - vous utilisez des revues d'analyse et de sélection ?
 - vous profitez des conseils d'un comité de lecture, d'amis, de lecteurs, de professionnels ... ?
 - vous vous fiez à votre goût personnel ?
- Faites-vous un désherbage ou une élimination régulière des documents de la bibliothèque ?
- Dans votre choix, les demandes des lecteurs sont-elles prioritaires ?
- Réservez-vous une part de votre budget pour l'achat de documents « difficiles », « originaux » ou particuliers que vous avez envie de faire connaître ?
- Quand il y a des demandes de lecteurs que vous ne pouvez pas satisfaire,
 - vous donnez une réponse négative,
 - vous prenez contact avec la B.D.P et vous réservez le document,
 - vous orientez vers un autre lieu ressource ?

3) Les perspectives de partenariat pour les acquisitions

Avec la B.D.P.

- Votre fonds est complété par un dépôt régulier de la B.D.P. :
 - êtes-vous satisfaits du choix proposé ?
 - en fonction de quels critères faites-vous votre choix dans le bus ?
- Préparez-vous votre choix avec le responsable de la B.D.P. avant le passage du bus ?
Avez-vous une réunion avec l'équipe d'animation de la bibliothèque avant le passage du bus ?

L'intercommunalité

- Pensez-vous qu'elle peut être un atout
 - pour avoir une politique d'acquisition plus équilibrée,
 - pour améliorer l'équilibre des collections,
 - pour avoir un budget d'acquisition plus important,
 - pour élargir le choix des documents ?
- Êtes-vous favorable à une organisation d'acquisition partagée entre les différentes communes concernées ?
- Qu'en attendez-vous ?
- Pensez-vous qu'un plan d'acquisition partagée est plutôt,
 - source de contraintes
 - une façon de « regrouper des forces », d'éviter le saupoudrage des documents
 - un atout pour une complémentarité des collections et une plus grande satisfaction des lecteurs ?
- Seriez-vous favorable à l'élaboration d'une charte ou d'une convention permettant de définir plus précisément les domaines d'acquisition pris en charge par la B.D.P. et ceux que vous vous réservez ?

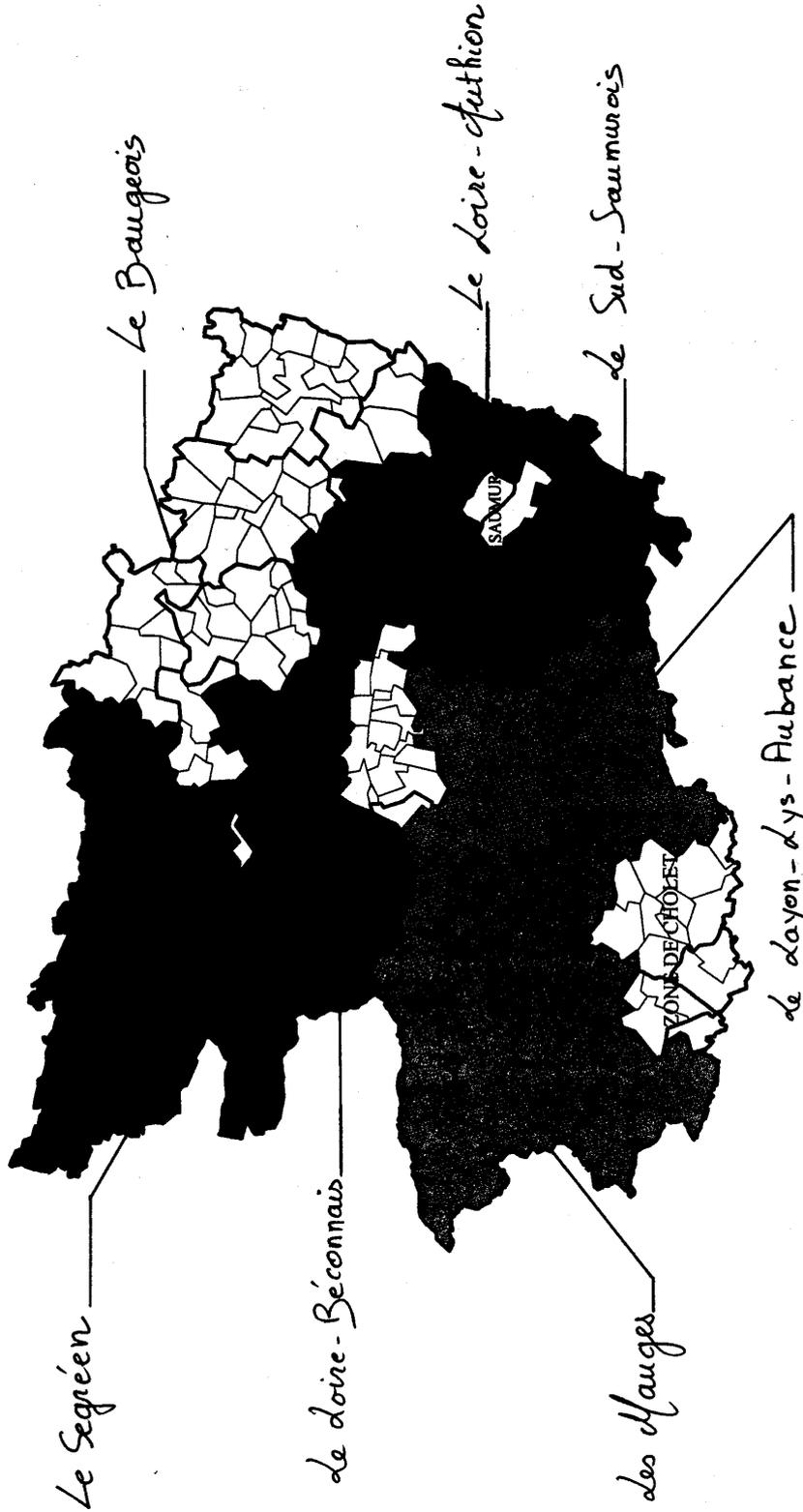
ANNEXE 7 : Communes, cantons et pays en Maine et Loire

Strates démographiques	France		Maine et Loire	
	Nombre de communes		Nombre de communes	
0 à 499 habitants	21574	59%	111	30,5%
500 à 999 habitants	6609	18,1%	86	23,6%
1000 à 1999 habitants	3974	10,9%	103	28,3%
2000 à 9 999 habitants	3553	9,7%	58	15,9%
10 000 à 99 999 habitants	805	2,2%	5	1,4%
plus de 100 000 habitants	36	0,1%	1	0,3%
Total	36551	100%	364	100%

Pays	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Superficie	Cantons concernés
Baugeois	56	38753	15,6% du département 34,6 hab/km ²	Baugé Durtal Longué-Jumelles Noyant Seiches/Loir
Layon	41	41682	11,9% du département 49 hab/km ²	Chalonnnes/Loire Doué la Fontaine Thouarcé Vihiers
Loire Authion	24	45560	8% du département 79 hab/km ²	Allonnes Longué-Jumelles Saumur Nord
Loire Béconnais	12	16607	4,9% du département 47,2 hab/km ²	Louroux Béconnais Saint georges /Loire
Mauges	65	103285	17,8% du département 91,2 hab/km ²	Beaupreau Champtoceaux Chemillé Montfaucon/Moine Montrevault St Florent le Vieil
Segréen	61	52651	16,2% du département 45,3 hab/km ²	Candé Chateaufort/Sarthe Le Lion d'Angers Pouancé Segré
Sud Saumurois	43	37717	9,25% du département 57 hab/km ²	Doué la Fontaine Gennes Montreuil Bellay Saumur Sud

ANNEXE 8 : Les pays du Maine et Loire

LES PAYS DU MAINE-ET-LOIRE



ANNEXE 9 : La Bibliothèque départementale de prêt de Maine et Loire

Bibliothèque départementale de prêt du Maine-et-Loire



49

CNL inclus  2,93

hors CNL  2,93

 1,62

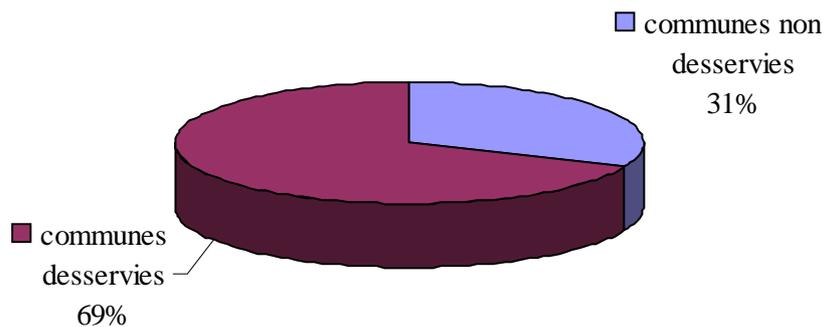


Directeur Bruno Darigueneve (1991)	Budget 1997 en francs	animation : 0 communication : 0 formation : 0	
Centrale Z.I. de la Croix Cadeau 5, rue Paul Langevin 49240 Avrillé Tél. 02 41 42 40 63 Fax 02 41 42 45 65 Mél	Création 1982 Suite à Nb annexes 0 Surface 1 400 m ² (1990)	Personnel	
	Web	Conservateurs 1 Bibliothécaires 1 Assistante qualifiée 4,40 Assistante 0,80 Agents qualifiés 0 Agents 3,70 Emplois jeunes 0 Autres A 0 Autres B 0 Autres C 3	
		Total	13,90
		Budget documentaire 1997 en francs	
		Livres 1 001 508	
		Documents sonores 135 114	
		Vidéogrammes 125 114	
		Cédéroms 0	
		Autres documents 0	
		Périodiques 42 931	
		Total hors CNL 1 304 657	
		CNL 0	
Véhicules  2  0  3  1		Collections	
			acquis 1997 au 31/12/97
			20 101 222 117
			1 457 21 581
			1 085 3 323
			0 0
			69 abonnements vivants

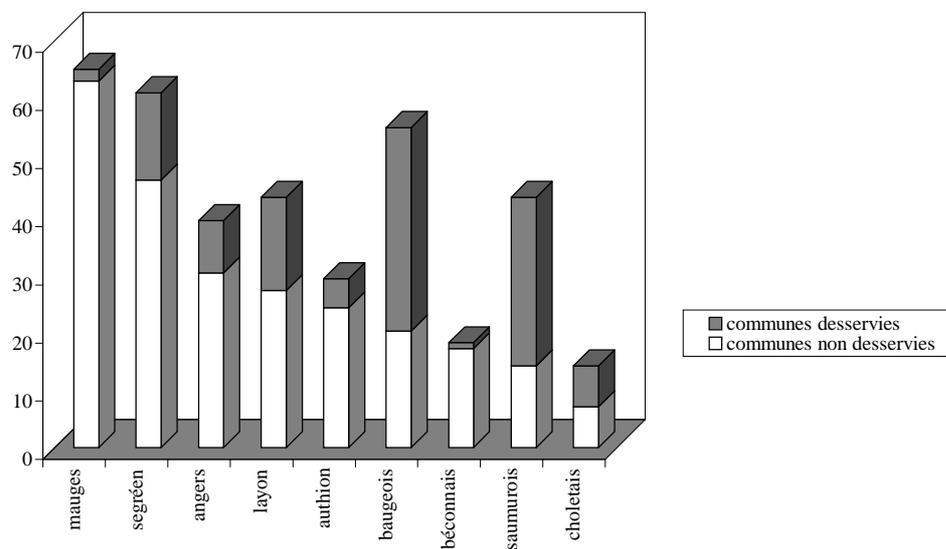
<p>Informatique Système utilisé : OPSYS nombre de terminaux : 11 Origine des notices : Electro Observations : Service minitel : oui N° 02 41 42 43 97 nombre de BM et BR informatisées : 27</p> <p>Cadre de desserte Superficie : 7 165 km² densité : 98 hab/km² Budget départemental Investissement : 1 266 MF fonctionnement : 1 320 MF</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Communes</th> <th>nombre de communes</th> <th>population totale</th> <th>Réseau</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>197</td> <td>96 741</td> <td></td> <td>23</td> <td> 0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>130</td> <td>207 285</td> <td></td> <td>97</td> <td> 1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>31</td> <td>140 740</td> <td></td> <td>124</td> <td> 0</td> </tr> <tr> <td>Total domaine BDP</td> <td>358</td> <td>444 766</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>6</td> <td>261 116</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total département</td> <td>364</td> <td>705 882</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>communes desservies : 244 % communes desservies : 66 population desservie : 389 063 % population desservie : 87</p> <p>Prêt direct : communes 0 Passages 0 particuliers 0</p> <p>Documents sonores : Son : prêt sur place à 85 BR / Vidéo : prêt sur place à 55 BR</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Rotation des collections 1997</th> <th>Documents déposés pendant l'année</th> <th>Documents en dépôt au 31/12</th> <th>Documents prêtés en prêt direct</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réseau public</td> <td>136 801</td> <td>108 285</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Réseau particulier</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Publics particuliers <input type="checkbox"/> Armée <input type="checkbox"/> Aveugles <input type="checkbox"/> Hôpitaux <input type="checkbox"/> Illettrisme <input type="checkbox"/> Prisons <input type="checkbox"/> Personnel départemental <input type="checkbox"/> Petite enfance <input type="checkbox"/> Troisième âge <input type="checkbox"/> Touristes et centres de vacances <input type="checkbox"/> Autres :</p>	Communes	nombre de communes	population totale	Réseau				197	96 741		23	 0		130	207 285		97	 1		31	140 740		124	 0	Total domaine BDP	358	444 766					6	261 116				Total département	364	705 882				Rotation des collections 1997	Documents déposés pendant l'année	Documents en dépôt au 31/12	Documents prêtés en prêt direct	Réseau public	136 801	108 285	0	Réseau particulier	0	0	0	<p>Développement Communication et animation 44 expositions créées ou proposées par la BDP circulent actuellement / Affiches / 43 sélections thématiques / 42 valises thématiques Bulletin Le Petit bleu</p> <p>Plan de développement Novembre 1989 : convention de développement culturel dont un volet "Aide à la BCP" pour des actions culturelles et réalisation d'un Exopus à partir d'un bus anglais. Plan de développement proposé au Conseil général en septembre 1992.</p> <p>Conventions avec les communes Oui Association Non Partenaires BM, libraires locaux, Comité d'expansion économique.</p> <p>Formation Stage de base pour la gestion d'une bibliothèque (3 jours) / Journées d'approfondissement / Stages littérature jeunesse, équipement réparation de livres, littérature française et étrangère, conte Nombre de journées stagiaires 0</p> <p>Équipements du réseau Prêt de grilles d'expo, matériel audio-visuel, rayonnages, livres en longue durée</p> <p>Évaluation Sur formation de bénévoles, animations et réseau BDP</p> <p>Divers 6 réseaux intercommunaux de bibliothèques mis en place. Organisation visites d'assistance technique dans le cadre sectorisation géographique / Animation des collèges avec bus anglais sur le thème du patrimoine (expo, jeux...)</p> <p>En quelques mots Depuis quelques années, l'accent est mis sur la mise en valeur des collections et sur le développement de l'intercommunalité.</p>
Communes	nombre de communes	population totale	Réseau																																																				
	197	96 741		23	 0																																																		
	130	207 285		97	 1																																																		
	31	140 740		124	 0																																																		
Total domaine BDP	358	444 766																																																					
	6	261 116																																																					
Total département	364	705 882																																																					
Rotation des collections 1997	Documents déposés pendant l'année	Documents en dépôt au 31/12	Documents prêtés en prêt direct																																																				
Réseau public	136 801	108 285	0																																																				
Réseau particulier	0	0	0																																																				

ANNEXE 10 : La couverture documentaire du Maine et Loire

Une bonne couverture documentaire du département



Malgré quelques **disparités** géographiques



ANNEXE 11 : Convention signée entre le Conseil Général et le réseau intercommunal de bibliothèques (Maine et Loire)

ANNEXE IV

CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE BIBLIOTHÈQUES

Entre les soussignés :

- Le Département de Maine-et-Loire, représenté par M. André LAUREUX, Président du Conseil général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil général en date du
- la Communauté de communes de, (ou la commune de, représentée par M., Président (ou Maire) agissant en vertu d'une délibération du Comité syndical (ou du conseil municipal) en date du
- la Commune de, représentée par M., Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention a pour objet la création d'un réseau intercommunal de bibliothèques entre le Département (bibliothèque départementale de prêt -BDP-), la bibliothèque relais ayant son siège à, et la (les) bibliothèque(s) associée(s) de(s) la commune(s) de

La création d'un réseau intercommunal de bibliothèques vise à dégager des moyens supplémentaires le fonctionnement, à regrouper les bénévoles pour des actions communes et à accroître le nombre de livres en circulation.

Le bibliothécaire de la bibliothèque relais, auprès de laquelle les responsables des bibliothèques associées choisissent des livres, a charge pour les bénévoles de les acheminer dans leurs locaux respectifs et d'organiser entre les passages du bibliothécaire des rotations de livres entre bibliothèques.

En contrepartie, la BDP prête un nombre plus important de documents et offre des prestations spécifiques aux réseaux intercommunaux.

Un comité de gestion qui regroupe les élus, les bénévoles et les professionnels concernés est institué pour coordonner le fonctionnement du réseau, programmer des animations et évaluer les résultats.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT (BDP).

Le Département (BDP) s'engage à :

- 1) Desservir les bibliothèques du réseau intercommunal deux fois par an en déposant un lot de livres à la bibliothèque relais. Le renouvellement des livres par bibliothèques ne pourra dépasser 1 200 livres.
- 2) Déposer un nombre initial d'ouvrages au minimum égal à celui du mode de déserte antérieur.
- 3) Déposer des livres neufs sous forme de prêts longue durée d'une valeur de 10 000 F. Cette donation n'est pas reconductible.

- 4) Déposer un lot supplémentaire de livres (dont le nombre est défini par le comité de gestion), si la bibliothèque a un personnel rémunéré et formé, si l'une des communes siège d'une bibliothèque associée à plus de 1 000 habitants, si le réseau comprend plus de quatre bibliothèques associées.
- 5) Prêter des documents sonores et des vidéos au réseau intercommunal. Les responsables des bibliothèques pourront à leur rôle choisir ces documents à la BDP.
- 6) Accéder un prêt longue durée de 100 livres à chaque bibliothèque, renouvelable en fonction des réserves de la BDP.
- 7) Assurer un service d'assistance technique et un service documentaire personnalisé (création de valises thématiques, réservation de livres, aides à l'animation).
- 8) Apporter aux municipalités et aux responsables du réseau intercommunal de lecture publique les aides et conseils techniques nécessaires pour le développement de leurs bibliothèques, notamment en matière d'aménagement des locaux, d'établissement de dossiers de demande de subvention et d'acquisition d'ouvrages.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE SIÈGE DE LA BIBLIOTHÈQUE RELAIS.

La commune siège de la bibliothèque relais s'engage à :

- 1) Prévoir un local ou un espace dans la bibliothèque pour le stockage des livres prêtés par la BDP dans le cadre de l'intercommunalité.
- 2) Favoriser l'accès de ce local ou de cet espace aux bénévoles des bibliothèques associées pour qu'ils récupèrent le lot de livres prêtés par la BDP qui leur est imparti, ou organiser le transport des documents de la bibliothèque relais vers les bibliothèques associées.
- 3) Prévoir un budget d'acquisition ou inciter chaque commune à prévoir un crédit d'achat de livres pour favoriser la rotation des fonds propres de chaque bibliothèque du réseau.
- 4) Informer les bibliothèques associées de la mise en place de toute action nouvelle (ouverture à des publics spécialisés, acquisition de fonds particuliers...).
- 5) Participer au comité de gestion créé pour la gestion du réseau intercommunal de lecture qui devra notamment définir :
 - la répartition du nombre de livres déposés par la BDP entre les communes,
 - les modalités d'adhésion pour le prêt de vidéos et documents sonores,
 - l'organisation de la rotation des livres,
 - les projets d'animations communes,
 - les achats collectifs de livres et fournitures.
- 6) Assurer les documents prêtés par la BDP contre le vol et les dégâts éventuels qu'ils pourraient subir, et remplacer les documents perdus ou défectueux s'ils sont toujours disponibles sur le marché.
- 7) Adapter un règlement intérieur fixant les diverses modalités de prêt et de remplacement des ouvrages.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE LA COMMUNE(S) ASSOCIÉE(S).

La (les) commune(s) siège(s) de(s) la bibliothèque(s) associée(s) s'engage(nt) à :

- 1) Prévoir un crédit d'achat de livres pour la bibliothèque afin de participer à la rotation des documents concernant les fonds propres du réseau intercommunal.
- 2) Favoriser le transport des livres prêtés par la BDP de la bibliothèque relais à la bibliothèque associée.
- 3) Permettre l'organisation d'un prêt de livres entre bibliothèques du réseau intercommunal sur la totalité ou une partie de leurs collections et des livres BDP.

ANNEXE 11 (suite)

4) Participer au comité de gestion créé pour la gestion du réseau intercommunal de lecture publique.

ARTICLE 5 - RÔLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

La communauté de communes participe au comité de gestion du réseau intercommunal de lecture.

Elle peut dégager des moyens en fonctionnement (recrutement de professionnels, achat de livres, animation...) et en investissement (équipement mobilier, informatisation...) pour favoriser le développement du réseau intercommunal de bibliothèques.

ARTICLE 6 - DURÉE - DÉNONCIATION.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.

Elle sera reconduite tacitement sauf dénonciation expresse par l'une des parties, par lettre motivée adressée en recommandé à chacun des cocontractants au plus tard un mois avant la date de son échéance annuelle.

Fait à Angers, en exemplaires, le

Pour le Département
de Maine-et-Loire
et par délégation du Président
du Conseil général,
Le Directeur de la BDP

Pour la Communauté de communes de

Le Président,

Bruno DARTIGUENAVE

Pour la Commune de

Le Maire,

Pour la Commune de

Le Maire,

Pour la Commune de

Le Maire,

ANNEXE 12 : Exemple : les prestations de la B.D.P. de Maine et Loire pour 2 réseaux intercommunaux

RESEAU INTERCOMMUNAL

AUTOUR DE LA BIBLIOTHEQUE RELAIS DE LA POMMERAYE

COMMUNES	QUANTITE LIVRES DEPOSES ACTUELLEMENT	INTERCOMMUNALITE	+ Prime personnel formé	+ Commune associée > 1 000 habitants	Prêt longue durée	Achat livres neufs	Documents sonores
LA POMMERAYE (3 564 habitants)	527	600 livres (Réseau intercommunal > 3 000 habitants) + 400 livres (première commune associée) + 200 livres (cinquième commune associée)	200		200	10 000 F	120
BOURGNEUF (663 habitants)	297				200		100
LE MESNIL EN VALLEE (1 256 habitants)	402		200		200		100
BEAUSSE (372 habitants)	357				200		100
ST LAURENT DE LA PLAINE (1 387 habitants)	550		200		200		100
Réseau de 7 242 habitants		1 200	200	400	1 000	100	520
TOTAL des livres déposés actuellement	2 133	Total des documents déposés dans le cadre de l'intercommunalité :- 3 420					

RESEAU INTERCOMMUNAL

AUTOUR DE LA BIBLIOTHEQUE RELAIS DE LA BOISSIERE SUR EVRE

COMMUNES	QUANTITE LIVRES DEPOSES ACTUELLEMENT	INTERCOMMUNALITE	+ Prime budget acquisition	+ Prime personnel formé	+ Commune associée > 1 000 habitants	Prêt longue durée	Achat livres neufs	Documents sonores
LA BOISSIERE (365 habitants)	0	600 livres (Réseau intercommunal > 3 000 habitants) + 400 livres (première commune associée) + 200 livres (cinquième commune associée)		200		100	10 000 F	60
MONTREVAULT (1 298 habitants)	305				200	100		60
LA CHAUSSAIRE (644 habitants)	336					100		60
ST REMY EN MAUGES (1 289 habitants)	317		200 (27 538 F)		200	100		60
LE FUILET (1 796 habitants)	414				200	100		60
LE PUISSET DORE (968 habitants)	351					100		60
Réseau de 6 360 habitants		1 200	200	200	600	600	100	360
TOTAL des livres déposés actuellement	1 723	Total des documents déposés dans le cadre de l'intercommunalité : 3 260						

ANNEXE 13 : Propositions de la B.D.P. pour un soutien du Conseil Général à l'action des communes en faveur de la lecture publique.

<p>Les points-lectures (ou antennes)</p> <p><u>Nature des opérations</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Acquisition de livres, toutes catégories d'ouvrages sans exclusive• Equipement en mobilier <p><u>Bénéficiaires</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Communes de moins de 2000 habitants• Surface utile : minimum de 35 m²• Budget d'achat de livres de 10 F minimum par habitant• Mobilier spécifique de bibliothèque : 1 table, des chaises, des rayonnages, 1 présentoir à nouveautés, des bacs à BD• Horaires d'ouverture minimum : 4 h par semaine <p><u>Modalités d'attribution</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Achats de livres</i> : engagement pris par la commune de programmer pendant trois ans des acquisitions d'ouvrages à hauteur minimale de 10 F par habitant, la dépense des années 2 et 3 devant être égale ou supérieure à celle inscrite la première année. Taux de subvention : 50 % de la dépense TTC pendant les trois ans. Plancher de subvention : 1 000 F. Plafond de subvention : 10 000 F• <i>Equipement mobilier</i> : 30 % de la dépense d'équipement en mobilier sur présentation de facture, plafonnée à 10 000 F.• <i>Bonification intercommunalité</i> : pour les bibliothèques en réseaux intercommunaux BDP depuis au moins un an suivant les mêmes conditions précitées : Achat de livres : taux de subvention : 60 % de la dépense TTC (plafond 15 000 F) ; Equipement mobilier : 40 % de la dépense (plafond 15 000 F). <p>Service instructeur : Service des Affaires Culturelles (Dossier soumis pour avis à la BDP)</p>

<p>Les bibliothèques relais</p> <p><u>Nature des opérations</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Acquisition de livres, toutes catégories d'ouvrages sans exclusive• Equipement en mobilier• Aide à l'informatisation• Aide à la création, l'extension et la rénovation de bibliothèque <p><u>Bénéficiaires</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Communes de moins de 10 000 habitants• Surface utile : minimum de 70 m²• Budget d'achat de livres de 10 F minimum par habitant• Mobilier spécifique de bibliothèque : rayonnages, tables, chaises, présentoir à nouveautés, bacs à BD• Horaires d'ouverture minimum : 8 h par semaine• Bénévoles formés (suivi d'une formation de base à la BDP ou formation ABF) <p><u>Modalités d'attribution</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Achats de livres</i> : engagement pris par la commune de programmer pendant trois ans des acquisitions d'ouvrages de 10 F par habitant, la dépense des années 2 et 3 devant être égale ou supérieure à celle inscrite la première année. Taux de subvention : 50 % de la dépense TTC pendant les trois ans. Plafond de
--

ANNEXE 13 (suite)

- *Aide à l'informatisation* : forfait de 10 000 F pour l'achat d'un logiciel de gestion de bibliothèque (au format UNIMARC et compatible avec logiciel BDP).
- *Aide à la construction, l'extension et la rénovation de bibliothèque* : 10 % du coût H.T. des travaux (d'un montant maximum de 7000 F/m²) ; Subvention plafonnée à 49 000 F (aide cumulable avec la DGE pour les communes de moins de 2 000 habitants).
- *Bonification intercommunalité* : pour les bibliothèques en réseaux intercommunaux BDP depuis au moins un an suivant les mêmes conditions précitées : Achat de livres : taux de subvention : 60 % de la dépense TTC (plafonné à 60 000 F). Equipement mobilier : 40 % de la dépense (plafonnée à 30 000 F). Aide à l'informatisation : forfait de 15 000 F. Aide à la construction : 20 % du coût H.T. des travaux (subvention plafonnée à 60 000 F).

Service instructeur : Service des Affaires Culturelles (Dossier soumis pour avis à la BDP)

Les bibliothèques municipales

Nature des opérations

- Acquisition de livres, toutes catégories d'ouvrages sans exclusive
- Equipement en mobilier
- Aide à l'informatisation
- Aide à la création, l'extension ou la rénovation de bibliothèque

Bénéficiaires

- Communes de moins de 10 000 habitants
- Surface utile : minimum de 100 m² et de 0,07 m² par habitant
- Budget d'achat de livres de 10 F par habitant minimum
- Mobilier spécifique de bibliothèque : rayonnages, tables, chaises, présentoir à nouveautés, bacs à BD
- Horaires d'ouverture minimum : 16 h par semaine
- Un mi-temps de professionnel par tranche de 2000 habitants

Modalités d'attribution

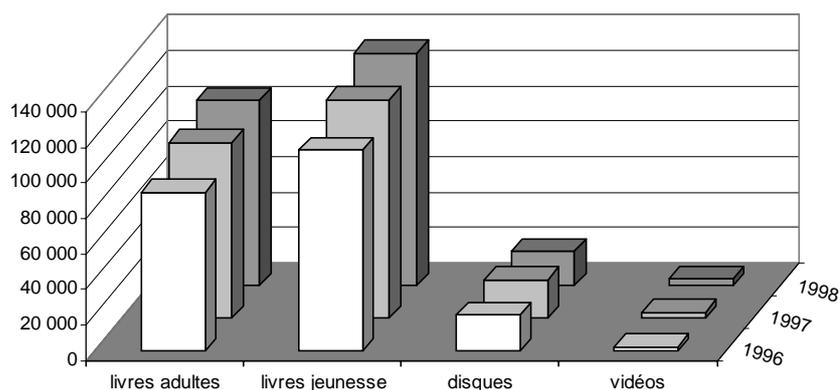
- *Achats de livres* : engagement pris par la commune de programmer pendant trois ans des acquisitions d'ouvrages de 10 F par habitant minimum, la dépense des années 2 et 3 devant être égale ou supérieure à celle inscrite la première année. Taux de subvention : 50 % de la dépense TTC pendant les trois ans. Plafond de subvention : 50 000 F. Plancher : 1 000 F
- *Equipement mobilier* : 30 % de la dépense d'équipement en mobilier sur présentation de facture, plafonnée à 30 000 F (aide cumulable avec la DGE pour les communes de moins de 2 000 habitants et avec la DGD pour les communes de moins de 10 000 habitants).
- *Aide à l'informatisation* : forfait de 30 000 F pour l'achat du matériel informatique et d'un logiciel de gestion de bibliothèque (au format UNIMARC et compatible avec logiciel BDP).
- *Aide à la création, l'extension et la rénovation de bibliothèque* : 20 % du coût H.T. des travaux (d'un montant maximum de 7 000 F le m²) ; subvention plafonnée à 140 000 F (aide cumulable avec la DGE pour les communes de moins de 2 000 habitants et avec la DGD pour les communes de moins de 10 000 habitants).
- *Bonification intercommunalité* : pour les bibliothèques en réseaux intercommunaux BDP depuis au moins un an suivant les mêmes conditions précitées : Achat de livres : taux de subvention : 60 % de la dépense TTC (plafonné à 70 000 F). Equipement mobilier : 40 % de la dépense (plafonnée à 40 000 F). Aide à l'informatisation : forfait de 40 000 F. Aide à la construction : 30 % du coût H.T. des travaux (subvention plafonnée à 150 000 F).

Service instructeur : Service des Affaires Culturelles (Dossier soumis pour avis à la BDP)

ANNEXE 14 : Acquisitions B.D.P. Maine et Loire 1997-98

Statistiques sur le fonds (nombre d'exemplaires)

	1996	1997	1998
livres adultes	89 075	98 764	104 304
livres jeunesse	112 941	123 353	131 014
disques	20 124	21 581	19 244
vidéos	2 238	3 323	3 996



Statistiques sur les acquisitions (nombre d'exemplaires)

	1997	1998	variations
livres adultes	10412	7944	-24%
livres jeunes	9689	8773	-9%
disques	1457	1305	-10%
vidéos	1085	682	-37%

Livres adultes : nombre d'exemplaire par genre (fonds)

	1997	1998	variations
Romans	47447	51167	8%
Documentaires	30950	41280	33%
Bandes dessinées	10551	11857	12%
Gros caractères	2376		

Livres jeunesse : nombre d'exemplaire par genre (fonds)

	1997	1998	variations
Albums	45096	48728	8%
Documentaires	28314	35739	26%
Romans	26616	28437	7%
Bandes dessinées	16854	18110	7%
Livres cassettes	1340		

ANNEXE 15 : Acquisitions 1997 B.D.P. Maine et Loire
Répartition par genres et par domaines

domaines	sous-domaines	adultes		
		nombre d'exemplaires	% du total général	% sur une classe
Généralités		290	0,7%	
Philosophie		903	2,3%	
Religion		654	1,7%	
Sciences sociales	sociologie			14%
	écologie			2,8%
	politique			12%
	droit			1,1%
	économie			5,3%
	social			18%
	éducation			7%
	folklore			37%
	total	6004	15%	
Langues		111	0,3%	
Sciences pures		1729	4,4%	
Techniques	inventions			0,8%
	médecine			16,0%
	informatique			1,1%
	transports			11,5%
	animaux			17,6%
	cuisine			31,4%
		total	4785	12%
Arts	histoire de l'art			4,0%
	architecture			4,8%
	arts plastiques			3,5%
	dessin			11%
	artisanat			21%
	peinture			14%
	photographie			14%
	musique			6%
	cinéma			6%
	jeux			2,5%
	sports			10%
	total	8920	23%	
Littérature	poésie			20%
	théâtre			7%
	humour			7%
	mémoires			30%
	correspondance			1,3%
		total	6774	17%
Histoire	préhistoire			1,4%
	antiquité			5,2%
	moyen age			1,0%
	histoire moderne			0,8%
	histoire contemporaine			7,9%
	histoire de France			43%
	histoire de l'Europe			62%
	total	6815	17%	
Géographie	récits de voyage			34%
	France			22%
	Europe			37%
	Amérique			7,5%
	Asie			11%
	Afrique			6,7%
	Océanie			2,3%
		total	4661	12%
total général		39259		

domaines	sous-domaines	livres jeunesse		
		nombre d'exemplaires	% du total général	% sur une classe
Généralités		188	0,5%	
Philosophie		91	0,2%	
Religion		546	1,4%	
Sciences sociales		2782	7%	
Langues		185	0,5%	
Sciences pures		8470	21,6%	
Techniques	inventions			2,5%
	médecine			12,6%
	transports			16,8%
	animaux			58,2%
	cuisine			10,0%
	total	5569	14%	
Arts	architecture			7%
	arts plastiques			2%
	dessin			4%
	artisanat			28%
	peinture			17%
	musique			10%
	jeux			21%
	sports			12%
	total	5996	15%	
Littérature	poésie			70%
	théâtre			16%
	humour			14%
	total	1905	5%	
Histoire	préhistoire			8,5%
	antiquité			20%
	moyen age			7%
	histoire moderne			3%
	histoire contemporaine			3%
	histoire de France			20%
	histoire de l'Europe			39%
	total	4440	11%	
Géographie	récits de voyage			5,1%
	France			12,5%
	Europe			28,0%
	Amérique			14,9%
	Asie			18,9%
	Afrique			12,2%
	Océanie			8,4%
	total	1890	5%	
total général		32177		

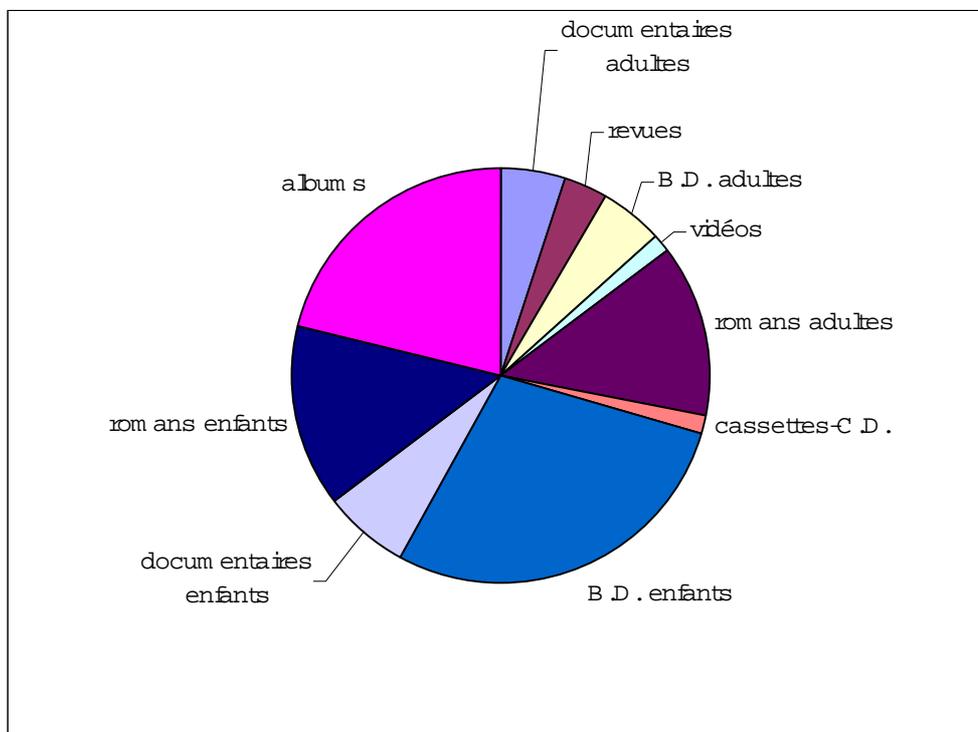
ANNEXE 16 : L'organisation territoriale en Maine et Loire

ANNEXE 17 Saint Macaire en Mauges Répartition des acquisitions et des prêts par genre

budgets d'acquisition 1996, 1997 et 1998

budget d'acquisition		répartition en pourcentage					
		adultes			enfants		
année	total	romans	document.	B.D,	romans	document.	B.D,
1996	30 000 F	57%			43%		
1997	27 500 F	42%			58%		
1998	41 600 F	41%			59%		
		15,4%	17,0%	7,6%	27,0%	20,2%	11,8%

Saint Macaire en Mauges : Répartition des prêts par genre en 1998



**ANNEXE 18 Saint Macaire en Mauges : Répartition des documentaires
par domaines sur les secteurs adultes et jeunesse**

Enfants							
classes Dewey		fonds documentaire		prêts		acquisitions 1998	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
classe 0		11	1,4%	100	2,5%	2	1,6%
classe 1	110-130	6	0,8%	38	0,9%		
	150	10	1,3%	109	2,7%		
	total 1	16	2,1%	147	3,6%	5	4,0%
220		10	1,3%	27	0,7%	2	1,6%
classe 3	330-338	38	5,0%	168	4,1%		
	339 contes-coutumes	65	8,5%	200	4,9%		
	total 3	103	13,5%	368	9,0%	17	13,6%
classe 4		4	0,5%	27	0,7%	0	0%
classe 5	550-558	117	15,4%	388	9,5%		
	559 zoologie	69	9,1%	358	8,8%		
	total 5	186	24,4%	746	18,3%	24	19,2%
classe 6	60	4	0,5%	17	0,4%		
	61 santé	34	4,5%	121	3,0%		
	62 technique	33	4,3%	224	5,5%		
	63 jardin	19	2,5%	59	1,4%		
	64 cuisine	13	1,7%	90	2,2%		
	66-69	11	1,4%	25	0,6%		
	total 6	114	15,0%	536	13,1%	20	16,0%
classe 7	70-73	10	1,3%	39	1,0%		
	74 arts plast	62	8,1%	773	18,9%		
	75 peinture	26	3,4%	77	1,9%		
	77-78	11	1,4%	35	0,9%		
	79	50	6,6%	483	11,8%		
	796 sport	16	2,1%	203	5,0%		
	total 7	175	23,0%	1610	39,5%	30	24,0%
classe 8	80	2	0,3%	5	0,1%		
	841	26	3,4%	68	1,7%		
	842	6	0,8%	17	0,4%		
	843	5	0,7%	13	0,3%		
	total 8	39	5,1%	103	2,5%	14	11,2%
classe 9	910	35	4,6%	97	2,4%		
	930	27	3,5%	152	3,7%		
	940-995	42	5,5%	167	4,1%		
	total 9	104	13,6%	416	10,2%	11	8,8%
total général		762		4080		125	

Annexe 18 (suite) : Saint Macaire en Mauges : Répartition des documentaires par domaines sur les secteurs adultes et jeunesse

adultes							
classes Dewey		fonds documentaire		prêts		acquisitions 1998	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
classe 0		2	0,2%	6	0,3%	0	
classe 1	128-130	14	1,6%	40	1,7%		
	150	56	6,4%	179	7,6%		
	170	7	0,8%	16	0,7%		
	total 1	77	8,8%	235	9,9%	10	12,5%
classe 2		26	3,0%	66	2,8%	1	1,3%
classe 3	305-340	55	6,3%	131	5,5%		
	360	54	6,2%	144	6,1%		
	370-390	32	3,7%	93	3,9%		
	total 3	141	16,2%	368	15,6%	13	16,3%
classe 4		4	0,5%	3	0,1%	2	2,5%
classe 5	520-580	27	3,1%	59	2,5%		
	590	19	2,2%	68	2,9%		
	total 5	46	5,3%	127	5,4%	1	1,3%
classe 6	61-62	53	6,1%	141	6,0%		
	63	32	3,7%	123	5,2%		
	64	47	5,4%	190	8,0%		
	68	6	0,7%	20	0,8%		
	total 6	138	15,8%	474	20,1%	10	12,5%
classe 7	70-73	13	1,5%	26	1,1%		
	74 arts plastiques	24	2,8%	106	4,5%		
	75 peinture	26	3,0%	54	2,3%		
	77-78	19	2,2%	65	2,8%		
	796 sport	32	3,7%	127	5,4%		
	total 7	114	13,1%	378	16,0%	25	31,3%
classe 8	841-844	22	2,5%	28	1,2%		
	847	20	2,3%	84	3,6%		
	848	69	7,9%	106	4,5%		
	total 8	111	12,7%	218	9,2%	4	5,0%
classe 9	910	21	2,4%	74	3,1%		
	914	60	6,9%	190	8,0%		
	940-995	87	10,0%	181	7,7%		
	total 9	168	19,3%	445	18,8%	14	17,5%
Biographie		45	5,2%	42	1,8%		
total général		872		2362		80	

ANNEXE 19 : Profils de poste d'un bibliothécaire intercommunal en Maine et Loire et en Mayenne

Bibliothécaire intercommunal chargé de l'animation d'un ensemble de bibliothèques

La Communauté de Communes « Sèvre et Moine » (St MACAIRE, St ANDRE DE LA MARCHÉ, TORFOU, LE LONGERON, ROUSSAY, LA RENAUDIÈRE) dans le MAINE-ET-LOIRE (Choletais) - 13 000 habitants recrute un(e) bibliothécaire intercommunal(e) à mi-temps (20 H). Poste à pourvoir à compter de septembre 1997.

MISSION :

- ↳ Conseil et assistance technique auprès des équipes bénévoles de chaque bibliothèque.
- ↳ Gestion des structures intercommunales (réseaux de bibliothèques : rotation des ouvrages, politique d'acquisition coordonnée de livres ...).
- ↳ Formation des équipes bénévoles (informatique).
- ↳ Mise en place et suivi de programme d'animation à un niveau intercommunal.
- ↳ Suivi du développement des bibliothèques et de leur association en réseau.
- ↳ Relations avec les partenaires locaux et institutionnels (montage de dossiers, recherche de financement ...) : B.D.P., D.R.A.C., Collectivités locales.

PROFIL :

- ↳ Niveau assistant ou assistant qualifié de conservation des bibliothèques.
- ↳ Qualités relationnelles, capacité d'animation et volonté de travailler en équipe.
- ↳ Capacité d'organisation et d'adaptation.
- ↳ Pédagogue.
- ↳ Dynamisme et esprit d'innovation.
- ↳ Connaissance du milieu rural et du monde associatif.

REMUNERATION selon grille statutaire.

Date limite de dépôt de candidature : 7 juin 1997

ANNEXE 20 : Tableau de répartition pour une politique d'acquisition concertée de la B.D.P. de Savoie avec son réseau

Fiction	Adultes	Jeunes
Romans	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les best-sellers, y compris pour la science-fiction, les romans policiers et les romans de terroir 	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les collections, en pensant à tous les âges, des premières lectures aux romans pour adolescents
Contes		<ul style="list-style-type: none"> A emprunter à la BDS
Bandes dessinées	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les classiques 	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les classiques
Albums		<ul style="list-style-type: none"> A acheter en quantité suffisante

Documentaires	Adultes	Jeunes
Classe 0 : informatique, bibliothèques, encyclopédies, presse médias	<ul style="list-style-type: none"> Acheter les encyclopédies avec les crédits du CNL Emprunter le reste à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> Acheter les encyclopédies avec les crédits du CNL Emprunter le reste à la BDS
Classe 1 : paranormal, psychologie, philosophie Classe 2 : religions Classe 3 : société, politique, économie, droit et enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les best-sellers Emprunter le reste à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> A emprunter à la BDS
Classe 4 : langues	<ul style="list-style-type: none"> A emprunter à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> A emprunter à la BDS
Classe 5 : sciences, écologie, nature	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les livres sur la faune, la flore et le jardinage Emprunter le reste à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> A acheter en quantité suffisante
Classe 6 : santé, techniques, agriculture et vie domestique	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les livres sur les véhicules et la cuisine Emprunter le reste à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> A acheter en quantité suffisante
Classe 7 : arts, arts du spectacle, loisirs et sports	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les travaux manuels et le sport Emprunter le reste à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les travaux manuels et le sport Emprunter le reste à la BDS
Classe 8 : poésie, théâtre, humour et autres genres littéraires	<ul style="list-style-type: none"> A emprunter à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> A emprunter à la BDS
Classe 9 : histoire, géographie, voyages	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les best-sellers Emprunter le reste à la BDS 	<ul style="list-style-type: none"> A acheter en quantité suffisante
Savoie	<ul style="list-style-type: none"> Acheter en priorité les guides touristiques et de randonnée, les livres sur la faune et la flore Emprunter le reste à la BDS 	